

A
L
P
H
A
B
É
T
I
S
A
T
I
O
N

L'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens



Onésime Tremblay
pour le
Centre FORA

L'ANALPHABÉTISME CHEZ LES AÎNÉS FRANCO-ONTARIENS

**RAPPORT
D'UNE RECHERCHE EFFECTUÉE AUPRÈS
DES AÎNÉS FRANCO-ONTARIENS
ET DE DIVERS INTERVENANTS**

**Onésime Tremblay, B.A., M. Ed.,
pour le
Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation
(Centre FORA)**





Page couverture : Albert Paquette

Révision linguistique : Jean Lalonde

Cette recherche appliquée a été rendue possible grâce à une subvention de Santé et Bien-être social Canada, (Projet n° 4687-05-90/018) au Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA). Toutefois, les opinions et les recommandations contenues dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement celles du Ministère précité ou du Centre FORA.

© Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA)
533, rue Notre-Dame, Sudbury (Ontario) P3C 5L1

ISBN 1-895336-51-1

Dépot légal - premier trimestre 1994
Bibliothèque du Canada

AVIS AUX LECTEURS

La présente recherche porte sur le problème de l'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens. C'est pourquoi l'auteur a préféré utiliser un niveau de langue qui tienne compte du degré de scolarité de la majorité d'entre eux. Le texte est donc écrit autant que possible dans une langue simple et familière, que tous ceux qui s'intéressent à l'alphabétisation pourront lire et comprendre facilement.

**Dans le présent document,
le masculin est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.**

REMERCIEMENTS

Je désire remercier bien sincèrement le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) et les membres de son Conseil d'administration de m'avoir permis d'approfondir la problématique de l'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens, puis de proposer des moyens pratiques afin de leur assurer plus d'autonomie. Mes remerciements s'adressent aussi à Yolande Clément, directrice du Centre FORA, qui a conçu le projet et qui a réussi à obtenir une subvention de Santé et Bien-être social Canada. Son aide et son appui m'ont été très précieux tout au cours du projet.

Le succès de cette recherche appliquée a reposé en très grande partie sur les membres du Comité de coalition et du Comité d'encadrement qui ont su orienter le projet de façon à ce qu'il réponde le mieux possible aux objectifs visés. De plus, ils y ont apporté leur expérience et leur expertise tout en suscitant l'intérêt et en encourageant la collaboration des aînés et des intervenants dans leur milieu respectif aussi bien qu'au sein de leur propre organisme. La cheville ouvrière de ce projet a été sans aucun doute Louise Romain, secrétaire, qui grâce à sa connaissance approfondie du traitement de texte, a su remettre son travail plusieurs fois sur le métier afin de fournir aux nombreux participants un service et un produit de haute qualité.

Cette recherche appliquée aurait été impossible sans l'étroite collaboration de la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario (FAFO) et de ses nombreux membres répartis dans toute la province. De même, le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario et les Centres

d'alphabétisation populaire ont apporté à ce projet un intérêt marqué et un appui soutenu. De leur côté, les conseils scolaires et les sections de langue française aussi bien que les collèges d'arts appliqués et de technologie ont fait preuve d'une étroite collaboration.

Je désire souligner l'appui de la Direction de l'alphabétisation du ministère de l'Éducation et de la Formation et en remercier les responsables. Au nom de tous les aînés franco-ontariens qui bénéficieront des retombées de cette recherche appliquée, je tiens à remercier Renée Lanthier, du Programme d'Autonomie des Aînés, qui au cours des années a su démontrer à ces derniers un attachement sincère et un dévouement inlassable.

Mes remerciements s'adressent aussi à Monique Vézina qui a rendu possible le projet en octroyant au Centre FORA une subvention de Santé et Bien-être social Canada.

Afin de n'oublier personne, je remercie bien sincèrement tous ceux et celles qui m'ont encouragé, soutenu et aidé de quelque façon que ce soit à rendre plus autonomes les aînés franco-ontariens.

INTRODUCTION

Le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation est un centre d'information, de **recherche**, de ressources et d'édition de matériel d'apprentissage en alphabétisation en langue française. Il dessert les collèges communautaires, les groupes populaires et les conseils scolaires de la province de l'Ontario.

En 1989, le Secrétariat d'État et la Direction de l'alphabétisation du ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario accédaient à la demande de tous les intervenants dans le domaine de l'alphabétisation en langue française en acceptant de subventionner le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) pour une période de cinq ans. Tout en étant fidèle au mandat que lui ont confié ses fondateurs, le Centre a accompli beaucoup depuis ses humbles débuts. Sous l'habile direction de Yolande Clément et de son Conseil d'administration, il a réussi à se maintenir à la fine pointe du dossier de l'alphabétisation en langue française. Ainsi, il peut mieux desservir la population cible et les nombreux intervenants dans ce domaine. En 1991, le Centre remettait au Secrétariat national à l'alphabétisation le rapport final d'un projet conjoint intitulé «Groupe de ressources documentaires en français». Ce rapport reflétait les résultats de la recherche menée par Lucie Charron et Pierre Simard. Ne voulant pas se reposer sur ses lauriers, le Centre FORA a voulu poursuivre sa mission. C'est ainsi que sa directrice a soumis un projet de recherche sur la problématique de l'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens. Grâce à la subvention obtenue de Santé et Bien-être social Canada, le Centre a entrepris ce projet de recherche appliquée, afin de rendre plus autonomes les aînés franco-ontariens en leur facilitant le plus possible l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

TABLE DES MATIÈRES

1 Description du projet	11
1.1 Buts et objectifs	11
1.2 Coordination	13
1.3 Méthodologie	15
2 Recension des écrits	18
3 Bref historique du système d'éducation des Franco-Ontariens	25
3.1 Les établissements francophones en Ontario	25
3.2 L'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens et la revendication de leurs droits scolaires	26
4 Besoins d'alphabétisation des aînés franco-ontariens	31
Analyse des données recueillies lors des entrevues et du sondage	
4.1 L'analphabétisme, un mal ignoré	38
4.2 Des Franco-Ontariens qui veulent se faire entendre	45
4.3 Le développement d'une collectivité apprenante	46
4.4 L'écriture simple	47
4.5 Constatations générales	48
5 Responsabilité et rôle des intervenants primaires	49
Analyse des données recueillies lors des entrevues et du sondage	
5.1 Le gouvernement de l'Ontario, ses ministères et la Direction de l'alphabétisation	50
5.2 Les centres d'alphabétisation populaire et le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario	56
5.3 Les collèges d'arts appliqués et de technologie	66
5.4 Les conseils scolaires homogènes et les sections de langue française	69
5.5 Les bibliothèques publiques	76
5.6 Alpha-Ontario	82
5.7 Le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA)	85
5.8 Le Centre d'études indépendantes	87
5.9 La Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario et le Conseil ontarien de l'Âge d'or	88
6 Apport des intervenants secondaires	94
6.1 Les institutions financières	94
6.2 Les services juridiques	96
6.3 Les communautés paroissiales	100

7 Sommaire des besoins tels que perçus par les aînés et les intervenants	102
7.1 La disponibilité des programmes d'alphabétisation pour les aînés franco-ontariens	102
7.2 L'accessibilité des programmes d'alphabétisation aux aînés	106
7.3 La gestion des services d'alphabétisation en langue française	107
7.4 Le financement	110
7.5 La formation et l'accréditation des alphabétiseurs en Ontario français	114
7.6 L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes	120
7.7 La préparation, la production et l'utilisation de matériel d'apprentissage	121
7.8 La planification et la coordination de la part des gouvernements et des intervenants	123
8 Recommandations	127
9 Annexes	142
10 Bibliographie	171



DESCRIPTION DU PROJET

En avril 1990 avait lieu à Ottawa la conférence nationale de La Voix durant laquelle les participants confirmaient plusieurs énoncés se rapportant aux besoins des aînés francophones. Entre autres, on mentionnait que les aînés voulaient participer davantage aux prises de décisions qui les concernent. Par contre, on reconnaissait aussi le fait que l'analphabétisme est très souvent l'obstacle majeur qui empêche les aînés d'être complètement autonomes et de participer activement à la vie sociale et politique de leur milieu.

Yolande Clément, directrice du Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA), est revenue de cette conférence convaincue qu'en Ontario, quelqu'un devait se pencher sur la question de l'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens. De plus, elle était consciente qu'actuellement au Canada, l'alphabétisation des aînés ne semblait pas être une priorité considérant les sommes que les gouvernements consacraient à l'alphabétisation comparativement aux sommes dépensées pour répondre aux autres besoins des aînés.

Le Conseil d'administration du Centre a alors décidé d'entreprendre une recherche appliquée qui serait une première étape en vue de l'élaboration d'un programme d'action positive dans le domaine de l'alphabétisation des aînés franco-ontariens. Il s'agissait donc de mieux identifier le problème de l'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens, de faire l'inventaire des services offerts actuellement et de suggérer des moyens pratiques, efficaces et abordables de les améliorer. Le Conseil d'administration était convaincu de l'importance de son projet pour la raison suivante :

«Pour les aînés membres d'une minorité linguistique, apprendre à lire et à écrire dans leur langue maternelle peut constituer un important exercice de survie culturelle, une étape dans le renforcement de leurs liens communautaires.¹»



1.1 Buts et objectifs

Dans son énoncé de mission, le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) stipulait qu'il voulait entreprendre une recherche appliquée auprès des aînés analphabètes franco-ontariens dont les buts seraient les suivants :

¹ La Voix – Le réseau canadien des aînés, *Apprendre, c'est la vie*, p. 15.

- a) Offrir aux organismes qui interviennent auprès des aînés analphabètes franco-ontariens des moyens pratiques et efficaces pour favoriser le développement de l'autonomie de ces derniers;
- b) Élaborer et mettre en marche un plan d'action positive pour favoriser le développement de programmes et de ressources.

Les concepteurs de cette recherche appliquée ont tenu à élaborer une liste d'objectifs qui serviraient à bien orienter le projet et à assurer la participation active de tous les intéressés. Ainsi, ils étaient confiants que les deux buts seraient atteints à la satisfaction de la clientèle cible, des intervenants et des pourvoyeurs de services. Voici donc les objectifs proposés :

- a) Établir une banque de données se rapportant à l'analphabétisme des aînés franco-ontariens ainsi qu'aux ressources humaines, financières et matérielles disponibles pour répondre aux besoins de ces derniers dans ce domaine;
- b) Améliorer la qualité de la communication et des échanges d'information entre tous les intervenants du domaine de l'alphabétisation des aînés franco-ontariens;
- c) Réunir, compiler, analyser et mettre à jour les données qui se rapportent aux aînés analphabètes franco-ontariens ainsi qu'à leurs expériences d'alphabétisation;
- d) Promouvoir la participation active des aînés franco-ontariens durant toute la durée du projet;
- e) Promouvoir la création et la diffusion de ressources matérielles répondant aux besoins particuliers des aînés analphabètes franco-ontariens;
- f) Formuler des recommandations pratiques qui répondront aux besoins particuliers des aînés analphabètes franco-ontariens tout en facilitant la tâche des intervenants;
- g) Rédiger un document final qui comprendra des données, des statistiques, des éléments de solutions et des stratégies pour une action positive;
- h) Faciliter l'étude, l'évaluation et la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport final.



1.2 Coordination

Le Centre FORA qui a assumé la gestion financière du projet a cru opportun de confier la responsabilité de la coordination de cette recherche appliquée à deux comités. Les membres du Comité de coalition dont les noms suivent sont représentatifs non seulement des quatre grandes régions de la province, mais aussi des divers intervenants dans le domaine de l'alphabétisation des aînés franco-ontariens puisqu'ils ont été nommés pour la plupart par leur organisme respectif. On peut affirmer que, sauf quelques exceptions, les membres sont des aînés actifs dans la communauté franco-ontarienne.

Comité de coalition

Présidente *Soeur Gisèle Richard, La Voix, Cornwall

Membres

Secteur est Élise Beaugard, directrice, Formation professionnelle,
La Cité collégiale, Ottawa

Jean-Paul Van Bergen, membre, Conseil consultatif de l'Ontario sur
l'âge d'or, Vankleek Hill

Secteur nord-est *Jocelyne Lessard, coordonnatrice de l'Éducation permanente
Conseil des écoles catholiques, Sudbury

Claudette Fongémy, apprenante, Sudbury

Secteur nord-ouest Georgette Bourgeois, membre, Fédération des aîné(e)s francophones
de l'Ontario (FAFO), Val Rita

Rollande Boutin, animatrice bénévole, Regroupement des groupes
francophones de l'Ontario (RGFAPO), Hearst

Secteur sud Jean Bouchard, représentant des conseils scolaires, membre du Conseil
d'administration du Centre FORA, Don Mills

*Roselle Lanteigne, apprenante et membre du Conseil
d'administration du Centre Alpha-Amicale, Oshawa

Personnes ressources

Yolande Clément, directrice Centre FORA

Onésime Tremblay, chercheur

Louise Romain, secrétaire

**Ces personnes forment le Comité d'encadrement.*

Au cours du projet, les membres du Comité de coalition ont tenu quatre réunions dans le but d'assurer le bon déroulement du projet en collaboration avec la direction du Centre. En plus d'approuver le plan de travail et les lignes directrices, les membres ont aidé à identifier les besoins tels que perçus dans leur milieu respectif. Ils ont représenté aussi les intérêts des aînés analphabètes franco-ontariens des diverses grandes régions de la province tout en favorisant leur participation active durant tout le projet. De plus, ils ont fait appel à la collaboration et à la participation des organismes qui interviennent en alphabétisation.

Lors de leur première réunion, les membres du Comité de coalition ont élu parmi eux les trois membres du Comité d'encadrement dans le but d'appuyer et d'aider le chercheur dans son travail en lui permettant de bénéficier de leur expertise et de leur expérience dans le domaine. De plus, ils ont fourni les lignes directrices en ce qui concerne le projet tout en essayant de résoudre le mieux possible les problèmes techniques qui se sont présentés.

En novembre 1993, le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA), en collaboration avec le Comité d'encadrement, a établi un Comité consultatif composé de huit membres franco-ontariens pour assurer le suivi au rapport de recherche. En plus de planifier une journée d'étude pour revoir les recommandations du rapport, le Comité consultatif doit voir à la préparation d'un plan d'action positive pour faire en sorte que le projet ait des répercussions bénéfiques pour les aînés analphabètes franco-ontariens.

Voici la composition du Comité consultatif :

	Sr Gisèle Richard, présidente
Secteur est	Suzanne Benoit (coordonnatrice d'un centre d'alphabétisation) Jean-Paul Gélinas (président, FAFO) M. Jean-Paul Scott (directeur de l'éducation)
Secteur nord-ouest	Georgette Bourgeois (membre, FAFO) Rollande Boutin (membre, RGFAPPO)
Secteur nord-est	Jocelyne Lessard (conseil scolaire)
Secteur sud	Sylia Arsenault (directrice d'un centre d'alphabétisation)



1.3 Méthodologie

Comme la présente recherche appliquée doit tenir compte autant de facteurs quantitatifs que qualitatifs, il a fallu obtenir deux sortes de données, notamment :

- a) des données quantitatives, telles que le nombre et l'âge des aînés analphabètes franco-ontariens, le nombre des intervenants, les budgets affectés à l'alphabétisation, etc.
- b) des données qualitatives, telles que les attitudes, les perceptions et les comportements des aînés analphabètes franco-ontariens, des intervenants et des preneurs de décisions.

Diverses techniques d'enquête ont été utilisées en essayant de capitaliser sur celles qui offraient le plus d'avantages et le moins d'inconvénients dans les circonstances.

Puisque le sujet de la recherche touche principalement les aînés franco-ontariens, c'est tout naturellement à eux que nous nous sommes adressés afin d'obtenir des données non seulement quantitatives, mais surtout qualitatives. Tenant compte des sérieux inconvénients qui se rattachaient dans les circonstances à l'utilisation d'un questionnaire écrit, le sondage auprès des aînés analphabètes a été fait au moyen d'entrevues et de rencontres. J'ai rencontré les aînés analphabètes et alphabètes ainsi que les apprenants autour de tables rondes, afin de connaître de façon générale les perceptions qu'ils avaient du problème de l'analphabétisme dans leur milieu respectif. Par contre, j'ai utilisé l'entrevue individuelle avec le plus grand nombre possible d'analphabètes franco-ontariens. J'ai pu compter sur la collaboration des clubs d'aînés francophones pour rencontrer les aînés analphabètes franco-ontariens. Il faut se rappeler que ce n'est pas chose facile, étant donné la réticence de ces derniers à accepter leur condition d'analphabètes et à en discuter franchement avec quelqu'un. L'échantillonnage a tenu compte des groupes d'âge, des régions de la province et des milieux généralement reconnus comme favorisés ou défavorisés en ce qui a trait à l'alphabétisation des aînés franco-ontariens.

Après avoir pris connaissance des buts et objectifs de la recherche, il est apparu évident que pour améliorer la situation actuelle des analphabètes franco-ontariens, il fallait absolument faire l'inventaire de la participation des divers intervenants. Malgré les inconvénients qui s'y rattachaient, j'ai utilisé le sondage et les rencontres comme techniques d'enquête auprès des intervenants suivants :

- 1. Les centres d'alphabétisation populaire**
 - administrateurs, coordonnateurs, alphabétiseurs et apprenants.
- 2. Les conseils scolaires homogènes de langue française et les sections de langue française**
 - surintendants ou responsables des programmes d'éducation permanente, alphabétiseurs et apprenants.
- 3. Les collèges d'arts appliqués et de technologie - secteurs francophones**
 - coordonnateurs, alphabétiseurs et apprenants.
- 4. Les leaders de la communauté francophone**

J'ai également eu recours à l'entrevue pour consulter les leaders de la communauté francophone et un nombre plus restreint d'intervenants des trois secteurs précités. La compilation et l'analyse des données constituent une troisième étape très importante si l'on considère que cette analyse approfondie des données conduit à la formulation de recommandations constituant des éléments de solution au problème à l'étude. Lorsqu'il s'agit de faire le diagnostic de l'alphabétisation des aînés franco-ontariens, il faut nécessairement enquêter sur les services que les analphabètes reçoivent ou ont le droit de recevoir dans le but de les rendre aussi fonctionnels et autonomes que possible.

Tout au cours de la recherche, j'ai sondé l'opinion des divers intervenants afin de voir jusqu'à quel point les recommandations contenues dans le rapport seraient reçues favorablement et pourraient être mises en œuvre dans un avenir assez rapproché. Par contre, je tiens à souligner que certaines recommandations ont été faites à l'égard de changements qui s'imposent même si, au premier abord, elles peuvent sembler politiquement inacceptables de la part du gouvernement aussi bien que des intervenants. C'est là une simple question d'honnêteté professionnelle. La situation est semblable à celle du médecin qui ausculte son patient, rend son diagnostic et prescrit une ordonnance ou suggère une intervention chirurgicale. De la même façon, le chercheur doit établir le plus clairement possible l'état de la question, définir les problèmes qui entravent l'alphabétisation des aînés analphabètes franco-ontariens pour ensuite faire des recommandations qui n'ont aucun autre but que d'améliorer la situation actuelle dans ce domaine. Les recommandations ont évidemment été formulées en tenant compte des nombreux facteurs qui interviennent dans l'étude d'une situation qui se veut d'abord assez complexe et très diverse, puisqu'il s'agit d'une faible population répartie aux quatre coins de la province.

Conclusion

Je crois sincèrement que les buts et objectifs ont été atteints, quoi qu'à des degrés divers étant donné tous les facteurs qui ont pu entrer en ligne de compte. Comme tous les objectifs n'étaient pas nécessairement tangibles, l'avenir dira jusqu'à quel point certains objectifs ont pu être atteints. En d'autres mots, cette recherche appliquée aura non seulement des conséquences immédiates, mais aussi des retombées au cours des dernières années de la fin du 20^e siècle.



RECENSION DES ÉCRITS

Depuis une dizaine d'années et plus particulièrement depuis l'Année internationale de l'alphabétisation en 1990, les Canadiens ont beaucoup entendu parler d'analphabétisme. Auparavant, il était surtout question d'analphabétisme dans les pays en voie de développement. Au cours de la dernière décennie, les Ontariens ont reconnu que l'analphabétisme existait aussi dans leur province. De plus, les Franco-Ontariens sont maintenant conscients du fait que leur taux d'analphabétisme est beaucoup plus élevé que celui des anglophones. Il faut ajouter qu'une telle affirmation est encore plus vraie lorsqu'il s'agit des Franco-Ontariens âgés de 55 ans et plus.

L'intérêt marqué qui s'est développé pour combattre l'analphabétisme en Ontario a été le résultat de rencontres, de colloques et de projets où les gouvernements, les intervenants et les apprenants ont échangé sur le sujet. Ceci a incité quelques personnes à écrire au sujet de l'analphabétisme et des mesures prises pour enrayer ce fléau dans un pays démocratique où le droit à l'éducation est tout de même reconnu.

Une recension des documents ayant trait à l'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens a clairement démontré que les écrits à ce sujet sont plutôt rares. Par contre, il y a lieu de noter les principaux écrits sur l'alphabétisation aussi bien que sur l'analphabétisme chez les Canadiens dont la langue maternelle est le français. Comme la présente étude porte sur l'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens, une attention toute particulière sera accordée aux écrits qui traitent de l'alphabétisation en langue française en Ontario.

Le tableau comparatif suivant démontre que l'Étude Southam de 1987 n'a vraiment pas ciblé la population des aînés franco-ontariens même si elle a identifié les résultats des aînés de 55 à 69 ans et des francophones dans l'ensemble du Canada. Puisque l'on mentionne les niveaux de lecture dans ce tableau comparatif, résumons la définition que les chercheurs leur ont donnée.

Tableau comparatif¹

Groupe d'enquête	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Tous	7%	9%	22%	62%
Aînés (de 55 à 69 ans)	15%	21%	29%	36%
Francophones	4%	14%	25%	57%
Québec	6%	14%	25%	57%
Province de l'Atlantique	6%	13%	30%	52%

Niveau 1. - Des personnes ne sachant pas lire.

Niveau 2. - Des personnes ayant de la difficulté à lire des documents à caractère général.

Niveau 3. - Des personnes qui évitent les situations les obligeant à lire parce qu'ils ont des difficultés majeures de lecture.

Niveau 4. - Des personnes qui font preuve d'une vaste gamme d'aptitudes à la lecture.

C'est dire qu'en 1987, 24% des Canadiens adultes touchés par l'enquête de Southam avaient des problèmes moyens ou fonctionnels d'alphabétisation. Dans le cas des adultes âgés de plus de 55 ans, le pourcentage était de 39%. Un examen du tableau comparatif révèle que les aînés et les francophones ont une maîtrise de la lecture sensiblement moindre que celle de la majorité des Canadiens. Il faut préciser que les statistiques pour les francophones ne s'appliquent pas nécessairement à ceux de l'Ontario qui n'étaient pas spécifiquement reconnus comme tels dans l'étude précitée.

Dans son document intitulé *Apprendre, c'est la vie!*, La Voix affirme :

«Les problèmes d'alphabétisation sont sortis du sac lorsque les Canadiens ont lu les résultats de l'enquête sur l'alphabétisation réalisée par Southam en 1987. Même si l'échantillon de l'enquête était relativement petit, ses résultats ont révélé une tendance majeure : le quart de notre population ne sait ni très bien lire ni très bien écrire. Le **problème** atteint les **proportions** les plus **dramatiques** dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, chez les aînés **francophones** et les **citoyens âgés**.²»

¹ Rapport et recommandations de la conférence, *Apprendre, c'est la vie!* La Voix - Le réseau canadien des aînés - Ottawa, 1990, p.9.

² Rapport et recommandations de la conférence, *Apprendre, c'est la vie!* La Voix - Le réseau canadien des aînés - Ottawa, 1990, p. 8 et 9.

Dans le rapport sommaire, *L'analphabétisme chez les Canadiens âgés : un problème méconnu*, Jane Rutherford conclut que :

«Quoi qu'il en soit, il ne serait pas juste pour la génération des gens âgés qui aujourd'hui éprouvent des difficultés à lire et à écrire qu'on attende simplement que le problème actuel de l'analphabétisme chez les aînés disparaisse de lui-même.³»

L'auteure demande que l'on relève le défi en prenant l'engagement d'aider les Canadiens âgés qui sont analphabètes. Elle mentionne que les solutions au problème sont de deux ordres, notamment :

«...d'adapter le monde de l'imprimé de façon à ce que les aînés puissent s'y débrouiller plus facilement et mettre à la disposition des aînés analphabètes des programmes intéressants et facilement accessibles.⁴»

De son côté dans son rapport sommaire, *L'analphabétisme chez les francophones âgés du Canada : un défi à relever*, Hélène Dallaire précise que :

«...les politiques d'alphabétisation doivent nécessairement s'orienter vers la création de programmes conçus à l'intention des aînés et vers la concertation en vue de réorienter les programmes existants, dans le souci de mieux en tenir compte.⁵»

Elle mentionne qu'en septembre 1990, très peu d'attention a été portée à la problématique spécifique de l'analphabétisme chez les personnes âgées francophones. C'est pourquoi elle ajoute :

«La société en général et les intervenants oeuvrant auprès des aînés doivent être plus conscients des conséquences de l'analphabétisme et devraient fournir le soutien nécessaire afin que les aînés analphabètes puissent fonctionner à l'intérieur de la société et répondre aux besoins de l'existence quotidienne.⁶»

Au chapitre 5 de la partie II de *L'alphabétisation des adultes au Canada : résultats d'une étude nationale*, David P. Ross précise que les résultats de l'enquête révèlent que les deux tiers des Canadiens plus âgés, soit environ deux millions de personnes, éprouvent un certain degré de difficulté à utiliser du matériel écrit. En plus de se pencher sur les causes de l'analphabétisme chez les Canadiens plus âgés, il relève le fait que le niveau d'alphabétisation de base que l'on considérait suffisant en 1940 ne l'est plus en 1990. Par la suite, il fait état des répercussions que le faible niveau d'alphabétisation fonctionnelle peut avoir sur la qualité de vie des personnes âgées.

^{3,4} La Voix, Jane Rutherford, *L'analphabétisme chez les Canadiens âgés : un problème méconnu*, Rapport sommaire, p. 8.

^{5,6} La Voix, Hélène Dallaire, *L'analphabétisme chez les francophones âgés du Canada : un défi à relever*, p. 10 et 11.

Dans son rapport d'étude, *En toutes lettres et en français : l'analphabétisme et l'alphabétisation des francophones au Canada*, publié en 1989, Andrée Boucher se penche entre autres, sur la situation qui prévaut chez les Franco-Ontariens. Le chapitre qu'elle y consacre nous fait connaître les premières expériences d'alphabétisation en langue française en Ontario dans les années 70. M^{me} Boucher familiarise ensuite le lecteur avec les progrès rapides et marqués dans le domaine de l'alphabétisation en langue française depuis le colloque Alpha-Partage de 1988. Elle le renseigne au sujet du rôle joué par les divers intervenants tout en faisant ressortir la faible participation de tous les francophones à l'éducation des adultes en général. M^{me} Boucher attribue au réseau des groupes populaires la réussite «...à faire valoir non seulement la nécessité de l'alphabétisation en français mais aussi l'importance de rendre **française** la conception même du projet d'alphabétisation.⁷» Par contre, il n'est pas fait mention des besoins spécifiques des aînés analphabètes franco-ontariens.

Le professeur Serge Wagner de l'Université du Québec à Montréal est sans contredit celui qui a écrit le plus au sujet de l'analphabétisme chez les Franco-Ontariens. Il a de plus rédigé les rapports des colloques Alpha-Partage. Serge Wagner a aussi travaillé pour le compte de la Direction du programme d'alphabétisation communautaire en Ontario. Il a ainsi produit de nombreuses études portant autant sur l'analphabétisme chez les Franco-Ontariens que sur les mesures prises par le gouvernement ontarien et ses ministères pour améliorer la situation. Dans son document de travail daté du mois d'août 1987, *L'alphabétisation communautaire chez les Franco-Ontariens - Éléments pour un plan d'action*, Serge Wagner affirme que :

«Pour important qu'il soit chez les Franco-Ontariens, le phénomène de l'analphabétisme demeure une réalité largement méconnue de la part des Franco-Ontariens...scolarisés. Plusieurs personnes constatent que les personnes analphabètes et sous-scolarisées sont habituellement peu présentes dans les organisations socio-culturelles francophones. Ce fait confirme la marginalité des analphabètes et illustre en même temps le défi que représentera toute action d'envergure en alphabétisation.⁸»

Serge Wagner précise que des mesures administratives ne peuvent pas assurer à elles seules le développement de l'alphabétisation chez les Franco-Ontariens. Il ajoute :

«Si l'analphabétisme est un problème important chez les Franco-Ontariens, si l'alphabétisation est une nécessité pour le développement des personnes concernées et pour le développement global de la communauté, c'est l'ensemble des forces vives

⁷ Andrée Boucher, *En toutes lettres & en français : l'analphabétisme et l'alphabétisation des francophones au Canada* – Institut canadien d'éducation des adultes, p. 91.

⁸ Serge Wagner, *L'alphabétisation communautaire chez les Franco-Ontariens – Éléments pour un plan d'action* – Ministère des Affaires civiques et culturelles, p. 9.

de cette communauté qui doit s'impliquer. Ce qu'il faut, c'est à la fois une mobilisation des institutions, des individus, des organisations.⁹»

Dans un autre document intitulé, *Alphabétisation et assimilation des minorités : le cas des francophones du Canada*, Serge Wagner précise que :

«Le succès relatif du réseau communautaire semble par ailleurs avoir été accompagné d'un désengagement des institutions publiques qui assument pourtant une responsabilité officielle en alphabétisation, selon la politique de la province.¹⁰»

«Cette participation institutionnelle limitée est grave parce que le réseau communautaire/populaire ne saurait à lui seul répondre à l'ensemble des besoins.¹¹»

«Si, comme c'est présentement le cas, les activités d'alphabétisation en français se déroulent principalement ou exclusivement dans les programmes «communautaires», il faudra probablement conclure à un échec global de l'alphabétisation en français.¹²»

En plus d'établir la différence entre l'analphabétisme et l'ignorance, Serge Wagner, dans le *Compte rendu d'Alpha-Partage 88*, rend hommage aux aînés analphabètes pour leur contribution à la survivance du fait français en Ontario. Voici les précisions qu'il apporte :

«Une personne peut avoir des difficultés à utiliser la lecture, l'écriture et le calcul, mais posséder en contrepartie un bagage considérable de connaissances, de savoirs, de savoir-faire.¹³»

«Il ne faut surtout pas perdre de vue que ce sont largement les analphabètes franco-ontariens qui ont préservé, développé la culture et la tradition orale des Franco-Ontariens.¹⁴»

«Les populations analphabètes sont aussi celles qui, historiquement, ont le plus résisté à l'assimilation, ce sont celles qui se sont le plus tenues à l'écart des institutions assimilatrices.¹⁵»

Dans son volume, *Analphabétisme de minorité et Alphabétisation d'affirmation nationale à propos de l'Ontario français*, Wagner affirme :

«Ce qui manque dans la panoplie des publications sur l'analphabétisme au Canada et en Ontario, ce sont des études qui, sortant de la généralité et de l'académisme des

⁹ Serge Wagner, *L'alphabétisation communautaire chez les Franco-Ontariens – Éléments pour un plan d'action* – Ministère des Affaires civiques et culturelles, p. 49.

^{10, 11, 12} Serge Wagner, *Alphabétisation et assimilation des minorités : le cas des francophones du Canada* – Université du Québec à Montréal, p. 23 et 24.

^{13, 14, 15} Serge Wagner, *Compte rendu du Colloque, Alpha-Partage 88*, p. 36.

approches habituelles, délaissant les perspectives trop exclusivement «objectives» ou «fonctionnelles», osent adopter un point de vue intérieur au sujet traité, l'analyste essayant de voir les choses avec les yeux du minoritaire.¹⁶»

Il souscrit à la position de Churchill qui en 1985 affirmait :

«La synthèse doit se faire, donc, en partant de la perspective du groupe minoritaire et en tenant, au milieu de la discussion, la nécessité d'établir des politiques qui effectivement protégeront sa survie.¹⁷»

Sans pour autant préciser qu'il s'agit bien des aînés franco-ontariens, Serge Wagner fait mention d'analphabétisme d'oppression et d'analphabétisme de résistance dans son esquisse d'une problématique de l'analphabétisme et de l'alphabétisation en situation minoritaire. Nous savons tous que le Règlement 17 a été la manifestation «...d'une volonté explicite d'oppression¹⁸». De plus *l'école mixte* a démontré que la majorité anglophone a toujours voulu protéger la minorité contre elle-même ou plutôt se protéger contre elle en la dominant. Ces gestes politiques ont par contre fait naître chez les Franco-Ontariens et particulièrement chez les aînés des mouvements de résistance. Tous se souviennent des longues luttes pour la reconnaissance officielle des écoles de langue française et pour la gestion de ces mêmes écoles par les francophones et pour les francophones. Il faut noter le fait que les aînés franco-ontariens constituent tout de même une minorité au sein d'une minorité de langue officielle et que les analphabètes parmi ceux-ci sont pour toute fin pratique une minorité sans voix. On peut ajouter que les aînés franco-ontariens, surtout ceux qui n'ont pas eu la chance de s'alphabétiser, s'identifient facilement comme Canadiens français vivant en Ontario, ce qui reflète leur identité communautaire. De l'autre côté, les aînés franco-ontariens plus instruits se disent bilingues même s'ils reconnaissent leur identité minoritaire.

Plusieurs auteurs établissent une corrélation entre l'âge et la scolarité selon les données recueillies par Statistique Canada lors des recensements nationaux. Ainsi, Wagner confirme qu'en 1986 la sous-scolarité est davantage le fait des personnes âgées puisque 60% des 65 ans et plus et 50% des 55 à 64 ans n'ont qu'une éducation primaire. Même si Wagner fait une telle affirmation, ses écrits démontrent qu'il ne s'est pas attardé à cibler cette clientèle en particulier. Il a traité dans son ensemble de la problématique de l'analphabétisme chez les Franco-Ontariens. Il a le

¹⁶ Serge Wagner, *Analphabétisme de minorité et Alphabétisation d'affirmation nationale à propos de l'Ontario français*, Volume 1, p. 4 et 5.

¹⁷ Stacy Churchill et al, 1985 – *Éducation et besoins des Franco-Ontariens*, p. 9.

¹⁸ Serge Wagner, *Analphabétisme de minorité et Alphabétisation d'affirmation nationale à propos de l'Ontario français*, Volume 1, p. 47.

mérite d'être celui qui s'est intéressé le plus à ce phénomène et qui a su soulever et maintenir l'intérêt de ceux et celles qui œuvrent à combattre l'analphabétisme chez ces derniers.

Roger Bernard, professeur à l'Université d'Ottawa, s'est penché sur les nombreuses causes de l'analphabétisme. Voici comment il les résume :

«...elles relèvent de phénomènes historiques et culturels de non-valorisation liés à la socio-économie des francophones, mettant aussi en cause l'inaccessibilité, pour un certain nombre de communautés, à des services scolaires en français. Cette question rejoint également celle de l'éducation des adultes, qui doit être conçue comme une formation non institutionnelle permettant aux groupes défavorisés d'avoir accès à la formation et au savoir.¹⁹»

Il faut tenir compte du fait que les aînés franco-ontariens ont, jusqu'à un certain point, lutté contre l'assimilation en ne fréquentant pas des écoles secondaires de langue anglaise. Bernard cite Charles Castonguay pour affirmer que :

«...que toute la dynamique des transferts linguistiques s'opère entre la naissance et l'âge de 45 ans... se stabilisent entre 35 et 54 ans, pour diminuer après 55 ans.²⁰»

Dans un document intitulé *Guide électoral des aînés - 1993*, le Réseau canadien des aînés affirme par *La Voix* que cinq millions d'adultes canadiens (soit un sur quatre) ne savent pas suffisamment lire pour comprendre les manchettes des journaux ou les instructions qui figurent sur une bouteille de sirop contre la toux. Plus de la moitié de ces personnes sont âgées d'au moins 55 ans.

C'est un fait que les écrits sur l'analphabétisme des aînés franco-ontariens sont plutôt rares. Il y a donc beaucoup à faire dans le domaine de la recherche pour connaître les véritables besoins d'alphabétisation ressentis par ces derniers. Tenant compte de ces besoins tels que perçus par les analphabètes eux-mêmes, peut-être sera-t-il possible de déterminer les moyens les plus efficaces de les rendre plus autonomes. Encore faut-il que les analphabètes eux-mêmes veulent révéler ce handicap qu'ils réussissent à bien dissimuler.

^{19, 20} Roger Bernard, *Le déclin d'une culture – Livre 1 Vision d'avenir*, Fédération des jeunes Canadiens français Inc., p. 88 et 119.



BREF HISTORIQUE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION DES FRANCO-ONTARIENS

Afin de bien situer dans son contexte historique le problème sérieux de l'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens, il est nécessaire de faire un retour dans le passé. Il faut rappeler les situations que les défricheurs et les premiers colons ont connues lors de leur arrivée en Ontario ou au cours de leur jeunesse. Il est impossible de parler de l'alphabétisation des Franco-Ontariens sans mentionner brièvement les luttes que les aînés d'aujourd'hui ont dû livrer afin de réclamer leurs droits à une éducation en langue française.



3.1 Les établissements francophones en Ontario

Dès le début de la colonie, les explorateurs et les missionnaires français ont sillonné nos lacs et nos rivières. Les premiers voulaient établir des postes pour la traite des fourrures tandis que les autres voulaient répandre la Parole de Dieu dans cette Nouvelle-France. C'est ainsi qu'aujourd'hui, une plaque installée à Pembroke tout près de la Route 17 rappelle aux voyageurs que c'est à cet endroit que l'on a retrouvé l'astrolabe de Champlain. Au cours de ses explorations, ce dernier a traversé le lac Nipissing pour descendre la rivière des Français et se rendre ainsi jusqu'à la Baie Georgienne. C'est à Penetanguishene que les Pères jésuites ont établi leur mission, là où s'élève aujourd'hui le Sanctuaire des Saints-Martyrs canadiens.

Plus tard, des colons francophones venant du Québec et des provinces maritimes se sont établis en Ontario. Bon nombre sont devenus cultivateurs dans les comtés de l'Est, une région limitrophe de la province de Québec. Certains se sont aventurés plus loin vers les riches terres du Sud-Ouest et de la Baie Georgienne. D'autres ont colonisé le Moyen-Nord et le Grand-Nord où se sont développées de nombreuses industries minières et forestières. Certains, plus intrépides, se sont rendus un peu plus loin dans la région du Nord-Ouest.

Règle générale, ces colons partis de leur lieu d'origine en quête de nouvelles terres ou à la recherche d'un emploi, étaient peu scolarisés. La plupart d'entre eux n'avaient pas complété leur école primaire. Un très grand nombre de ces nouveaux citoyens de l'Ontario n'avaient fréquenté une école primaire que pendant quelques mois, tout au plus quelques années. Dans bien des cas, il s'était agi pour eux d'apprendre les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul tout en se préparant à la première communion et à la confirmation. Il ne faut pas croire pour autant que l'éducation avait peu d'importance pour eux. Malheureusement, ces pauvres colons pour la plupart n'avaient pas droit même à une éducation primaire et

encore moins à une éducation secondaire en langue française. Pour eux, c'était un privilège dont seuls les enfants des professionnels et des commerçants pouvaient se prévaloir. Armés de courage, ils ont défriché les terres, travaillé dans les chantiers, les moulins et les mines afin de gagner leur vie et celle de leur famille qui, à cette époque, était généralement assez nombreuse. Ils acceptaient cette vie dure et pénible espérant procurer à leurs enfants un avenir un peu plus prometteur. Il faut avouer que la situation scolaire de leurs enfants s'est améliorée graduellement au cours des décennies qui ont suivi. Par contre, pour bien comprendre de quelle source surtout provient l'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens, il y a lieu de brosser un court tableau de leurs luttes pour la revendication de leurs droits à une éducation en langue française.



3.2 L'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens et la revendication de leurs droits scolaires

Les statistiques se rapportant à la scolarité démontrent clairement que le pourcentage d'aînés analphabètes en Ontario est plus élevé chez les francophones que chez leurs concitoyens anglophones. Toutes sortes de facteurs ont contribué à créer une telle situation. Sans vouloir pour autant minimiser les autres, acceptons le fait que le facteur premier qui a contribué à la sous-scolarisation des Franco-Ontariens a été l'apathie et les injustices dont cette population a été victime de la part des gouvernements qui se sont succédé. Certains iront même jusqu'à dire que les Franco-Ontariens ont été sujets à la discrimination sinon aux attaques de racisme de la part de ceux qui détenaient le pouvoir sans pour autant se soucier du bien-être de leur minorité de langue officielle. Ce n'est que depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles et de la Charte canadienne des droits et libertés en 1981 que les Franco-Ontariens ont pu faire des gains marqués dans le domaine de l'éducation en langue française. Encore faut-il ajouter que le programme fédéral de contestation judiciaire et la crainte d'un Québec plus autonome ont réussi à donner un peu de sagesse à ceux qui ne se préoccupaient guère des droits de leur minorité de langue officielle.

Conscients du fait que l'éducation en langue française était et est encore pour eux non seulement un moyen de conserver leur héritage linguistique et culturel, mais un levier pour devenir des citoyens à part entière, les Franco-Ontariens ont dû lutter tout au cours de leur histoire. Les luttes ont été longues et pénibles car peu importe leur allégeance politique, les gouvernements répondaient aux revendications légitimes des francophones en leur accordant quelques privilèges plutôt qu'en enchâssant leurs droits dans la loi.

Face à l'infâme Règlement 17, qui en 1912 voulait rendre l'anglais la seule langue en usage dans les écoles, les Franco-Ontariens qui voulaient revendiquer leurs droits se sont mobilisés officiellement sous l'étendard de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO) et discrètement, un peu plus tard, au sein des cellules de l'Ordre de Jacques-Cartier (OJC). C'est ainsi que par la suite, le Règlement 17 a été aboli et remplacé par un autre qui stipulait que pour établir une classe ou une école où le français serait la principale langue d'enseignement, le Conseil scolaire, qu'il soit public ou séparé catholique, devait d'abord obtenir la permission écrite du ministre de l'Éducation. Ce n'est qu'en 1961 que la loi ontarienne a reconnu officiellement aux conseils scolaires le droit d'établir des classes et des écoles de langue française au primaire et au secondaire. Le ministère de l'Éducation a dû établir la Commission des langues d'enseignement pour régler les nombreux conflits scolaires causés par l'intolérance d'anglophones qui préféreraient maintenir le statu quo plutôt que de reconnaître les droits légitimes des Franco-Ontariens.

À l'élémentaire, la loi stipulait qu'un conseil scolaire n'était pas tenu d'établir une classe de langue française à moins que les contribuables francophones y inscrivent au moins 25 élèves de langue française. Non satisfaits d'avoir assimilé quelques générations de Franco-Ontariens, les anglophones les plus récalcitrants poussaient leur audace jusqu'à soumettre les jeunes enfants à un examen de compétence en français avant même leur entrée à l'école. Heureusement qu'en 1981, la Charte canadienne des droits et libertés a élargi les chances de refrancisation des francophones déjà assimilés en définissant clairement les ayant-droit à l'enseignement en français dans une province où cette langue est minoritaire.

Voici comment J. L. Gilles Levasseur résumait la situation qu'ont eu à vivre les aînés franco-ontariens à cet égard :

«Par ailleurs, en ce qui concerne l'enseignement au niveau secondaire, la situation défavorise indûment les francophones. Ceux-ci reçoivent leur enseignement en français au niveau primaire, car depuis le début du XX^e siècle, la plupart d'entre eux peuvent fréquenter des écoles séparées où l'enseignement en français est autorisé jusqu'en 10^e année. Au-delà de cette classe, l'élève francophone doit choisir entre trois options :

- i) une école secondaire publique de sa région où la langue d'enseignement est l'anglais;
- ii) une école secondaire privée confessionnelle où l'enseignement est donné en français; dans ce cas, toutefois, les parents des élèves qui fréquentent une école privée doivent, en plus d'acquitter les frais de scolarité des établissements privés, verser des taxes aux écoles secondaires publiques; de plus, ce genre d'institution ne peut offrir la large gamme de programmes

offerts dans les écoles secondaires de la province; si l'élève veut poursuivre des études pratiques, il doit s'adresser ailleurs pour recevoir sa formation au niveau secondaire;

- iii) dans certaines régions seulement, des écoles secondaires bilingues (40 environ) où le français, l'histoire, la géographie et le latin sont enseignés en français, et où les autres cours sont donnés en anglais.¹»

Même en 1967, le premier ministre de l'Ontario, l'honorable John Robarts, déclarait devant les participants au congrès de l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF) :

«Les étudiants francophones qui terminent leur éducation primaire ont souvent de sérieuses difficultés à obtenir une éducation secondaire adéquate étant forcés, dans bien des cas, d'entrer dans des écoles secondaires anglophones. L'un des résultats marquants de ce système est le nombre anormal de jeunes Franco-Ontariens qui abandonnent leurs études avant de terminer leur éducation secondaire. Nous ne pouvons pas permettre qu'une telle situation se perpétue. Les Franco-Ontariens ont trop à offrir à notre société pour qu'on leur permette de gaspiller leur énergie et leur talent en leur refusant des occasions suffisantes de continuer leur éducation à la limite de leurs capacités.²»

C'est ainsi que dans plusieurs régions où les Franco-Ontariens étaient moins nombreux, ils devaient accepter de vivre au sein d'une école secondaire anglaise ou mixte. Dans le second cas, l'entité de langue française cohabitait plus ou moins bien avec la section de langue anglaise qui était forte et prédominante. Partout où c'était numériquement et financièrement possible, les Franco-Ontariens ont réclamé des écoles secondaires homogènes de langue française. Ils ont réussi à en obtenir un nombre impressionnant en consentant de convertir la presque totalité de leurs écoles privées en écoles secondaires publiques de langue française. Il faut se rappeler que jusqu'en 1986, le ministère de l'Éducation ne subventionnait que les écoles secondaires relevant de la compétence d'un conseil d'écoles publiques.

Devant la possibilité de règlements de comptes en cour, le gouvernement de l'Ontario a adopté une attitude plus conciliante envers sa minorité de langue officielle. Il est allé au-delà de ce qu'exigeait la Charte canadienne des droits et libertés en reconnaissant le droit individuel de chaque francophone à recevoir une éducation primaire et secondaire en langue française. Ce n'est qu'en 1986 que le gouvernement a légiféré de façon à permettre aux contribuables francophones

¹ J.L. Gilles Levasseur, *Le statut juridique du français en Ontario – Tome premier, La législation et la jurisprudence provinciales* 120-121. Voir *Rapport du comité d'étude des conseils scolaires de Prescott-Russell, Gloucester, 1987, ministère de l'Éducation et de la Formation*, p. 22 et 23.

² Allocution de John P. Robarts, premier ministre de l'Ontario, à l'Association canadienne des éducateurs de langue française, ministère de l'Éducation et de la Formation, le 24 août 1967, p. 7.

d'élire des conseillers scolaires de langue française pour gérer leurs écoles. Les conseils scolaires qui comptaient des classes de langue française et de langue anglaise ont dû établir une section de langue minoritaire qui a ainsi obtenu une plus grande autonomie dans la gestion de ses écoles. Du même coup, le gouvernement a permis la création de deux conseils scolaires homogènes de langue française. Le premier, un conseil public, a été établi dans la région métropolitaine de Toronto et le second à Ottawa-Carleton où un conseil mixte a regroupé le secteur public et le secteur catholique. Finalement en 1991, le gouvernement a autorisé la création du premier conseil d'écoles catholiques de langue française pour desservir la région de Prescott et Russell.

À la suite de la parution du Rapport Cousineau en 1991, plusieurs sections de langue française au sein des conseils existant ont entrepris des études de faisabilité pour l'établissement de nouveaux conseils scolaires homogènes de langue française. Dans plusieurs régions, les Franco-Ontariens considèrent la possibilité d'agrandir les territoires en établissant des partenariats ou en fusionnant dans un même conseil scolaire deux ou plusieurs sections de langue française. Ils croient pouvoir maintenir ainsi un système viable, capable d'offrir à leur population jeune et adulte des services éducationnels de haute qualité et ce, à un coût raisonnable.

Aujourd'hui, beaucoup de Franco-Ontariens qui méconnaissent les durs combats livrés par leurs ancêtres pour qu'ils deviennent un jour des citoyens à part entière sont enclins à croire que la lutte est chose du passé. Malgré la Loi sur les services en français qui depuis 1986 reconnaît vingt-deux régions où les Franco-Ontariens peuvent exiger des services en français, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que ces services soient disponibles et facilement accessibles. Il ne faut pas oublier aussi le taux d'anglicisation qui fait qu'un trop grand nombre de jeunes adultes franco-ontariens sont maintenant plus à l'aise dans la langue de Shakespeare. C'est ce taux élevé d'anglicisation chez les jeunes qui amenait Normand Boisvert, président de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) à écrire le 21 avril 1993 :

- «Nous sommes actuellement confrontés à une avalanche de données statistiques qui nous parlent de génocide culturel, du déclin de l'usage du français à la maison partout au Canada, sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick.»
- «Nous le savons, vous le savez, seule une coalition de toutes les forces vives peut tenter d'enrayer les ravages de l'anglicisation progressive et néfaste des nôtres au Canada.»
- «Demandons-nous collectivement ce que nous pouvons faire pour la société francophone, sans attendre ce que l'État peut faire.³»

³ Normand Boisvert, président, lettre datée du 21 avril 1993 – Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF).

Il n'est et ne sera jamais facile pour la minorité de langue française de survivre et de s'épanouir en Ontario. J. E. Magnet écrivait en 1986 :

«Les minorités linguistiques peuvent résister à la force d'attraction exercée par la langue dominante à deux conditions :

- 1) Que les communautés linguistiques soient concentrées sur des territoires plus ou moins larges;
- 2) Que les minorités linguistiques reçoivent l'appui énergique d'un réseau bien structuré d'institutions et de services.⁴»

Examinons maintenant la situation des aînés analphabètes franco-ontariens à qui le système scolaire a fait défaut en ne leur permettant pas d'acquérir les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul. Ces aînés peuvent véritablement affirmer que le système scolaire les a lésés dans leurs droits en leur refusant une éducation élémentaire et secondaire dans leur langue maternelle. Combien d'entre eux ont vécu des situations où il était plus facile économiquement de s'angliciser que de parfaire des études dans des écoles secondaires privées de langue française? Combien ont décroché face aux écoles mixtes où les élèves du secteur francophone étaient considérés comme les parents pauvres? Combien ont été complètement dépourvus d'une simple éducation élémentaire en langue française parce que les détenteurs du pouvoir ne leur reconnaissaient aucun droit puisqu'ils avaient été anglicisés dès leur naissance? C'est à cause des situations difficiles que les aînés analphabètes franco-ontariens ont vécues autrefois qu'ils doivent aujourd'hui réclamer à haute voix des services complets d'alphabétisation. Les jeunes générations qui ont pu bénéficier davantage de services éducationnels dans leur langue maternelle ont le devoir d'appuyer les revendications de leurs aînés qui veulent devenir plus autonomes en apprenant ou en ré-apprenant à lire, à écrire et à calculer.

⁴ J.E. Magnet, «*The Future of Official Language Minorities*» (1986), 27 Les Cahiers de Droit, 189, 195 - Traduction.



BESOINS D'ALPHABÉTISATION CHEZ LES AÎNÉS FRANCO-ONTARIENS

La scolarité n'est pas le seul critère pour déterminer le nombre d'analphabètes complets, semi-fonctionnels ou fonctionnels. Par contre, c'est un indice important pour identifier les personnes qui sont susceptibles de l'être. De plus, c'est celui qui permet d'établir des statistiques, qui tout en n'étant pas infaillibles, permettent de déterminer l'ampleur des besoins dans le domaine de l'alphabétisation.

Les statistiques du Recensement de 1986 (Tableau comparatif - I) démontrent que 21,2% des francophones vivant en Ontario avaient complété une huitième année ou un niveau de scolarité moindre. Le pourcentage pour les anglophones était de 10,4% tandis que le taux pour les Ontariens n'ayant ni le français ni l'anglais comme langue maternelle s'élevait à 29,9%.

Tableau comparatif – I¹

Recensement - 1986

Ontariens ayant complété une 8^e année ou un niveau de scolarité moindre

Anglophones	10,4% (572 315)
Francophones	21,2% (93 200)
Ontariens n'ayant ni le français, ni l'anglais comme langue maternelle	29,9% (427 585)

Même si ces statistiques ne tiennent pas compte des groupes d'âge, on peut conclure, en raison des facteurs historiques, que le pourcentage est supérieur à 21,2% lorsqu'il s'agit des aînés francophones.

¹ Office des affaires francophones – Source : Statistiques Canada 1986.

Une répartition par région des 93 200 francophones ayant complété une 8^e année ou un niveau de scolarité moindre (Tableau comparatif - II) révèle que deux régions ont un pourcentage moins élevé tandis que les trois autres régions ont un taux plus élevé que celui de 21,2% pour l'ensemble des francophones. Il est intéressant de constater que les trois régions comptant le pourcentage le plus élevé de francophones moins scolarisés sont celles où les programmes d'alphabétisation offrent moins de possibilités aux aînés analphabètes franco-ontariens.

Tableau comparatif – II²

Recensement - 1986

Francophones vivant en Ontario et ayant complété une 8^e année ou un niveau de scolarité moindre, selon la région

Nord-ouest	29,8% (2 855)
Nord-est	27,2% (32 890)
Est	17,7% (30 055)
Centre	17,8% (18 850)
Sud-ouest	25,8% (8 540)

² Office des affaires francophones – Source : Statistiques Canada 1986.

Il est intéressant aussi de comparer les niveaux de scolarité des trois principaux groupes linguistiques, c'est-à-dire les francophones, les anglophones et les Ontariens ayant une langue maternelle autre que le français et l'anglais. Le tableau comparatif III démontre que les Franco-Ontariens ont un taux de sous-scolarisation plus élevé que les Ontariens anglophones et moins élevé que ceux qui n'ont ni le français, ni l'anglais comme langue maternelle. Il n'y a nul doute que les différences sont encore plus grandes lorsqu'il s'agit de comparer exclusivement le niveau de scolarité des aînés au sein des trois principaux groupes linguistiques.

Tableau comparatif – III³

Recensement - 1986

Ontariens ayant complété une 8^e année ou un niveau de scolarité moindre selon la langue maternelle et la région

	Anglophones	Francophones	Autres
1. Nord-ouest	11,5% (15 840)	29,8% (2 855)	40,8% (14 770)
2. Nord-est	14,0% (40 750)	27,2% (32 890)	35,9% (16 780)
3. Est	10,3% (79 805)	17,7% (30 055)	20,1% (18 225)
4. Centre	9,5% (329 275)	17,8% (18 850)	29,7% (331 125)
5. Sud-ouest	12,5% (106 640)	25,8% (8 540)	34,3% (46 665)

³ Office des affaires francophones – Source : Statistiques Canada 1986.

Les statistiques (Tableau comparatif IV) révèlent qu'en 1986, 44 240 Franco-Ontariens (21,3%) et 48 960 Franco-Ontariennes (21,2%) avaient complété une 8^e année ou un niveau de scolarité moindre. Comme la longévité des femmes est généralement reconnue, on peut conclure que le nombre d'analphabètes chez les aînées franco-ontariennes est plus élevé que celui des aînés franco-ontariens dans la même catégorie d'âge. Ceci pourrait expliquer le plus grand nombre d'aînées franco-ontariennes inscrites à des ateliers d'alphabétisation. Par contre, d'après les commentaires des aînés, les femmes semblent avoir une motivation plus grande à devenir plus autonomes.

Tableau comparatif – IV⁴

Recensement - 1986

Ontariens de langue maternelle française ayant complété une 8^e année ou un niveau de scolarité moindre

Franco-Ontariens
21,3% (44 240)

Franco-Ontariennes
21,2% (48 960)

Le recensement national de 1991 a établi la population totale de l'Ontario à 10 084 885 habitants. De ce nombre, 464 040 (4,60%) personnes ont déclaré avoir le français comme langue maternelle unique tandis que 83 260 (,83%) ont affirmé avoir deux langues maternelles dont l'une est le français. On peut donc conclure que lors de ce recensement, il y avait en Ontario 547 300 personnes ayant le français comme langue maternelle. Ce dernier nombre représente 5,43% de la population totale de la province.

⁴ Office des affaires francophones – Source : Statistiques Canada 1986.

Tableau comparatif – V⁵

Recensement - 1991

Population totale de l'Ontario 10 084 885 répartie selon la langue maternelle (réponses uniques et multiples)

	Anglais	Français	Langue maternelle autre que l'anglais et le français
Réponses uniques	7 578 685 (75,15%)	464 040 (4,60%)	1 732 985 (17,18%)
Réponses multiples*	218 575 (2,17%)	83 260 (0,83%)	14 040 (0,14%)
Total	7 797 260 (77,32%)	547 300 (5,43%)	1 747 025 (17,32%)

*Le total des réponses uniques et des réponses multiples dépasse le 100% de la population totale parce que 6 705 Ontariens affirment avoir comme langues maternelles, l'anglais, le français et une autre langue non-officielle.

⁵ Statistique Canada. *Langue parlée à la maison et langue maternelle*. Ottawa : Industrie, Science et Technologie Canada, 1992. Recensement du Canada de 1991. Numéro 93-317 au catalogue.

Des 547 300 Ontariens qui ont indiqué avoir le français comme langue maternelle, 154 830 (28,29%) étaient âgés de 50 ans et plus. De ce nombre, 69 475 (44,87%) étaient des hommes et 85 355 (55,13%) étaient des femmes.

Tableau comparatif – VI⁶

Recensement - 1991

Franco-Ontariens âgés de 50 ans et plus, selon le sexe

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
De 50 à 54 ans	15 350	16 240	31 590
De 55 à 59 ans	14 270	15 410	29 680
De 60 à 64 ans	13 380	14 280	27 660
De 65 ans et plus	26 475	39 425	65 900
Total	69 475	85 355	154 830

⁶ Statistique Canada. *Langue parlée à la maison et langue maternelle*. Ottawa : Industrie, Science et Technologie Canada, 1992. Recensement du Canada de 1991. Numéro 93-317 au catalogue.

Comme la présente étude se rapporte à l'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens, il y a lieu de prendre connaissance des statistiques se rapportant à la langue parlée au foyer par ces derniers.

Tableau comparatif – VII⁷

Recensement - 1991

Langue parlée au foyer par les Franco-Ontariens âgés de 50 ans et plus

Groupes d'âge	Population totale Français, langue maternelle (réponses uniques et multiples)	Français, langue parlée au foyer (réponses uniques et multiples)	%
De 50 à 54 ans	31 590	17 800	56,35%
De 55 à 59 ans	29 680	16 860	56,81%
De 60 à 64 ans	27 660	15 875	57,39%
De 65 ans et plus	65 900	37 460	56,84%
Total	154 830	87 995	56,83%

Ces statistiques récentes démontrent que moins de 60% des Franco-Ontariens âgés de 50 ans et plus qui ont déclaré avoir le français comme langue maternelle parlent encore le français au foyer. Il faut donc s'interroger à savoir jusqu'à quel point l'analphabétisme chez certains d'entre eux a pu les protéger contre l'anglicisation et l'assimilation. C'est vraiment un taux alarmant qui ne devrait pas laisser insensibles les dirigeants de la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario (FAFO). De plus, les aînés analphabètes franco-ontariens peuvent-ils être intéressés à s'alphabétiser en français s'ils ne parlent plus la langue au foyer? C'est peu probable à moins que leurs clubs d'aînés et leur Fédération les conscientisent au sujet de leur identité comme Franco-Ontariens.

⁷ Statistique Canada. *Langue parlée à la maison et langue maternelle*. Ottawa : Industrie, Science et Technologie Canada, 1992. Recensement du Canada de 1991. Numéro 93-317 au catalogue.

Dans notre société actuelle où les emplois deviennent moins nombreux et où les pensions de retraite sont encore assez alléchantes, nombre d'Ontariens prennent une retraite prématurée. De ce fait, beaucoup de Franco-Ontariens âgés de 50 ans et plus font partie des clubs d'âge d'or. La très grande majorité de ces clubs sont membres de la Fédération des aîné(e)s francophones (FAFO). Cette Fédération compte actuellement environ 9 800 membres répartis dans une centaine de clubs.

Je me suis donc adressé à la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario (FAFO) pour rejoindre les aînés francophones de la province. Grâce à la collaboration du président et de la directrice générale de cet organisme provincial, j'ai pu communiquer avec les responsables de plusieurs clubs locaux afin d'organiser des rencontres avec leurs membres. Vous trouverez la liste des clubs visités à l'Annexe F.



4.1 L'analphabétisme, un mal ignoré

Une lecture attentive de la documentation se rapportant aux activités de la FAFO démontre clairement que l'analphabétisme n'a pas été identifié comme l'un des problèmes majeurs chez les aînés franco-ontariens. Les rencontres et les échanges avec les responsables de la FAFO aux plans local et régional ont confirmé le fait que l'alphabétisation de leurs membres n'avait pas été perçue comme un besoin prioritaire. On peut tout de même affirmer que dans certains milieux, l'analphabétisme chez plusieurs membres représente une certaine préoccupation. Par contre, il semble très difficile d'en parler et d'en discuter franchement par crainte de blesser l'amour-propre des membres qui ne savent ni lire, ni écrire, ni calculer et qui ne veulent pas l'avouer même à leurs amis. C'est pourquoi la visite des membres au sein de leur club est très révélatrice. On y rencontre des responsables qui acceptent la présidence, mais qui dépendent entièrement des bons services de la personne qui agit comme secrétaire pour tout ce qui exige la lecture ou la rédaction d'un texte. De l'autre côté, on y voit aussi des aînés analphabètes qui n'occupent pas un poste de responsabilité au sein de leur regroupement et qui en souffrent beaucoup. Certains aînés, riches de nombreux talents, témoignent souvent de leur frustration en adoptant une attitude plutôt négative face aux initiatives prises par les dirigeants de leur club. Par contre, un très grand nombre d'aînés analphabètes franco-ontariens préfèrent passer inaperçus et ne pas trop participer aux activités qui nécessitent des habiletés de lecture, d'écriture et de calcul. Chaque fois que les autres membres font appel à eux pour occuper un poste qui requiert de telles habiletés, ils répondent généralement de façon plutôt vague en affirmant être trop gênés pour parler devant un groupe.

Il faut noter que la FAFO provinciale a collaboré étroitement avec la direction du Centre d'alphabétisation populaire, La Magie des lettres, pour la mise en scène et

la présentation de la pièce de théâtre intitulée, *Lire à mon âge*. C'est peut-être ce genre d'approche qui permet de présenter une situation à laquelle peuvent s'identifier les analphabètes. Par contre, pour pouvoir en mesurer la valeur, il aurait fallu un suivi. Ceci permettrait de déterminer le nombre de personnes qui ont reconnu et accepté ainsi leur analphabétisme, en commençant leur apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Pourquoi les aînés franco-ontariens préfèrent-ils cacher leur analphabétisme plutôt que de le reconnaître de façon à pouvoir se prendre en main et entreprendre un processus d'apprentissage? Voici des explications et des commentaires d'intervenants en alphabétisation et d'aînés analphabètes franco-ontariens que j'ai rencontrés :

- Très souvent, les intervenants limitent leur publicité à des annonces ou à des messages écrits qui s'adressent à tous les adultes en général. L'expérience a démontré que les aînés connaissent très peu les divers intervenants en alphabétisation. Les intervenants ont connu plus de succès lorsque ces messages publicitaires ont été présentés oralement à la radio ou à la télévision.
- La connaissance des intervenants ne suffit pas à convaincre les aînés analphabètes franco-ontariens à s'inscrire à des ateliers d'alphabétisation. Il faut plus que cela. L'expérience démontre qu'au moins une personne doit gagner leur confiance et les rassurer en les familiarisant avec le lieu, le contenu et le déroulement des ateliers.
- Il est très important que dès la première rencontre, l'intervenant fasse l'inventaire des acquis du nouvel apprenant. Même les aînés qui ont du temps à leur disposition ne veulent pas le perdre à faire des choses qui ne les intéressent pas. C'est pourquoi l'intervenant doit donner priorité aux objectifs que le nouvel apprenant veut atteindre. Il ne faut pas que l'alphabétiseur se méprenne et essaie de conscientiser l'aîné au sujet de l'oppression dont il a pu être victime lorsque ce dernier veut tout simplement apprendre à lire.
- Pour réussir auprès des aînés analphabètes, il faut que les intervenants fassent le réseautage de tous les clubs et de toutes les résidences où l'on peut retrouver des aînés. Étant donné que les aînés franco-ontariens attachent encore une certaine importance à la pratique religieuse, les intervenants peuvent très souvent rejoindre les aînés par le truchement de la paroisse.
- Le choix des alphabétiseurs qui travaillent avec les aînés revêt une importance primordiale. La personne choisie doit pouvoir faire en sorte que les aînés aiment interagir avec elle. Très souvent, l'alphabétiseur est la clé du succès.

Par sa façon de faire, il devient un facteur déterminant car il exerce beaucoup d'influence sur l'apprenant en l'encourageant dans ses efforts. L'alphabétiseur doit faire connaître le succès aux apprenants afin d'éloigner de leur esprit les échecs qu'ils ont sans doute rencontrés dans ce domaine. Pour l'aîné analphabète, la crainte de ne pas réussir est la raison majeure qui l'empêche de faire le premier pas en s'inscrivant à un atelier d'alphabétisation.

- Face à la situation qui prévaut chez les aînés franco-ontariens, il faut s'interroger à savoir s'il existe pour eux un véritable besoin d'alphabétisation. Est-ce que le fait d'avoir moins d'une neuvième ou d'une cinquième année de scolarité constitue un besoin qui doit pousser les aînés à s'inscrire à des ateliers d'alphabétisation? À l'âge où les personnes contemplant la retraite ou en jouissent déjà, il n'y a pas lieu de concevoir l'alphabétisation comme un moyen de renflouer la situation économique de l'individu et de la société en général. Quelles sont donc les motivations qui peuvent inciter les aînés à s'alphabétiser ou à parfaire leur éducation? Les aînés rencontrés ont fourni plusieurs commentaires dont voici quelques-uns :
 - a) Apprendre à lire et à écrire afin de reprendre le temps perdu;
 - b) Devenir plus indépendants;
 - c) Démontrer à leurs enfants et à leurs petits enfants qu'ils sont capables d'apprendre;
 - d) Être capables d'écrire à leurs enfants éloignés;
 - e) Être capables de se servir de l'annuaire téléphonique;
 - f) Faire leurs propres chèques;
 - g) Mieux comprendre les choses qui affectent leur vie d'aînés;
 - h) Avoir l'occasion de rencontrer d'autres personnes afin d'échanger avec elles;
 - i) Vouloir faire du bénévolat;
 - j) Assumer un poste au sein d'un club d'aînés;
 - k) Lire des choses qui les intéressent dans les journaux et les revues;
 - l) Pouvoir se renseigner eux-mêmes;
 - m) Se mériter une satisfaction de réussite personnelle.
 - n) Être capable de lire les noms afin de pouvoir voter seul.

Les commentaires des aînés franco-ontariens démontrent clairement qu'ils ne sont pas enclins à dévoiler leur manque d'instruction à moins d'être assurés d'obtenir l'aide qu'ils recherchent véritablement. Lorsqu'ils décident finalement de s'inscrire à un cours, leur motivation se rattache à la possibilité d'en retirer des avantages concrets, ne serait-ce que l'enrichissement personnel qui, pour eux, est très important.

Il faut dire que les aînés franco-ontariens ont eu moins de chance à s'instruire que les aînés anglophones. Beaucoup d'aînés franco-ontariens ont vécu la majeure partie de leur vie dans un milieu rural. Comme les milieux ruraux, règle générale, accusent un taux d'alphabétisation moins élevé que les centres urbains, un plus grand nombre d'aînés francophones sont demeurés analphabètes complets, semi-fonctionnels ou fonctionnels. Les aînés franco-ontariens sont aussi issus de familles nombreuses où les parents étaient généralement peu instruits et attachaient moins d'importance à l'éducation de leurs propres enfants.

Afin de se rendre compte jusqu'à quel point certains aînés franco-ontariens ont souffert de ne pas être capables de lire, d'écrire et de calculer, il est bon de prendre connaissance de leurs témoignages. Ils parlent des causes de leur analphabétisme, de leur désir d'apprendre, de leur peur, de leur décision de se prendre en main et de la satisfaction qu'ils ont à s'alphabétiser.

A - Les causes de l'analphabétisme

- Je me suis rendue jusqu'à la 4^e année. Je me sentais souvent seule parce que je ne pouvais pas apprendre comme les autres. J'étais découragée et je me sauvais souvent de l'école.
- J'avais 11 ans quand j'ai commencé l'école. C'était une école publique anglaise. J'y suis allée pendant trois ans. Donc, je n'ai pas eu la chance d'apprendre le français à l'école.
- J'aimais mieux aller à la pêche qu'à l'école. Un bon jour, mon père m'a dit : «Si tu ne vas pas à l'école, tu vas aller travailler.» C'est pour ça que je n'ai pas appris à lire et à écrire.
- À neuf ans, mon père m'a dit que je ne ferais pas un avocat et que je devais quitter l'école pour aider ma mère à la maison. J'étais le plus âgé d'une famille de 17 enfants.
- J'ai été élevée dans un orphelinat. Les religieuses faisaient bien leur possible mais rendue en 4^e année, je ne voulais plus du tout aller à l'école. Je préférais travailler.

- Je ne suis pas allée à l'école très longtemps car j'étais orpheline et souvent malade. L'école était éloignée. Mon père disait souvent que le travail était plus important que l'instruction. J'ai dû quitter l'école plutôt jeune pour aider sur la ferme.
- C'était pénible pour moi d'abandonner l'école et d'y aller chercher mes livres. Mais c'était la loi du temps; il fallait d'abord aider nos parents.
- Dans ce temps-là, l'éducation n'était pas importante.

B - Les conséquences de l'analphabétisme

- La vie n'est pas facile quand on ne sait pas lire et écrire. Étant analphabète, j'ai eu de la difficulté à avoir un emploi. Je n'avais pas beaucoup confiance en moi-même et je vivais dans l'incertitude.
- C'est curieux toutes les promotions que j'aurais pu avoir si j'avais eu plus d'éducation. Chaque fois qu'on voulait me donner une promotion, j'aimais mieux quitter mon emploi et aller ailleurs.
- Mes enfants apportaient des notes de l'école. Je ne pouvais pas les lire et encore moins y répondre. Après un bout de temps, ceci a commencé à me tracasser.

C - Le désir d'apprendre

- Je voulais améliorer ma capacité à lire et à écrire. Je voulais me rendre capable de me débrouiller seule en ayant les moyens de me renseigner.
- Ma famille étant toute élevée, je me suis dit que j'allais reprendre tout ce que j'avais manqué quand j'étais jeune.
- J'ai toujours été intéressée à continuer mon français. J'ai d'abord appris avec mes enfants qui ont continué des études. Je me suis toujours débrouillée comme ça. Quand j'ai pu retourner à l'école, j'étais bien contente.

D - La gêne de s'avouer analphabètes et la peur de s'alphabétiser

- La peur m'empêchait de participer aux activités de groupe car j'étais craintive à faire des choses. J'ai dû mettre la gêne de côté et prendre les moyens pour devenir plus autonome.
- On craint de s'inscrire à un cours d'alphabétisation parce qu'on a peur de faire rire de soi.

- C'est la gêne et la peur qui empêchent les gens de se présenter à un atelier d'alphabétisation.
- J'étais gêné pour commencer! Il y en a qui ont peur de retourner à l'école, mais il n'y a pas de peur à avoir là, parce qu'on est tous pareils.
- J'étais bien gêné quand j'ai commencé. J'ai réalisé par la suite qu'on n'est pas seul et qu'il n'y a pas de peur à avoir. On se sent vite à l'aise.
- J'ai même hésité longtemps. Mais au bout de cinq minutes, on se sent à l'aise.
- Il y en a beaucoup qui ont peur. Laissez la gêne de côté, ça va vous aider dans la vie.
- C'est la gêne qui m'empêchait toujours. Ce n'est pourtant pas de notre faute si on n'a pas appris à lire et à écrire.

E - La décision de se prendre en main et de s'alphabétiser

- Après mon expérience où j'ai failli perdre ma pension d'invalidité parce que je ne pouvais pas remplir un formulaire, j'ai suivi le conseil de ma travailleuse sociale. Je me suis inscrite à un centre scolaire communautaire pour apprendre à lire et à écrire.
- Il y en a beaucoup qui m'ont demandé pourquoi retourner aux études à mon âge? C'est ma vie, n'est-ce pas? J'ai le droit de faire ce que j'aime.
- J'ai entendu parler qu'il y avait des classes pour les personnes qui ne savaient pas lire et écrire. Je m'y suis intéressée et je me compte chanceuse d'avoir pu m'y inscrire.
- Quand on veut, on peut! J'étais déterminé à faire quelque chose. Je veux améliorer ma grammaire surtout l'emploi des verbes.
- Je me demandais quoi faire pour retourner à l'école. J'ai vu une personne à la télévision qui encourageait les analphabètes à s'inscrire à des ateliers. C'est là que j'ai décidé d'y aller.
- À un moment donné, j'ai dit à ma femme que j'aimerais aller à l'école. Aujourd'hui, il faut savoir lire et écrire pour pouvoir faire des centaines de choses, faire un chèque, remplir un formulaire, et tout le reste.

F - La satisfaction personnelle rattachée à l'alphabétisation

- L'amélioration de mes compétences et de ma capacité à lire et à écrire a beaucoup enrichi ma vie. Je suis devenue plus indépendante, plus confiante et plus fière de moi-même.
- Depuis que je m'alphabétise davantage, mes relations avec les autres membres de la famille se sont améliorées. Je suis maintenant capable de mieux communiquer avec eux. Ma famille est très fière de moi et m'encourage à continuer et à foncer.
- C'est toute une expérience. C'est vraiment fameux car on se sent plus fort et plus capable. Maintenant je me débrouille toute seule.
- Je suis moins craintif de rencontrer d'autres personnes. Je trouve ça bien commode de pouvoir faire mes propres affaires.
- Je veux continuer à écrire, car je suis l'homme le plus heureux sur terre. J'écris présentement sur la retraite.
- Maintenant je fais mes épiceries dans une demi-heure seulement. Je suis fière et j'ai beaucoup plus confiance en moi-même.
- Je viens à bout d'écrire une note en français... avec l'aide de mon dictionnaire.
- Déjà, je ne parlais pas. Maintenant, je dis ce que je pense et je participe aux activités de groupe.

Dans l'édition du 16 novembre 1992 du journal *Le Droit*, Gaétan Beauregard, directeur du Centre de jour polyvalent des aînés francophones d'Ottawa-Carleton, affirme que l'isolement est la maladie du siècle chez les aînés. Lorsque ces derniers s'inscrivent à un atelier d'alphabétisation, il en résulte une vie sociale enrichie et valorisante. Pour certains aînés comme M. Paul Loyer, un octogénaire de Vanier, l'alphabétisation n'a été qu'un début conduisant à des études plus avancées. Ce dernier a quitté l'école à 13 ans et y est retourné au moment de la retraite pour finalement obtenir un diplôme d'études secondaires. Mais ça ne finit pas là; il veut poursuivre ses études en comptabilité.¹ La détermination et la persévérance sont véritablement la clef du succès... pour quiconque veut apprendre, peu importe son âge.

¹ *Le Droit*, 30 avril 1993.

Le lancement du recueil de textes *Perce-Neige* a eu lieu le 22 juin 1993 au Centre communautaire de la Côte-de-sable à Ottawa. C'est le premier d'une série dont les œuvres ont été rédigées par des aînés. Ce livre d'une quarantaine de pages comprend 11 textes écrits par neuf aînés. Ces derniers suivaient un atelier d'écriture donné par Jacques Flamand, éditeur aux Éditions du Vermillon. Voilà un autre exemple éloquent de ce que peuvent accomplir les aînés qui s'inscrivent à un atelier d'écriture.²



4.2 Des Franco-Ontariens qui veulent se faire entendre...

Au cours de l'étude, j'ai eu l'occasion de me familiariser davantage avec les expériences vécues par les analphabètes franco-ontariens ayant une déficience auditive. Il faut se rappeler que les sourds analphabètes doivent apprendre deux langues tout au moins, leur langue maternelle, le français, et la langue qui leur est propre, la langue des signes en français. Il faut ajouter que les sourds francophones qui ont voulu s'alphabétiser ont dû se soumettre, dans plusieurs cas, à l'apprentissage de deux autres langues notamment l'anglais et la langue des signes en anglais.

Au cours de la dernière année, les sourds francophones de l'Ontario qui veulent être des citoyens à part entière dans une province anglaise, ont fait beaucoup de lobbying politique. Ils ont voulu ranimer le projet de loi 112 qui préconisait la reconnaissance officielle des langues des signes, c'est-à-dire la langue des signes québécoise et la langue des signes américaine, comme langues d'enseignement dans notre province. Le 23 juillet 1993, M. Dave Cooke, ministre de l'Éducation et de la Formation, a annoncé l'adoption du projet de loi 4 autorisant l'utilisation de la langue des signes québécoise et la langue des signes américaine comme langues d'enseignement auprès des personnes sourdes et malentendantes.

Il faut avouer que depuis quelques années, les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation des sourds francophones ont été remarquables. De nombreux intervenants préoccupés par les besoins et les attentes des personnes sourdes œuvrent afin de leur assurer une éducation en langue française et faciliter leur intégration au milieu francophone et à la société en général. C'est dans ce but que certains intervenants dans le milieu ont entrepris un projet pour établir une association franco-ontarienne de sourds et de malentendants. Roger St-Louis se fait le porte-parole de ces personnes pour réclamer que le gouvernement fasse un recensement des citoyens ayant une déficience auditive partielle ou complète. Tout reste à apprendre dans ce domaine qui est très complexe mais qui doit retenir notre attention. Il ne faut pas oublier les aînés franco-ontariens sourds. Au contraire, il faut reconnaître qu'eux aussi ont des besoins auxquels la société doit répondre.

² *Le Droit*, 14 juin 1993.

À Sudbury, un projet d'alphabétisation de sourds francophones devait être entrepris conjointement par le Conseil des écoles séparées catholiques du District de Sudbury et l'Association canadienne de l'Ouïe de la région de Sudbury. Il s'agissait d'une classe d'alphabétisation pour sourds qui devait débiter en septembre 1993, à raison de 5 heures par jour, 5 jours par semaine pendant 40 semaines. La concrétisation du projet dépendait de l'obtention d'une subvention de la Direction de l'alphabétisation. Une telle subvention aurait permis de rémunérer l'alphabétiseur qui devait nécessairement être spécialisé dans ce domaine très complexe. Malheureusement, les subventions gouvernementales réduites n'ont pas permis la réalisation d'un tel projet.



4.3 Le développement d'une collectivité apprenante

À la page 5 du rapport intitulé *Sentiers pour les apprenants : Stratégie d'alphabétisation pour les Manitobains*, les auteurs précisent que :

«Le phénomène de l'apprenant, c'est-à-dire de la personne qui définit que son manque d'aptitudes est important et qui cherche concrètement à acquérir ces aptitudes, se retrouve également comme phénomène communautaire.³»

Par la suite, ils définissent les **collectivités apprenantes** comme :

«...des groupes au sein de la population qui perçoivent l'acquisition d'aptitudes en lecture, en écriture et en mathématiques comme un moyen d'atteindre des objectifs communs.⁴»

Les auteurs prennent comme exemple la communauté autochtone du Manitoba pour affirmer qu'une minorité

«...devient de plus en plus une **collectivité apprenante** parce qu'elle considère que l'alphabétisation représente une étape clé dans le renforcement de la culture autochtone, et dans ses efforts visant à assumer une plus grande responsabilité et à exercer une meilleure direction de ses affaires.⁵»

En Ontario français, il est difficile de parler de collectivités apprenantes autres que celle inscrite au cours d'alphabétisation offerts par les programmes de reconversion de la main-d'œuvre. Quant aux aînés franco-ontariens eux-mêmes, ils ont réussi dans la majorité des cas à maintenir leur langue et leur culture en luttant contre l'anglicisation et l'assimilation. Par contre, le phénomène des **collectivités apprenantes** demeure toujours un facteur important pour l'épanouissement d'une minorité linguistique surtout lorsque l'on constate que les jeunes générations s'anglicisent plus facilement et plus rapidement. Voilà de l'avis du chercheur un

^{3, 4, 5} *Sentiers pour les apprenants, Stratégie d'alphabétisation pour les Manitobains – Le Rapport du Groupe de travail sur l'alphabétisation – Éducation et Formation professionnelle – Manitoba, p. 5.*

thème de réflexion et de discussion que nombre d'organismes franco-ontariens dont la FAFO auraient avantage à inclure à l'ordre du jour de leurs rencontres, congrès annuels ou colloques. Il demeure que les aînés ne se sont pas encore interrogés à ce sujet prenant pour acquis que pour eux, le moment était plutôt venu de cesser la lutte.

Les aînés franco-ontariens auraient avantage à se constituer en **collectivités apprenantes**. Ils développeraient alors une force qui auraient des conséquences avantageuses non seulement pour eux mais pour les jeunes générations. Ces dernières constitueront une minorité en état de décroissance à moins que les **collectivités apprenantes** de jeunes adultes et d'aînés augmentent en nombre. Pourquoi ne pas entreprendre des projets intergénérationnels où jeunes et aînés pourraient s'entraider pour mieux s'alphabétiser et devenir plus autonomes. Il faut y réfléchir sérieusement car l'avenir de tous les Franco-Ontariens en dépend.



4.4 L'écriture simple

Depuis de nombreuses années, les fonctionnaires au service des gouvernements fédéral et provincial s'évertuent à publier des documents dont le niveau d'écriture répond aux besoins des universitaires. Pourtant, nous sommes tous d'accord pour dire que la majorité des documents devraient être écrits au niveau d'une 8^e année. Ainsi, ils répondraient mieux aux besoins du grand public. Les aînés franco-ontariens et plus particulièrement les analphabètes fonctionnels avouent franchement que le niveau de langue utilisé par les politiciens et les fonctionnaires font en sorte que la communication entre eux et le gouvernement ne donne pas les résultats escomptés. Les aînés deviennent ainsi moins autonomes puisqu'ils doivent souvent avoir recours à quelqu'un d'autre pour déchiffrer les messages que l'on veut bien leur transmettre. Fort heureusement, le gouvernement de l'Ontario a enfin reconnu le problème non seulement pour les analphabètes mais pour la très grande majorité des citoyens. Le gouvernement a donc adopté une politique d'écriture simple et a engagé une consultante afin de faciliter la tâche des divers ministères dans ce domaine.

Les gouvernements ne sont pas les seuls responsables de cet état de choses. C'est pourquoi les aînés franco-ontariens doivent réagir chaque fois qu'ils reçoivent de la documentation qui n'est pas écrite de façon à ce qu'il soit facile pour eux de la lire et de la comprendre. Tous ont donc la responsabilité de communiquer dans un langage simple tout en utilisant un français correct. De plus, il faut éviter d'utiliser des acronymes pour désigner des associations, des programmes, etc. Il faut bannir le jargon et écrire dans une langue à la portée des gens avec lesquels on doit communiquer.

Malgré les efforts faits pour alphabétiser les aînés franco-ontariens, ces derniers ne pourront devenir autonomes à moins d'exiger que tous les gouvernements (fédéral, provincial, régional, municipal, scolaire) utilisent une écriture simple lorsqu'ils communiquent avec l'ensemble des citoyens.



4.5 Constatations générales

On peut donc résumer la situation en affirmant ce qui suit :

- Un très grand nombre d'aînés franco-ontariens sont des analphabètes complets, semi-fonctionnels ou fonctionnels.
- Très peu d'aînés analphabètes franco-ontariens admettent leur analphabétisme préférant se taire et même cacher le fait qu'ils n'ont pas appris à lire et à écrire.
- Les aînés franco-ontariens qui exercent un certain leadership dans le milieu préfèrent ne pas soulever la question ou le problème craignant de blesser l'amour-propre des analphabètes.
- À peine quelques centaines d'aînés franco-ontariens ont reconnu leur analphabétisme et ont entrepris l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.
- Les clubs d'aînés francophones auraient avantage à considérer la possibilité de devenir des **collectivités apprenantes** afin que les aînés francophones puissent être une force agissante au sein de la minorité franco-ontarienne.

Ces constatations devraient inciter les aînés franco-ontariens à réfléchir sur les mesures qui s'imposent pour être plus autonomes et assumer pleinement leur rôle de citoyens de l'âge d'or.



RESPONSABILITÉ ET RÔLE DES INTERVENANTS PRIMAIRES

Une étude préliminaire de la situation actuelle dans le domaine de l’alphabétisation des aînés franco-ontariens m’a convaincu de la nécessité d’une analyse plus détaillée du rôle des divers intervenants. C’est pourquoi j’ai tenu à rencontrer le plus grand nombre possible de preneurs de décision, de fonctionnaires, d’administrateurs et d’intervenants afin de m’enquérir du rôle que chacun joue vraiment ou croit devoir jouer dans ce domaine. Des questionnaires ont confirmé que certains intervenants possibles ne croient pas devoir jouer un rôle et encore moins assumer des responsabilités dans ce domaine. Dans plusieurs cas, ils invoquent toutes sortes de raisons pour affirmer que l’alphabétisation des aînés franco-ontariens n’est pas leur responsabilité, mais bien celle des autres. Dans plusieurs milieux responsables de ce dossier, on finit par avouer que l’alphabétisation des aînés franco-ontariens n’est surtout pas une priorité compte tenu du fait que ces derniers ont réussi tout de même à se tirer d’affaire jusqu’à maintenant.

L’expérience m’a appris que lorsqu’un service comme celui de l’alphabétisation devient la responsabilité de tout le monde, il arrive très souvent qu’il n’est plus la responsabilité de qui que ce soit. La responsabilité partagée, telle que je la comprends implique l’idée que chaque partenaire ou intervenant a un rôle précis à jouer, lequel tient compte de ses responsabilités légales ou morales. De plus, chacun doit jouer le rôle qui lui est propre afin d’atteindre le but poursuivi par tous les partenaires ou intervenants. Ces derniers doivent se rappeler que la valeur de leur intervention est proportionnelle à l’atteinte de ce but qui est celui d’alphabétiser. Il s’agit d’abord et avant tout de rendre plus autonomes tous ceux et celles qui, pour diverses raisons, n’ont pas encore appris à lire et à écrire. Tous sont d’accord pour dire que la responsabilité du gouvernement est différente de celle d’un collège communautaire. De même, on peut affirmer que malgré la bonne volonté de ses dirigeants, un centre d’alphabétisation populaire ne peut pas assumer la responsabilité légale et morale d’un conseil scolaire en ce qui a trait à l’alphabétisation de ses contribuables. Tous les responsables doivent avoir pignon sur rue et chaque partenaire ou intervenant doit balayer son devant de porte pour s’assurer que la rue est propre. Ainsi, ils peuvent offrir ensemble des services valables et soutenus en rendant l’alphabétisation d’accès facile à la clientèle qui se présente à leur porte ou que d’autres y amènent.

C’est dans cette optique que j’ai voulu revoir les responsabilités et analyser les rôles que les intervenants primaires doivent non seulement assumer individuellement, mais jouer en collaboration étroite avec les autres partenaires.



5.1 Le gouvernement de l'Ontario, ses ministères et la Direction de l'alphabétisation

En 1984, le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario établissait un groupe de travail à qui il confiait le mandat d'étudier des sujets spécifiques se rapportant à l'éducation permanente des adultes. Dans son *Rapport : pour adultes seulement*, le groupe a consacré quatre pages aux besoins des adultes franco-ontariens. Il a fait ressortir le fait qu'au cours de l'année scolaire 1983-1984, il n'y a eu dans les conseils scolaires de l'Ontario que 100 inscriptions d'automne aux cours d'éducation de base dispensés en français, même si le taux de l'analphabétisme fonctionnel était deux fois plus élevé chez les francophones que chez les anglophones. Tenant compte de cette situation alarmante, le groupe d'étude soumettait la recommandation suivante :

«Que le ministère de l'Éducation et le ministère des Collèges et Universités favorisent la prestation de cours d'éducation permanente dispensés en français pour répondre aux besoins des Franco-Ontariens.¹»

Le groupe d'étude est allé un pas plus loin en se penchant sur les besoins des personnes âgées. Relevons deux recommandations que l'on retrouve aux pages 49 et 50 du rapport :

«Que le ministère de l'Éducation et le ministère des Collèges et Universités incitent les établissements d'enseignement à augmenter le nombre de cours d'éducation permanente destinée aux personnes âgées.

Qu'un mécanisme de financement soit établi pour l'élaboration de matériel pédagogique en vue de favoriser l'organisation de cours n'ouvrant pas droit à des crédits, particulièrement adaptés aux besoins des personnes âgées.²»

Toute action que les deux ministères ont pu entreprendre dans ce domaine n'a pas été assez significative pour que les aînés franco-ontariens puissent prendre avantage des conséquences bénéfiques qui en auraient découlé.

En 1987, le Conseil de l'éducation franco-ontarienne dans son rapport intitulé *Éducation et besoins des Franco-Ontariens*, posait à nouveau le problème :

«Le groupe qui n'a pas progressé au-delà de la fin des études élémentaires est celui qui est le plus difficile à atteindre par les méthodes courantes de l'éducation des adultes dans les institutions comme dans les collèges communautaires : comme tous n'ont pas l'habitude d'étudier, un enseignement adapté à leurs aptitudes particulières s'impose.

^{1, 2} *Rapport : pour adultes seulement, Étude sur l'éducation permanente* – Ministère des Collèges et Universités, Ontario, Juin 1986.

Une approche **neutre**, qui ne consisterait à fournir des services qu'à ceux qui viennent les demander, doit être considérée comme l'équivalent d'un refus de leur venir en aide : le découragement, le fatalisme face au système d'études formelles sont tellement répandus comme attitudes qu'on ne peut pas les négliger.³»

«Pour le bien-être tant des personnes concernées que de la société dans son ensemble, il serait important d'adopter des méthodes du type **animation** (community development) avec la coordination des services éducatifs et sociaux de tout type dans chaque région ou localité.⁴»

Les auteurs de ce rapport ont alors formulé quatre recommandations dont deux sont retenues pour la relation étroite qu'elles ont avec l'alphabétisation des aînés franco-ontariens. Les voici et je cite :

«Nous recommandons :

Que le problème de la sous-scolarisation de la génération franco-ontarienne adulte devienne une priorité pour toutes les instances concernées avec l'éducation et, en particulier, des conseils scolaires et des collèges communautaires.

Que des programmes coordonnés soient mis sur pied pour promouvoir l'éducation adulte de base en accordant une priorité aux régions où la sous-scolarisation des francophones est à son plus fort (au-delà de 25 % de la population) et que ces programmes comportent un élément d'encouragement à la participation (développement communautaire, animation sociale, etc).⁵»

En 1986, le gouvernement ontarien lance un *Plan d'action en alphabétisation de base des adultes*. Pour la première fois, ce plan reconnaît le besoin d'offrir dans toute la province des programmes d'alphabétisation populaire dans les deux langues officielles du pays. Il en découle que le programme d'Alphabétisation communautaire en Ontario (ACO) compris dans ce plan d'action reconnaît le principe qui veut que ses services répondent aux besoins linguistiques et culturels de la population de langue française. Sous la direction d'un coordonnateur francophone, et avec la collaboration de douze ACFO régionales, le programme ACO prend son essor en créant des centres d'alphabétisation populaire dans les quatre grandes régions de la province. Les groupes locaux dûment constitués sont reconnus par la Direction de l'alphabétisation du ministère de l'Éducation qui leur octroie une subvention de base annuelle. Les centres doivent compter sur la générosité de bénévoles pour offrir des ateliers en alphabétisation. S'il y a lieu de rémunérer les alphabétiseurs, le ministère responsable suggère aux centres de conclure une entente avec un conseil scolaire, un collège d'arts appliqués et de technologie ou tout autre organisme capable de fournir les fonds nécessaires.

^{3, 4, 5} Stacy Churchill; Saeed Quazi; Normand Frenette, Conseil de l'éducation franco-ontarienne (CÉFO), *Éducation et besoins des Franco-Ontariens* – Volume 1, p. 162, 163 et 165.

Il faut dire qu'au cours des années, le gouvernement provincial a voulu que plusieurs ministères assument un rôle dans le domaine de l'alphabétisation. Par contre, la responsabilité d'administrer le programme fut confiée à un ministère en particulier. Malheureusement, pour des raisons que le commun des mortels ignore, cette responsabilité a été transmise plusieurs fois d'un ministère à l'autre et ce, dans une courte période de temps. Finalement, l'alphabétisation est redevenue la responsabilité de la Direction de l'alphabétisation au sein du ministère de l'Éducation et de la Formation. Une loi récente fera en sorte que la Direction de l'alphabétisation relève du Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre (COFAM) plutôt que du ministère de l'Éducation et de la Formation. Ceci signifie un autre transfert de responsabilité avec tout ce qu'un tel changement peut comporter.

Tenant compte des problèmes de croissance du programme d'alphabétisation en Ontario, le gouvernement a établi un comité interministériel afin d'assurer une meilleure communication et coordination entre les divers ministères. Le gouvernement espérait combler ainsi les lacunes tout en évitant le dédoublement. Vu la situation particulière de la minorité de langue officielle en Ontario, dont les besoins d'alphabétisation sont très grands, le gouvernement a alors établi un sous-comité francophone. Ce dernier a réussi à soumettre un rapport tandis que le comité interministériel lui-même a été aboli avant d'avoir complété son travail.

Il est intéressant de prendre connaissance des dix-huit recommandations formulées par les membres de ce sous-comité. Notons entre autres celle qui voulait que le gouvernement reconnaisse par une loi le droit de chaque citoyen à l'alphabétisation. De plus, on tenait à ce que l'alphabétisation des Franco-Ontariens tienne compte des besoins linguistiques et culturels de ces derniers. On recommandait aussi que le ministère de l'Éducation développe des mécanismes pour encourager la formation de partenariats entre les divers intervenants au niveau local. Les membres du sous-comité croyaient aussi qu'il était nécessaire qu'une étude soit entreprise à la grandeur de la province afin de déterminer le plus correctement possible le taux d'analphabétisme au sein de tous les groupes d'âge et secteurs de la population de langue française en Ontario. Il est très difficile d'évaluer l'impact que ce rapport du sous-comité interministériel francophone publié le 29 novembre 1991 a pu avoir au sein de la Direction de l'alphabétisation ou ailleurs. Compte tenu de ce qui a été accompli par la suite, il faut croire que ce rapport a connu le même sort que bien d'autres.

De son côté, la Direction de l'alphabétisation confiait à Serge Wagner la responsabilité de produire un document de travail. Ce document daté d'octobre 1991 s'intitule, *Alphabétisme et alphabétisation des adultes en français en Ontario - Quelques enjeux pour une politique d'alphabétisation en français*. Sans pour autant minimiser

l'importance des autres parties du document, nous examinerons de façon plus attentive «la question de la gestion gouvernementale de la politique et des enjeux qu'elle soulève pour les francophones qui est traitée dans la troisième section.⁶»

Serge Wagner aborde d'abord la gestion interministérielle au ministère de l'Éducation pour affirmer :

«De façon plus spécifique, nous n'avons pas été en mesure de comprendre l'articulation précise entre les fonctions de la nouvelle Direction de l'éducation en langue française et les fonctions des autres Directions du ministère, dont celle de l'alphabétisation. Une connaissance de cette planification et des orientations ministérielles pour l'éducation permanente et pour l'éducation en langue française permettrait de clarifier plusieurs problèmes qui se posent au niveau de la gestion.⁷»

«Il n'y a pas de structure d'articulation ministérielle entre les programmes de la Direction de l'alphabétisation et la (nouvelle) Direction de l'Éducation qui supervise la formation de base offerte dans les conseils scolaires. On semble en présence de planifications plutôt parallèles, et le fait est attesté par les difficultés d'informations sur la formation de base dans les conseils scolaires. En ce qui a trait à cette dernière, la gestion ministérielle semble être presque exclusivement administrative, l'initiative principale reposant entre les mains de chaque conseil scolaire.⁸»

On doit malheureusement confirmer le fait qu'en 1993, ces affirmations de Serge Wagner reflètent très bien la situation qui existe encore aujourd'hui.

Tout dernièrement, le gouvernement décidait de transférer le dossier de l'alphabétisation au Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre (COFAM). De plus, il rendait la Direction de l'alphabétisation responsable de l'allocation des subventions aux conseils scolaires qui offrent déjà ou ont l'intention d'offrir des programmes d'alphabétisation en septembre 1993. Tous ces changements que le gouvernement annonce semblent démontrer un manque de cohésion dans les initiatives qu'il croit devoir prendre pour réduire son déficit budgétaire.

En ce qui a trait à la gestion de l'alphabétisation en langue française, Serge Wagner présente les trois hypothèses suivantes :

- «Un mécanisme spécifique de concertation et de coordination des responsables des volets en français des différents programmes au sein de la Direction de l'alphabétisation.

^{6, 7, 8} Serge Wagner – *Alphabétisme et alphabétisation des adultes en français en Ontario - Quelques enjeux pour une politique d'alphabétisation en français* – Direction de l'alphabétisation, Octobre 1991, p. 6 et 51.

- Une **unité** de l’alphabétisation en français au sein de la Direction de l’alphabétisation.
- Une **unité** de l’éducation des adultes en français au sein de la nouvelle Direction de l’éducation en langue française.⁹»

Partant du principe selon lequel pour répondre adéquatement aux besoins des Franco-Ontariens, l’éducation franco-ontarienne doit être gérée par eux et pour eux, il faut souscrire à toutes les initiatives qui pourraient nous orienter dans cette voie. Afin de ne pas rendre la structure trop complexe et trop lourde, il serait sans doute avantageux de proposer que l’alphabétisation en langue française soit tout simplement une composante importante de l’unité responsable de l’éducation des adultes au sein de la Direction de l’éducation en langue française. Il reviendrait alors à cette Direction de trouver un mécanisme spécifique de concertation et de coordination des divers responsables de l’alphabétisation en langue française. À notre avis, les changements qu’une telle restructuration implique sont d’importance assez majeure pour qu’on se limite d’abord à cette première étape. Une fois celle-ci franchie, l’alphabétisation en langue française aura une structure conforme au droit des Franco-Ontariens de gérer leur éducation. Par la suite, on pourra concentrer les énergies à la gestion interministérielle en français, afin d’assurer la concertation et la coordination qui s’imposent entre tous les intervenants.

Depuis l’automne 1991, la Direction de l’alphabétisation du ministère de l’Éducation a produit une série de documents pour une consultation auprès de tous les intervenants dans les programmes d’alphabétisation en Ontario. Je les énumère afin de démontrer comment un service gouvernemental s’y prend pour justifier les projets qu’il a amorcés et que les bailleurs de fonds ont financés. Il s’agit de démontrer une grande préoccupation pour la qualité des programmes sans pour autant prendre les mesures pour assurer des services de haute qualité.

- 1) Projet de politique d’alphabétisation des adultes en Ontario - Document de discussion - code de document P 106 - septembre 1991
- 2) Alphabétisme et alphabétisation des adultes en français en Ontario - Document de travail - Code de document A 112 - octobre 1991
- 3) La qualité en alphabétisation : sa signification et ses enjeux pour l’alphabétisation des adultes en Ontario français, Les principes directeurs de la qualité en alphabétisation - Projet de politique et d’évaluation des programmes d’alphabétisation des adultes - Phase II - août 1992

⁹ Serge Wagner – *Alphabétisme et alphabétisation des adultes en français en Ontario - Quelques enjeux pour une politique d’alphabétisation en français* – Direction de l’alphabétisation, Octobre 1991, p. 52.

- 4) Directives visant à assurer l'efficacité des programmes d'alphabétisation en Ontario - le 2 septembre 1992
- 5) Les éléments d'un bon programme d'alphabétisation - Points de discussion - le 11 janvier 1993
- 6) La qualité en alphabétisation : Sa signification et ses enjeux pour l'alphabétisation des adultes en Ontario français - le 18 mars 1993
- 7) Cadre de responsabilisation - résumé des éléments élaborés à des fins de consultation - le 1^{er} avril 1993
- 8) Normes de qualité pour l'alphabétisation des adultes - le 2 avril 1993.

Il est inconcevable que pour discuter intelligemment de la qualité des programmes d'alphabétisation des adultes de langue française, il soit nécessaire de produire autant de documents dont certains ont été traduits en français. Il est temps que le gouvernement se rende compte que trop de ressources humaines et financières sont affectées à des activités qui auront très peu d'impact sur la qualité de l'alphabétisation. À mon avis, les documents 3 et 6 auraient pu servir amplement aux besoins des francophones. Il faut que le gouvernement cesse d'enterrer nos problèmes dans du papier. Il doit plutôt adopter un processus de prise de décisions qui permet aux francophones d'identifier leurs besoins et d'y répondre le plus adéquatement possible tenant compte des ressources humaines et financières disponibles.

En conclusion, il faut s'interroger sérieusement au sujet de l'engagement du gouvernement et de ses ministères à l'égard de l'alphabétisation des francophones et plus particulièrement des aînés franco-ontariens. Tout en résistant à l'anglicisation et à l'assimilation, cette génération a été dépourvue d'une éducation à laquelle elle avait légitimement droit. Quand le gouvernement provincial reconnaîtra-t-il l'obligation morale de compenser pour les torts que ces prédécesseurs ont causés aux aînés franco-ontariens? Est-ce trop exiger que de demander au gouvernement de faciliter par tous les moyens possibles l'alphabétisation des aînés franco-ontariens? Ne devrait-il pas en faire une priorité de son programme d'alphabétisation? Autant de questions auxquelles il faut trouver des réponses adéquates.



5.2 Les Centres d'alphabétisation populaire et le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario

A - Les centres d'alphabétisation populaire

En Ontario, il existe actuellement 29 centres d'alphabétisation populaire. La plupart ont vu le jour suite au programme de sensibilisation entrepris par l'ACFO provinciale et les responsables de l'Année internationale de l'alphabétisation. Le dernier de ces centres a vu le jour à Brampton en juin 1993. Voici un tableau qui démontre la croissance rapide de ces centres, particulièrement de 1986 à 1991 :

Progression du nombre de centres d'alphabétisation populaire en langue française en Ontario

Année	Nombre de centres
1986 - 1987	4
1987 - 1988	18
1988 - 1989	20
1989 - 1990	24
1990 - 1991	27
1991 - 1992	28
1992 - 1993	29

Certains centres d'alphabétisation populaire ont décidé de s'incorporer comme organismes sans but lucratif, afin d'être encore plus autonomes au point de vue de leur structure et de leur fonctionnement. Tous les centres ont maintenant un conseil d'administration élu par un groupe plutôt restreint de membres. À l'exception de quelques centres, les autres sont membres du Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario (RGFAPO). Les administrateurs de ces centres prônent l'intervention populaire comparativement à l'approche communautaire que l'on associe aux conseils scolaires. Par contre, un

centre s'affiche comme centre d'alphabétisation communautaire. Certains coordonnateurs des centres d'alphabétisation populaire admettent qu'ils ne sont pas les seuls à favoriser une intervention populaire plutôt que celle qui se veut plus formelle et «scolarisante».

Des rapports statistiques pour les deux dernières années ont été préparés par la Direction de l'alphabétisation du ministère de l'Éducation et de la Formation. Ces rapports fournissent les renseignements suivants en ce qui a trait aux services d'alphabétisation en langue française du Programme d'alphabétisation communautaire de l'Ontario. Voici quelques tableaux comparatifs pour les deux derniers exercices financiers, c'est-à-dire du 1^{er} avril 1991 au 31 mars 1992 et du 1^{er} avril 1992 au 31 mars 1993.

Alphabétisation communautaire de l'Ontario		
Statistiques – Programme en langue française		
Bénévoles	1991 - 1992	1992 - 1993
Nombre de bénévoles	908	896
Nombre total d'heures de bénévolat	83 795	92 336
Apprenants		
Nombre de femmes	743	865
Nombre d'hommes	633	703
Total des apprenants	1 376	1 568
Nombre d'heures de contact	421 225	507 112
Nombre d'étudiants actifs	1 073	1 108
Nombre en attente	132	98

Caractéristiques	1991 - 1992			1992 - 1993		
	F	H	Total	F	H	Total
Assistés sociaux	107	100	207	147	135	282
Autochtones	3	5	8	1	2	3
Travailleurs plus âgés	81	134	215	76	96	172
Chômeurs	27	64	91	29	83	112
Francophones	533	442	975	609	522	1 131
Minorités visibles	10	1	11	40	31	71
Handicapés	44	54	98	40	52	92
Délinquants	1	34	35	1	31	32
Groupes avec besoins spéciaux	112	43	155	140	276	416

Groupes d'âge	1991 - 1992	1992 - 1993
Moins de 24 ans	200	246
De 25 à 44 ans	430	596
De 45 à 64 ans	337	384
65 ans et plus	255	277

Éducation	1991 - 1992	1992 - 1993
5 ^e année ou moins	376	445
6 ^e à 8 ^e année	363	485
9 ^e année et plus	233	409
Anglais, langue seconde	99	94

Sources de référence	1991 - 1992	1992 - 1993
Programme Avenir	27	19
Centres de détention	18	23
Commission des accidents de travail	40	42
Conseils d'éducation	2	44
Agences, services sociaux régionaux	3	7
Autres	371	357

Lors des rencontres avec les coordonnateurs des centres d'alphabétisation populaire, j'ai pu recueillir des témoignages, des commentaires et des suggestions qui démontrent clairement les préoccupations et les problèmes majeurs de cette catégorie d'intervenants. Voici un bon échantillon des réflexions de certains participants. Je les ai réparties sous des titres qui illustrent assez bien les principaux défis que les centres d'alphabétisation populaire doivent surmonter pour survivre.

1 — La reconnaissance officielle par une politique d'alphabétisation

- Que le gouvernement reconnaisse officiellement l'alphabétisation en adoptant une politique. Quand on sera reconnu officiellement comme groupe nécessaire à la société, par le fait même on devrait être subventionné adéquatement.
- Que les centres d'alphabétisation populaire soient reconnus comme organismes responsables de faire de l'alphabétisation.

2 — Le financement des programmes

- Vous voulez connaître nos moyens de financement. C'est la «prostitution», monsieur!
- Que les centres aient un apprenant ou cinquante, ils reçoivent tous la subvention de base de 38 000 \$. Il n'y a jamais eu de critères de financement utilisés par la Direction de l'alphabétisation.
- On ne peut pas faire de réserve sur la subvention elle-même. En septembre de chaque année, il nous faut emprunter pour survivre.

- Ce sont les conseils scolaires qui profitent. Que le ministère prenne les fonds qu'il donne aux conseils par le biais du B.6 et qu'il les transfère à nos centres. À ce moment-là, on va pouvoir fonctionner.
- Il faut définir ce qu'est l'éducation permanente. Est-ce que les conseils scolaires en font de l'alphabétisation?
- Cet argent est gelé au ministère. Si les conseils scolaires ne font pas d'alphabétisation, le ministère transfère l'argent ailleurs.
- Que les gouvernements cessent de donner des millions aux autres pays et qu'ils voient ce qui se passe au Canada au point de vue d'alphabétisation.
- À titre d'organisme sans but lucratif, il faut consacrer beaucoup de temps à des projets de collecte de fonds.
- Que l'argent aille directement aux groupes d'alphabétisation populaire et non à la recherche.

3 — *La gestion des programmes*

- Nous, les centres d'alphabétisation populaire, tous les ministères veulent nous avoir. Alors, on change de ministère à tout bout de champ.
- Au ministère de l'Éducation, nous sommes considérés comme des gens sur le bien-être social.
- Les analphabètes sortent des écoles! Ça veut donc dire que c'est la responsabilité du ministère de l'Éducation qui a failli à sa tâche depuis toujours.

4 — *L'alphabétisation et les bénévoles*

- On s'est fait dire en pleine face par un ministre «Si vous voulez que vos centres fonctionnent bien, utilisez des bénévoles de votre communauté; impliquez-les».
- J'aimerais voir ce qu'on peut faire quand il y a trois ateliers dans une journée et que les trois bénévoles appellent pour signifier leur absence.

- Le Ministère doit reconnaître qu'on ne peut pas continuer à travailler avec des bénévoles. On les forme aujourd'hui et deux mois plus tard, ils ne sont plus là. C'est toujours à recommencer.
- Les bénévoles sont très dévoués. Il y a aussi les membres des conseils d'administration qui font du bénévolat. C'est pourquoi il faut faire la nuance.
- Qu'on enlève le mot «bénévole» du programme d'alphabétisation.

5 — *La formation des alphabétiseurs*

- Les coordonnateurs qui ne faisaient pas d'animation ne pouvaient pas participer à la recherche de M. Leblanc.
- Le suivi à cette recherche est notre principale préoccupation.
- Accréditation, à quel prix et comment? Il nous faut une définition exacte de l'accréditation avant de se prononcer.
- On veut que les acquis soient reconnus. Par contre, quels critères le Ministère va-t-il nous imposer?
- Les alphabétiseurs n'ont pas tous besoin de la même formation.
- Doit-on accréditer d'après les qualités personnelles ou les qualifications?

6 — *La philosophie de l'alphabétisation*

- Au départ, il y a une philosophie d'alphabétisation populaire sur laquelle nous nous entendons et qu'il ne faut pas oublier.
- On s'est rendu compte que certains conseils scolaires font plus d'alphabétisation populaire que les centres eux-mêmes.

7 — *Le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario*

- Le RGFAPO a un certain pouvoir politique.
- Le RGFAPO a un comité qui s'occupe du dossier *Formation*.

8 — *Le Centre FORA et Alpha-Ontario*

- La publication des petits volumes n'aurait jamais été possible sans le Centre FORA.
- Chez nous, les apprenants utilisent beaucoup Mon Journal.
- J'apprécie beaucoup l'aide que le Centre FORA nous apporte de façon professionnelle et dans un délai très court.
- Alpha-Ontario, on n'en a pas besoin car on ne s'en sert pas.

9 — *Les aînés et les centres d'alphabétisation populaire*

- Que font les aînés pour aider les centres d'alphabétisation populaire? Comment pouvons-nous les servir sans un financement adéquat?
- Il faut que les aînés franco-ontariens nous aident dans nos revendications pour un meilleur financement. Il faut s'entraider.

Ces réflexions démontrent clairement que les centres d'alphabétisation populaire désirent que le gouvernement reconnaisse l'alphabétisation comme un service à la société et les centres d'alphabétisation populaire comme des pourvoyeurs de services subventionnés par les fonds publics.

Comme ils existent depuis peu d'années et que leur philosophie de fonctionnement se veut à la fois populaire et démocratique, certains centres d'alphabétisation populaire ont beaucoup de difficulté à accepter ou même à considérer tout ce qui peut à leurs yeux porter atteinte à leur autonomie. Ils hésitent même à tenir compte de la présence des apprenants aux ateliers afin de recevoir un meilleur financement par le biais d'une entente conclue avec un conseil scolaire. De l'autre côté, certains centres d'alphabétisation populaire ont su apprivoiser les conseils scolaires de leur milieu de façon à conclure des ententes qui leur assurent un meilleur financement et qui par le fait même, leur permettent d'offrir plus de services. À l'exception d'un centre qui a obtenu une subvention spéciale pour mettre sur pied un atelier spécifiquement conçu pour des aînés franco-ontariens, la presque totalité des ateliers ainsi conçus sont offerts par des centres d'alphabétisation qui ont accepté, comme un moindre mal, de signer une entente avec un conseil scolaire.

Étant donné que les subventions aux conseils scolaires seront dorénavant versées par le truchement de la Direction de l'alphabétisation dans le but de réduire les dépenses gouvernementales, il y a lieu de s'interroger à savoir combien de conseils

scolaires pourront maintenir les ententes qui existent déjà avec certains centres d'alphabétisation populaire. Il se peut fort bien que l'alphabétisation des aînés ne soient même plus une priorité comme ce fut le cas au Québec en septembre 1992.

De tout ceci se dégagent les points suivants :

1. Les centres d'alphabétisation populaire de l'Est ontarien ont réussi à offrir à un nombre intéressant d'aînés franco-ontariens des ateliers d'alphabétisation conçus spécifiquement pour eux. De plus, ils ont rendu ces ateliers accessibles en demandant aux alphabétiseurs de se rendre sur les lieux où se trouvent les aînés. Ces ateliers ont été offerts grâce à des ententes conclues entre trois centres d'alphabétisation populaire et les conseils scolaires de leur milieu respectif. Ceci a permis un meilleur financement de ces activités.
2. Des ateliers d'alphabétisation pour quelques aînés franco-ontariens ont aussi été offerts à Penetanguishene dans une résidence pour personnes âgées. Le centre d'alphabétisation populaire a réussi à concrétiser un tel projet grâce à une subvention spéciale reçue du ministère des Services sociaux et communautaires. Il faut noter qu'un tel mode de financement ne peut pas assurer la continuité d'un tel programme.
3. À Port-Colborne, un intérêt manifesté par des aînés franco-ontariens de l'endroit a convaincu le coordonnateur du Centre d'alphabétisation populaire de Welland, du besoin de répondre à leurs attentes. Chose remarquable, le Centre n'a pas eu accès à des subventions gouvernementales additionnelles. Comme dans plusieurs autres centres, les responsables ont dû trouver des moyens de prélever des fonds afin de pouvoir financer toutes ces activités.
4. Ailleurs dans la province, on peut compter quelques aînés franco-ontariens qui s'intègrent aux ateliers offerts pour l'ensemble des apprenants par les centres d'alphabétisation populaire, les conseils homogènes ou sections de langue française.

B - Le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario

Fondé en décembre 1988, le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario veut être le porte parole de tous les analphabètes, alphabétiseurs et intervenants dans le domaine de l'alphabétisation en langue française. Le 8 septembre 1989, dans le cadre de la journée internationale de l'alphabétisation, André O. Fournier, président de l'organisme s'exprimait ainsi :

«Le Regroupement avec son Conseil d'administration à structure unique composé d'analphabètes et des autres intervenants en alphabétisation, tente de représenter d'une façon juste et adéquate toute la communauté franco-ontarienne, afin de faire avancer tous les dossiers qui permettraient à chacune et à chacun de nous de fonctionner comme citoyen égal dans notre société ontarienne.»

«Nous voulons être la voix des analphabètes et des alphabétiseurs de l'Ontario. Il nous manque votre appui et votre collaboration.»

Dans ce même énoncé, le président de l'organisme indiquait clairement que le plus grand défi du Regroupement était de s'assurer un financement adéquat.

«Aujourd'hui, nous aurions aimé vous faire part de nos projets d'avenir, mais comme pour tous les organismes tel que le nôtre, le problème épineux du financement (ou devrais-je dire sous-financement) nous remet toujours dans la voie de la réalité économique qui fait qu'en 1989, l'alphabétisation de tous les citoyens du Canada n'est pas une priorité.»

Il faut dire que ces paroles de M. Fournier sont encore d'actualité en 1993. Il faut noter que le Regroupement essaie toujours de relever ce même défi comme en témoigne un document intitulé *Redressement financier - Bilan de l'année 1992-1993*. En voici quelques extraits :

- 1) «Beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés à la fermeture des dossiers qui dataient de plus d'un an, à la négociation avec les trois bailleurs de fonds principaux, à la préparation d'un budget équilibré, à la préparation d'un système interne des finances pour le C.A., à l'évaluation et changement du grand livre comptable et à la recherche d'un système comptable informatisé.»
- 2) «Le 18 septembre 1992 : rencontre du comité des finances à Toronto; constatation de la gravité de la situation financière du Regroupement; une grande somme d'argent des projets a été affectée au fonctionnement du bureau; le comité des finances fait alors neuf recommandations reliées à des coupures budgétaires en vue de redressement financier.»

Les gouvernements fédéral et provincial sont aux prises avec des déficits budgétaires qui, malgré leurs efforts, continuent à augmenter. Dans de telles circonstances, il est presque illusoire de croire que les gouvernements deviendront plus généreux en subventionnant davantage un organisme tel le Regroupement. Il faut donc penser à un Regroupement encore plus représentatif de tous les organismes et de toutes les personnes qui interviennent dans le domaine de l'alphabétisation en langue française. Sans pourtant exonérer les gouvernements de toute responsabilité financière dans le domaine, le Regroupement doit trouver des moyens pratiques de s'autofinancer partiellement tout en offrant à ses membres les services dont ils ont véritablement besoin et en se dotant d'un mode de fonctionnement qui soit davantage à la mesure de ses ressources humaines et

financières. Tenant compte de ces réalités, il faut songer à un partenariat qui aurait pour objet de rallier les forces vives de tous les Franco-Ontariens dans ce domaine afin de combattre le mieux possible l'analphabétisme qui continue à faire ses ravages au sein de notre population.

Au cours de son existence, le Regroupement semble avoir connu des périodes difficiles si l'on considère son financement, la composition de son Conseil d'administration, les services rendus aux membres et les attentes de ces derniers. Une lecture des procès-verbaux des rencontres annuelles révèle qu'il existe au sein du regroupement des idéologies qui peuvent difficilement co-exister. On consacre donc beaucoup de temps à discuter de philosophie et de l'approche qui doit nécessairement en découler. Certains responsables ont donc engagé de longs débats, que l'on pourrait qualifier de polémiques, en affirmant que l'on doit privilégier l'intervention populaire puisque l'intervention communautaire n'est pas acceptable à l'ensemble du mouvement. Quant à l'approche scolarisante, certains intervenants semblaient prêts à partir en guerre pour faire en sorte qu'elle disparaisse. Le chercheur ne veut pas alimenter le débat dans ce domaine croyant que les résultats obtenus sont la meilleure preuve de la valeur du genre d'approche utilisée ou de la compétence même de l'alphabétiseur. Au cours de la dernière année, les difficultés financières et les autres problèmes que le Regroupement a connus n'ont pas facilité son bon fonctionnement. On peut même dire qu'il n'y a plus la cohésion nécessaire pour que le Regroupement puisse accomplir les nombreuses tâches qu'il croit être les siennes.

Dans son document Q102, *La qualité en alphabétisation - sa signification et ses enjeux pour l'alphabétisation des adultes en Ontario français*, la Direction de l'alphabétisation du ministère de l'Éducation de l'Ontario mentionne clairement que :

«le RGFAPO doit trouver le moyen d'assurer le regroupement de tous les organismes d'alphabétisation de sorte à pouvoir promouvoir les intérêts de tous les apprenants. Les services d'alphabétisation situés dans les établissements devraient également se joindre au réseau des groupes francophones d'alphabétisation populaire. Outre la dimension politique, les organismes ont plusieurs autres besoins en commun dont la formation des intervenants et plus particulièrement, des alphabétiseurs, et la recherche. La qualité de l'alphabétisation franco-ontarienne dépend de leur capacité de s'entendre sur des structures communes et de prendre les moyens de se les doter.¹⁰»

Cette constatation conduit les auteurs du document à la formulation de l'hypothèse n° 12 qui se lit comme suit :

«L'émergence d'un organisme parapluie vigoureux et la dotation de programmes de services d'appui essentiels à l'alphabétisation sont des éléments importants de la qualité.¹¹»

^{10, 11} *Principes directeurs de la qualité en alphabétisation* – Direction de l'alphabétisation du ministère de l'Éducation de l'Ontario, p. 24 et 25.

Lors de sa quatrième assemblée générale annuelle, le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario a présenté son plan d'action 1993-1994, Document n° 7. À la page 2, on peut lire ce qui suit :

«Il nous est apparu important, pour ne pas dire nécessaire, de procéder à une évaluation en profondeur de notre structure organisationnelle et de notre fonctionnement et de renouveler les orientations qui devraient marquer notre devenir collectif.»

Dans son document n° 11, *La régionalisation, toile de fond*, on affirme que

«L'efficacité du regroupement dépend du degré auquel le regroupement reflète les besoins et les aspirations de la communauté francophone d'alphabétisation en Ontario.»

Le Regroupement dit suivre rigoureusement les principes démocratiques qu'il a fait siens. La francophonie ontarienne peut-elle espérer que le Regroupement soit éventuellement le porte-parole de **toute** la communauté d'alphabétisation en langue française de l'Ontario?

Il faut se demander si les nombreux intervenants dans le domaine de l'alphabétisation en langue française en Ontario auront le courage de mettre de côté leurs différences. Reconnaîtront-ils les avantages d'allier leurs forces vives afin de livrer une lutte acharnée à l'ennemi commun qui est le taux élevé d'analphabétisme chez les Franco-Ontariens, particulièrement chez les aînés? À mon avis, voilà la principale question à laquelle les responsables de l'alphabétisation en langue française doivent répondre. J'essaierai de leur fournir quelques pistes dans ce domaine en formulant des recommandations se rapportant à l'émergence d'un organisme parapluie vigoureux.



5.3 Les collèges d'arts appliqués et de technologie

Soucieux de fournir de meilleures chances aux milliers de citoyens qui n'ont pas réussi à maîtriser certaines habiletés requises pour obtenir un emploi, le ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario a confié aux collèges d'arts appliqués et de technologie la responsabilité d'offrir le programme de Formation de Base en Ontario (FBO). D'après les renseignements obtenus, le programme est offert gratuitement à tous les résidents francophones de l'Ontario âgés de 25 ans et plus, et qui sont autorisés à y travailler. Ce programme consiste à fournir un perfectionnement scolaire réparti sur quatre niveaux notamment :

Niveau 1 – 1^{ère} à 6^e année
Niveau 2 – 7^e à 8^e année
Niveau 3 – 9^e à 10^e année
Niveau 4 – 11^e à 12^e année



- communication
- mathématiques
- sciences

On y retrouve aussi des ateliers sur les dynamiques de vie, la préparation à l'emploi, les techniques de recherche d'emploi, la planification de carrière et l'introduction à l'ordinateur. Les étudiants peuvent aussi suivre un cours leur permettant de se familiariser avec les exigences d'un métier qui les intéresse.

À ce sujet, j'ai fait parvenir un sondage à dix collèges d'arts appliqués et de technologie qui offrent des cours en français. De ce nombre, sept y ont répondu. Selon les renseignements reçus, quatre collèges ont offert au cours de l'année 1991-1992 des cours d'alphabétisation en français - Formation de base en français - Niveau 1, à 24 apprenants dont deux étaient âgés de 50 ans et plus. Un autre collège a commencé à offrir de tels cours en français en septembre 1992. Dans ces mêmes établissements, l'on retrouve quinze personnes âgées de 50 ans et plus sur une inscription totale de 307 apprenants aux trois premiers niveaux.

La majorité des répondants affirment que lorsque les apprenants font partie de groupes mixtes, les aînés offrent une plus grande variété d'expériences et semblent avoir une influence bénéfique sur les plus jeunes en démontrant leur désir d'apprendre, et en mettant beaucoup d'effort et de sérieux au travail. On ajoute qu'un tel groupement répond davantage à la réalité socio-culturelle tout en développant ou en maintenant un sens d'appartenance à la communauté. Par contre, un répondant dit qu'un groupement homogène est souhaitable pour les aînés qui manquent de confiance sur le plan scolaire et personnel. Un autre croit qu'il n'y a pas de différence entre un groupement mixte et un groupement homogène puisque chacun a ses avantages et ses inconvénients.

En 1992-1993, trois collèges disent avoir une entente avec un centre d'alphabétisation populaire pour offrir les services d'alphabétisation au niveau 1. Un autre collège souhaite conclure une telle entente dans un avenir rapproché. Un autre collège mentionne aussi qu'il oriente les apprenants de ce même niveau à un centre d'alphabétisation populaire, tandis qu'un autre affirme collaborer à ce sujet avec un tel centre.

Les alphabétiseurs qui œuvrent au sein des collèges détiennent soit un grade universitaire de premier cycle, soit un brevet d'enseignement ou un diplôme en alphabétisation. Un seul n'a qu'une formation collégiale. Plusieurs mentionnent qu'une formation en andragogie aiderait à mieux répondre aux besoins des aînés.

Les alphabétiseurs à temps plein qui relèvent directement des collèges d'arts appliqués et de technologie touchent un salaire alléchant puisqu'ils font partie du syndicat qui négocie les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail. Les alphabétiseurs à temps partiel ou qui travaillent pour le compte d'un centre d'alphabétisation populaire lié à un collège communautaire reçoivent nécessairement une rémunération beaucoup moindre.

Les responsables de l'alphabétisation dans les collèges d'arts appliqués et de technologie souhaitent avoir des rencontres afin de pouvoir échanger avec d'autres alphabétiseurs. On parle de standardisation des programmes. De plus, on voudrait éviter dans la mesure du possible le dédoublement qui se fait aux divers niveaux avec le secteur scolaire.

Les administrateurs du programme *Formation de base en Ontario* dans les collèges souhaitent augmenter la gamme des services en alphabétisation et le nombre total des inscriptions. Par contre, tous sont aux prises avec les restrictions budgétaires que leur impose leur propre établissement face à la décision gouvernementale de limiter les subventions ministérielles.

Malgré la bonne volonté des administrateurs et des alphabétiseurs et leur désir de répondre le mieux possible aux besoins de tous, il demeure que l'alphabétisation des aînés franco-ontariens ne cadre pas nécessairement avec la mission première des collèges communautaires.

Ces établissements peuvent toujours offrir un programme d'alphabétisation aux aînés franco-ontariens au moyen de cours non subventionnés dans le cadre de leur programme d'éducation permanente. Par contre, une telle approche représente un coût assez élevé pour chaque participant. Ces constatations soulèvent de nombreuses questions quant aux organismes mandatés pour faire de l'alphabétisation. Lorsque l'on tient compte des quatre niveaux du programme FBO, on peut conclure que seuls les conseils scolaires peuvent décerner un diplôme de 12^e année. De plus, l'on peut s'interroger à savoir si les établissements scolaires ou postsecondaires ne devraient pas s'en tenir à leur vocation première.

Il faut en conclure que les aînés analphabètes franco-ontariens ne doivent pas compter sur les collèges d'arts appliqués et de technologie pour répondre à leurs besoins. Comme le financement des programmes de ce genre constitue un problème au sein des collèges communautaires, il est peu probable que les collèges puissent augmenter leurs services dans ce domaine en offrant des ateliers conçus pour répondre plus particulièrement aux besoins des aînés analphabètes franco-ontariens. Les collèges d'arts appliqués et de technologie auront sans doute avantage à concentrer leurs efforts à la reconversion de la main-d'œuvre en facilitant l'apprentissage d'un métier ou d'un emploi semi-professionnel. Du moins, c'est sans doute l'orientation que le gouvernement désire leur donner.



5.4 Les conseils scolaires homogènes et les sections de langue française

En Ontario, les conseils scolaires ou les sections de langue française pouvaient offrir, s'ils le désiraient, des cours pour l'enseignement de base de la langue et du calcul aux adultes. C'est ainsi que certains conseils scolaires et sections de langue française ont offert des cours d'alphabétisation à l'intérieur de leur programme d'éducation permanente. Afin de se prévaloir des subventions disponibles à cet effet, un conseil scolaire ou une section de langue française devait soumettre au bureau régional du ministère de l'Éducation et de la Formation, une demande d'autorisation aux fins de subventions.¹² De plus, le conseil scolaire devait tenir un registre des personnes inscrites et de leur présence aux ateliers. Si dans un atelier, il y avait de 5 à 14 inscriptions, le ministère majorait le nombre jusqu'à 15 en ajoutant au plus 5 élèves-fantômes pour fins de subvention. Par contre, lorsque le conseil scolaire ou la section de langue française dispensait cet enseignement en collaboration avec une association ou un groupe communautaire local employant des personnes bénévoles ou rémunérées, la majoration du nombre de participants ne s'appliquait pas.

J'ai fait parvenir un questionnaire à 56 conseils scolaires ou sections de langue française afin de savoir lesquels offraient un programme d'éducation permanente incluant des cours d'alphabétisation. J'ai reçu 49 réponses, ce qui représente 87,5% des conseils scolaires et des sections de langue française en Ontario. Si l'on tient compte du nombre d'élèves francophones inscrits aux paliers élémentaire et secondaire le 30 septembre 1991, on peut répartir les 49 conseils et sections de langue française qui ont répondu au questionnaire en 5 catégories telles qu'elles apparaissent au tableau de la page suivante.

On peut affirmer que le nombre des répondants est très représentatif des conseils scolaires et sections de langue française puisqu'il s'élève à 87,5% de l'ensemble.

¹² Ministère de l'Éducation et de la Formation, *Enseignement de base de la langue et du calcul aux adultes*, 1992.

**Éducation permanente et alphabétisation au sein
des conseils scolaires et sections de langue française
le 30 septembre 1991**

	1	2	3	4	5
Nombre d'élèves de langue française	moins de 1 000	de 1 000 à 2 999	de 3 000 à 4 999	de 5 000 à 7 999	10 000 et plus
Conseils/Sections de langue française	30	13	2	1	3
Offrant un programme d'éducation permanente	5	4	2	1	3
Offrant directement un programme d'alphabétisation					3
Ayant une entente avec un centre d'alpha- bétisation populaire		1	1	1	

N.B. À cette date, il n'y avait aucun conseil scolaire et aucune section de langue française comptant de 8 000 à 9 999 élèves.

Ce tableau démontre que sur 49 conseils scolaires ou sections de langue française ayant répondu au questionnaire, seulement 15 (30,5%) offraient un programme d'éducation permanente à leur population adulte. De ce nombre, deux conseils et une section de langue française (6,1%) offraient directement un programme d'alphabétisation aux adultes où l'on pouvait retrouver des aînés au sein des ateliers. Par contre, il y avait dans l'Est de la province trois conseils scolaires ou sections de langue française (6,1%) qui avaient conclu une entente à cet effet avec des centres d'alphabétisation populaire. Dans les circonstances, les ateliers étaient conçus spécifiquement pour répondre aux besoins des aînés franco-ontariens. De plus, ils avaient lieu dans la résidence même des aînés. Ces statistiques prouvent que la très grande majorité des conseils scolaires et des sections de langue française n'ont fait que très peu jusqu'à ce jour pour répondre adéquatement aux besoins des aînés franco-ontariens qui veulent apprendre à lire, à écrire et à calculer. A-t-on voulu éviter le dédoublement et laisser le champ libre aux centres d'alphabétisation populaire? Nous en reparlerons lorsqu'il s'agira d'analyser les commentaires reçus.

Comme le financement semble être la pierre d'achoppement qui empêche la collaboration entre certains conseils et le centre d'alphabétisation populaire du milieu, il y a lieu d'examiner le mode de financement des conseils scolaires ou sections de langue française à cet égard. La subvention allouée à un tel programme était basée sur la subvention fixe établie annuellement par le ministère de l'Éducation pour chaque élève ou chaque 1 000 heures d'enseignement. La formule pour le calcul de la subvention était établie ainsi :

1. Subvention de base par élève ou 1 000 heures;
2. Facteur de pondération des subventions du conseil;
3. Effectif quotidien moyen du conseil (éducation permanente) aux fins de subventions.

En 1992, la subvention de base par élève s'élevait à 3 954 \$ à l'élémentaire. De son côté, le facteur de pondération variait d'un conseil scolaire à l'autre puisqu'il représentait la richesse foncière (évaluation) des contribuables. Plus un conseil est riche au point de vue de son évaluation, plus les contribuables paient une large part du coût de l'alphabétisation ou de l'éducation en général. Le troisième critère qui était l'effectif quotidien moyen du conseil en éducation permanente était celui qui pouvait être majoré lorsqu'un conseil scolaire offrait lui-même ses ateliers d'alphabétisation à des groupes comptant de 5 à 14 apprenants. À mon avis, il aurait été préférable que cette question du financement de l'alphabétisation soit mieux comprise aussi bien par les administrateurs des centres d'alphabétisation populaire que par les cadres des conseils scolaires eux-mêmes.

Lorsqu'il s'agit du financement de l'alphabétisation au sein des conseils scolaires et sections de langue française, les répondants qui étaient engagés dans ce domaine aussi bien qu'en éducation permanente étaient satisfaits des subventions ministérielles. Par contre, lorsqu'il s'agissait de conseils scolaires ou de sections de langue française qui n'avaient pas de programmes d'éducation permanente ni de cours d'alphabétisation, certains semblaient rattacher cette situation au fait que le financement était inadéquat. J'ai beaucoup de difficulté à accepter une telle assertion; cela s'explique plutôt par une méconnaissance des règlements de subventions ministérielles ou d'un manque d'expérience dans ce domaine. Les subventions ministérielles reçues par les conseils scolaires et les sections de langue française leur permettaient de bien rémunérer leurs alphabétiseurs. Selon les répondants, la rémunération par les conseils d'un alphabétiseur non-qualifié variait de 18,39 \$ à 27,02 \$ l'heure. La moyenne se situait à environ 24,00 \$ l'heure. En ce qui a trait aux alphabétiseurs qualifiés, la rémunération s'échelonnait de 21,15 \$ à 61,63 \$ l'heure. La moyenne était d'environ 27,00 \$ l'heure. Il faut noter que certains conseils scolaires et sections de langue française ne faisaient aucune différence pour fins salariales entre les alphabétiseurs détenant un brevet d'enseignement et ceux qui n'en avaient pas.

Tous les conseils et sections de langue française ont affirmé que la formation des alphabétiseurs est nécessaire. Par contre, certains conseils employaient des alphabétiseurs qui ne détenaient pas un brevet d'enseignement ni une formation en alphabétisation. On serait porté à croire que c'est une différence qui n'avait pas de conséquence sur la qualité des services offerts. Deux tiers des répondants affirmaient que même les alphabétiseurs qui détenaient un brevet d'enseignement avaient besoin d'une formation additionnelle tandis que l'autre tiers disait le contraire. De ces nombres, 45% favorisaient trois cours de qualification additionnelle du ministère de l'Éducation et de la Formation tandis que 55% s'y opposaient. La très grande majorité des répondants étaient prêts à confier la responsabilité de la formation des alphabétiseurs à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa et à l'École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne à condition que ces écoles de formation possèdent l'expertise nécessaire dans le domaine de l'andragogie et de l'alphabétisation populaire. Les répondants du Sud de la province pour leur part désiraient un centre de formation dans le Sud.

Dans les programmes d'éducation permanente, y compris les ateliers d'alphabétisation, la proportion d'ainés qui y étaient inscrits était limitée comparativement aux adultes moins âgés. Les inscriptions d'adultes de 50 ans et plus dans les ateliers d'alphabétisation représentaient approximativement 20% de la clientèle totale. Du nombre d'ainés inscrits, on comptait 25% d'hommes comparativement à 75% de femmes.

Il faut conclure qu'il s'est fait, règle générale, très peu de promotion des services d'alphabétisation auprès des aînés. D'autre part, on peut affirmer que les aînés, et particulièrement les hommes, sont très réticents à admettre leur manque d'instruction. À ce stade de leur vie, ils sont peu motivés à surmonter le défi de l'apprentissage en s'inscrivant à un atelier d'alphabétisation. La société moderne d'aujourd'hui est très consciente du chômage chez les jeunes et du besoin de reconversion de la main-d'œuvre. Ceci explique un peu pourquoi elle continue à ignorer ou à minimiser le besoin qu'ont les aînés, d'apprendre à lire, à écrire et à compter.

Quatre-vingt-six pour cent des répondants affirment que d'après eux, les alphabétiseurs n'ont pas le matériel nécessaire pour faciliter leur tâche auprès des apprenants aînés. Soixante-deux pour cent croient que l'on devrait concevoir du matériel didactique spécialement pour les aînés, tandis que 55,5% favorisent l'adaptation du matériel existant.

Les réponses fournies par les intervenants démontrent que les responsables d'éducation permanente au sein des conseils et section de langue française sont plutôt isolés dans leur travail. Plusieurs expriment le désir de se regrouper afin d'échanger et de collaborer entre eux. À cet effet, ils aimeraient même pouvoir

rencontrer les coordonnateurs des centres d'alphabétisation populaire ainsi que ceux des collèges d'arts appliqués et de technologie.

Tous les intervenants au sein des conseils scolaires et des sections de langue française, y compris les répondants qui n'ont pas encore établi un programme d'alphabétisation, reconnaissent :

1. Que tous les intervenants (conseils scolaires, collèges d'arts appliqués et de technologie, centres d'alphabétisation populaire, clubs d'ainés) auraient avantage à se rencontrer périodiquement et ce, aux paliers régional et provincial, pour mieux se sensibiliser aux besoins, pour planifier conjointement et pour coordonner leurs efforts afin de mieux répondre aux besoins des aînés analphabètes.
2. Que tous les intervenants en alphabétisation puissent se retrouver au sein d'un organisme dont le but est de promouvoir et de faciliter l'alphabétisation, y compris celle des aînés, peu importe l'approche que l'on utilise (populaire versus scolarisante) si elle donne de bons résultats.

Les commentaires des surintendants francophones dont le conseil scolaire ou la section de langue française n'offre pas un programme d'alphabétisation aux adultes méritent qu'on s'y attarde. En voici quelques-uns :

- Manque de ressources humaines et compressions budgétaires.
- Les francophones sont peu nombreux et le programme ne serait pas viable.
- Nous avons discontinué nos services il y a quatre ans pour permettre la viabilité du programme du Centre d'alphabétisation populaire et pour éliminer le dédoublement. Nous collaborons en partenariat avec le Centre et le collège communautaire en rendant nos locaux disponibles sans frais.
- Nous aurons certainement besoin d'aide et d'information lorsque la Section décidera de mettre sur pied un tel programme... ou de parrainer un groupe d'alpha qui existerait d'ici ce temps-là.
- La section de langue française désire assumer un leadership dans ce domaine. Il faut répondre aux attentes d'une communauté qui a des droits comme groupe minoritaire.
- Les petites sections de langue française ont besoin d'aide et d'appui pour entreprendre certaines initiatives de ce genre.

- Dans un nouveau complexe scolaire communautaire à usages multiples, la Section a prévu des locaux pour le Centre d'alphabétisation populaire. Par contre, le Centre n'a pas encore approché la Section pour une contribution financière ou une collaboration quelconque.
- Plus de partenariats doivent exister entre les collèges, les universités, les diverses agences et tous les ministères afin de réussir cette tâche.
- Il y a la difficulté d'identifier les francophones dans un milieu très anglophone.
- Le besoin d'alphabétisation ne semble pas exister..
- Si nous retrouvions une seule personne analphabète, nous ferions tout notre possible pour lui venir en aide.
- La responsabilité de l'alphabétisation est assumée par les centres d'alphabétisation populaire.
- Les centres d'alphabétisation populaire gèrent bien ce dossier. Pourquoi multiplier les services?
- Localement, l'ACFO a agi comme agent responsable de fournir ces services.
- Nous avons une entente avec un groupe local qui s'occupe bien de ce domaine.
- Nous n'en avons pas discuté car le Centre d'alphabétisation semble bien s'occuper du dossier pour le moment.
- Nos subventions actuelles ne nous permettent pas de rencontrer les besoins de nos élèves actuels.
- Nous devons premièrement devenir «maîtres chez nous», soit un conseil francophone, avant de budgéter pour un nouveau programme visant des élèves adultes qui ne sont plus dans nos écoles.
- Le besoin d'alphabétisation doit être traité dans un contexte global des besoins de notre communauté francophone aux niveaux local et provincial.
- Le Centre FORA devrait élaborer des programmes pour répondre à des besoins spécifiques des apprenants.

- Les responsables de l'alphabétisation devraient se regrouper en association provinciale afin de mieux répondre aux besoins des analphabètes.
- Même si certains alphabétiseurs sont des enseignants et des enseignantes, j'hésite à endosser la suggestion de placer entre les mains d'un Conseil scolaire le dossier de l'alphabétisation.
- L'école n'a pas été un lieu très chaleureux et accueillant pour plusieurs analphabètes aînés. Les centres d'alphabétisation créent déjà l'ambiance nécessaire pour sécuriser les analphabètes et les encourager à rechercher l'aide voulue. Les analphabètes qui trouvent le courage d'agir sont moins intimidés en recevant l'aide en milieu neutre.
- Les conseils scolaires ont un rôle important à jouer en appuyant moralement et financièrement selon leurs capacités, les projets mis sur pied par les centres d'alphabétisation.
- Si l'école n'a pas été capable de créer une ambiance favorable à l'apprentissage de la lecture, des mathématiques et de l'écriture pour certains de ses élèves, les conseils scolaires se doivent d'appuyer les organismes qui ont trouvé les moyens d'y réussir.
- Il serait souhaitable qu'au niveau provincial on ait accès à l'expertise dans le domaine de la publicité afin d'augmenter les effectifs.
- Le Centre FORA pourrait assurer la coordination dans chaque région et mettre sur pied des centres locaux.
- Le Conseil attend toujours une demande du centre d'alphabétisation populaire même si à titre de surintendant, j'en ai parlé plusieurs fois au coordonnateur qui n'a jamais réagi.

Bien que j'aurais la tentation de «commenter» certains commentaires, je me limiterai à une seule réflexion. Dans le contexte où se situent les conseils scolaires et les sections de langue française, il fait bon de constater que les francophones ne peuvent plus imputer le blâme aux «maudits anglais» pour le manque d'intérêt ou l'inaction que l'on peut retrouver dans certains milieux en ce qui a trait à l'alphabétisation en langue française.

Comme les associations de conseils ou de conseillers scolaires sont appelées à jouer un rôle de leadership dans le domaine de l'éducation, il m'apparaissait opportun d'adresser une lettre aux deux associations qui représentent officiellement les conseillers scolaires de langue française, notamment :

- 1) L'Association française des conseils scolaires de l'Ontario (AFCSO) et
- 2) L'Association franco-ontarienne des conseils d'écoles catholiques (AFOCEC).

Le but de la communication était de savoir si l'une ou l'autre des deux associations avaient l'intention au cours des prochaines années d'exercer un certain leadership dans le domaine de l'alphabétisation en langue française. La première association (AFCSO) n'a pas répondu jusqu'à ce jour, tandis que deux représentants de la seconde (AFOCEC) m'ont rencontré pour échanger sur le dossier.

Devons-nous conclure que les conseillers scolaires francophones trouvent difficile d'assumer toutes les responsabilités qui leur incombent y compris celle de l'alphabétisation des aînés? Cette difficulté découle-t-elle d'un manque de connaissances et d'expérience, ou d'un manque de ressources humaines et financières pour répondre aux besoins d'alphabétisation? Même si les conseillers scolaires élus par les contribuables francophones reconnaissent les besoins dans le domaine de l'alphabétisation, se peut-il que ces mêmes besoins ne soient pas encore reconnus comme l'une de leurs nombreuses priorités? Si tel est le cas, qui donc a la responsabilité morale et légale de fournir un service d'alphabétisation aux aînés franco-ontariens auxquels l'école a fait défaut au cours de leur jeunesse?



5.5 Les bibliothèques publiques

En 1990, le ministère de la Culture et des Communications publiait un document intitulé *Les bibliothèques et l'alphabétisation*. Le premier alinéa de l'avant-propos affirme que les bibliothécaires ont été parmi les premières personnes à participer aux mouvements d'alphabétisation des années 1970. On ajoute que «...vingt ans plus tard, dans le contexte de l'approche ontarienne, les bibliothèques publiques poursuivent leur importante contribution.¹³»

Le premier chapitre du même document contient un peu plus d'une page qui explique brièvement la situation de la minorité franco-ontarienne et décrit rapidement les progrès accomplis de 1986 à 1990. Des spécialistes y affirment que l'alphabétisation doit se faire dans la langue maternelle, c'est-à-dire en français. Les auteurs vantent aussi le dynamisme des groupes francophones d'alphabétisation populaire qui s'inspirent du mouvement québécois. Tenant compte du fait que ce document ministériel est publié dans les deux langues officielles du pays, le lecteur pourrait facilement se méprendre en croyant que tout ce qui y est écrit s'applique

¹³ L'imprimeur de la Reine pour l'Ontario 1990, *Les bibliothèques et l'alphabétisation* – ISBN0-7729-7501-9, Avant-propos.

intégralement à l'ensemble de la population ontarienne. C'est un miroitement qui ne reflète pas la réalité et qui peut induire en erreur nombre de lecteurs non avisés.

Après avoir lu *Les bibliothèques et l'alphabétisation*, j'ai voulu vérifier certaines données auprès du ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario. Quelles retombées les initiatives ministérielles ont-elles pu avoir sur l'alphabétisation en langue française? À titre d'exemple, on mentionne, à la page 155 du document, les subventions offertes par le Ministère pour l'acquisition de collections (documents d'alphabétisation et logiciels) et pour l'organisation d'activités novatrices (des programmes d'alphabétisation) destinées à certaines clientèles telles les aînés et les minorités. J'ai donc demandé au Ministère de m'indiquer les subventions versées à ces fins en précisant dans chaque cas le montant des subventions affectées à l'alphabétisation en langue française.

Dans sa première réponse, le Ministère indique qu'en 1990, la somme de 300 000 \$ a été engagée sur une période de cinq ans pour aider à financer le mobilier et l'équipement, y compris les ordinateurs pour Alpha-Ontario. Regrettant ne pas pouvoir donner des renseignements plus précis, le fonctionnaire explique que le programme des Subventions aux projets de bibliothèques (SPB) est concurrentiel et que malheureusement, le Ministère reçoit toujours plus de demandes qu'il n'a de fonds disponibles. Le répondant ajoute :

«La composante de langue française de la catégorie des ressources en matière d'information est très vaste. Les bibliothèques qui désirent acquérir pour leur collection des documents de langue française peuvent recevoir des subventions pour des ouvrages portant sur des sujets très variés, de la fiction à la botanique, en passant par le commerce ou l'alphabétisation. Puisqu'il n'existe aucune restriction concernant le sujet des documents de langue française pouvant faire l'objet d'une subvention, la Direction ne dispose pas de statistiques particulières sur la portion des subventions qui aurait servi à des documents de langue française portant sur tel ou tel sujet, notamment l'alphabétisation, dans le cadre de la catégorie des ressources d'information.¹⁴»

À la suite d'une deuxième demande de ma part, ce même répondant m'a fourni des renseignements additionnels dans une lettre datée du 21 janvier 1993. Il donne la liste des bibliothèques qui offrent des services aux communautés francophones et qui ont reçu des subventions au titre des ressources en matière d'information en 1990 et 1991. En voici la liste :

¹⁴ Lettre du 7 décembre 1992.

Subventions au titre des ressources en matière d'information¹⁵

	<u>1990</u>		<u>1991</u>
Bibliothèques			
Carleton Place	650 \$	Armstrong	1 000 \$
Casimir, Jennings et Appleby	863 \$	Cosby, Mason et Martland	989 \$
Mattice, Val-Côté	3 500 \$	Cumberland	10 000 \$
Moonbeam	3 924 \$	Fauquier-Strickland	1 820 \$
St-Isidore et Plantagenet Sud	5 000 \$	Hawkesbury	13 595 \$
Val Rita, Harty	1 000 \$	Hearst	5 500 \$
		McGarry	800 \$
		Teck	1 260 \$
		Cambridge, St-Albert	2 125 \$
		Smooth Rock Falls	2 000 \$
Total	14 937 \$	Total	39 089 \$

Compte tenu de la Loi 8 qui a établi des districts où les organismes gouvernementaux doivent fournir des services en langue française, il est décevant de constater le petit nombre de bibliothèques qui se sont prévaluées des subventions disponibles dans ce domaine. Faut-il conclure que les francophones vivant dans des centres tels Ottawa, Vanier, Toronto, Cornwall, Windsor, Sudbury, North Bay, Timmins et Kapuskasing sont très bien desservis et que les bibliothèques n'ont pas besoin de sommes additionnelles?

Dans un document intitulé *Critères de subventions de projet*, le ministère de la Culture et des Communications en précise l'objet qui se lit comme suit :

«Encourager les bibliothèques admissibles à dépasser leur niveau actuel de service en développant des ressources en matière d'information.

- L'enrichissement de collections dans les domaines du **vieillessement**, de l'environnement, de l'**alphabétisation**, de la promotion de modes de vie sains et des nouvelles technologies.

¹⁵ Lettre du ministère de la Culture et des Communications, 1993-01-21.

- L'acquisition de collections en langue française;
- L'acquisition de collections multilingues;
- L'acquisition de collections relatives aux premières nations¹⁶.»

Il faut mentionner aussi le projet pilote de février 1993 où les francophones de Kapuskasing, de Welland et d'Orléans ont fait l'objet d'une campagne promotionnelle et publicitaire. Cette campagne avait pour objet de sensibiliser les francophones de ces trois milieux aux services offerts par la bibliothèque publique et de les encourager à utiliser ces services plus souvent.

Un communiqué daté du 28 janvier cite Colette Prévost, présidente du Comité directeur du projet pilote 1993, qui affirme :

- «On ne peut cacher le fait que, pour diverses raisons, de nombreux francophones ne s'identifient pas très bien à la bibliothèque publique.¹⁷»
- «Jusqu'à maintenant, personne n'avait encore tenté de façon concrète de changer ce genre de perceptions ou même d'encourager les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens à faire davantage connaître leurs besoins à la bibliothèque publique pour que celle-ci puisse mieux les desservir.¹⁸»

Ce projet a démontré hors de tout doute que les francophones utilisent les services en français offerts par les bibliothèques publiques lorsque celles-ci se préoccupent de leurs besoins et de leurs intérêts. Louise Boucher, de Kapuskasing, affirme :

- «Ce qui est extraordinaire, c'est que le taux nettement supérieur de circulation que nous avons connu en période de campagne s'est maintenu pendant les semaines qui ont suivi.¹⁹»

De son côté, Marguerite Forsythe, de la Bibliothèque publique de Welland, offre les propos suivants :

- «Si la campagne ne s'était pas déroulée à Welland, la bibliothèque n'aurait jamais cru possible d'intéresser autant de francophones en leur offrant des activités pensées pour eux. Cette expérience m'a vraiment ouvert les yeux à l'importance de se faire connaître et de mieux connaître les besoins des francophones.²⁰»

¹⁶ Ministère de la Culture et des Communications, *Critères de subventions de projet* – Ressources en matière d'information – En vigueur le 1^{er} novembre 1990, p. 27.

^{17, 18} Colette Prévost, présidente du Comité directeur du projet pilote, *Communiqué : Votre bibliothèque...tout un monde*, 28 janvier 1993.

¹⁹ Louise Boucher, directrice de la bibliothèque publique de Kapuskasing, *Votre bibliothèque...tout un monde*, *Communiqué* : 15 avril 1993.

²⁰ Marguerite Forsythe, de la bibliothèque publique de Welland, *Votre bibliothèque...tout un monde*, *Communiqué* : 15 avril 1993.

Larry Eschelmann, du Service des bibliothèques de l'Ontario, enchaîne en affirmant ceci :

- «Avec ces résultats en main, nous pouvons maintenant démontrer qu'il n'est pas sorcier de faire de la promotion proactive auprès des francophones. Il suffit de se sensibiliser à leurs besoins, d'adapter la promotion à leur réalité et d'entrer en contact avec eux, là où ils sont, c'est-à-dire dans les caisses populaires, les clubs sociaux, les groupes communautaires, les associations et autres.²¹»

Colette Prévost conclut ainsi :

- «Certaines personnes aimeraient nous faire croire que parce que les francophones ne l'expriment pas nécessairement, ils ne veulent pas de services en français... Nous venons de fournir une troisième preuve que ça ne pourrait pas être plus faux.²²»

Dans un document intitulé *La bibliothèque publique, tout un monde...* les auteurs font les commentaires suivants au sujet des aînés et de leur utilisation des services offerts par les bibliothèques publiques :

- «Puisqu'elle se retrouve habituellement au sein de réseaux bien établis, il est facile de rejoindre cette clientèle. Malgré sa grande disponibilité, elle est celle qui utilise le moins les services et le matériel de la bibliothèque. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène : l'**analphabétisme**, le handicap physique, le manque d'habitude et l'ignorance de l'existence de la bibliothèque.
- Cependant le projet pilote a permis de confirmer que les aîné-e-s s'intéressent à leur bibliothèque lorsqu'on tient compte de leurs besoins particuliers. La clé, c'est de leur offrir un matériel qui convient à leur situation : livres parlants, livres à gros caractères, cassettes, vidéos et autres.
- Pour les intéresser, la bibliothèque doit aussi se déplacer vers eux (services d'emprunts de livres dans les foyers, les centres de jour pour aîné-e-s, les clubs sociaux, visites organisées, etc).²³»

Dans le document intitulé, *Votre Bibliothèque et l'alphabétisation*, les auteurs proposent un programme d'action positive en deux phases réparties comme suit en plusieurs étapes :

²¹ Larry Eschelmann, du Service des bibliothèques de l'Ontario, Communiqué : *Votre bibliothèque...tout un monde*, 15 avril 1993.

²² Colette Prévost, présidente du Comité directeur du projet-pilote, Communiqué : *Votre bibliothèque...tout un monde*, 15 avril 1993.

²³ Nadeau, Beaulieu et Associé-e-s pour le Service des bibliothèques de l'Ontario – *La bibliothèque publique, tout un monde...pour tout le monde*, mars 1993, p. 10.

Phase I

- Première étape – Renseignez-vous sur l’alphabétisation
- Deuxième étape – Comment participer?
- Troisième étape – Comment participer davantage?

Phase II

- Première étape – Conscience du problème
- Deuxième étape – Comment appuyer les programmes d’alphabétisation dans votre communauté?
- Troisième étape – Appuyer des programmes communautaires existants ou en inaugurer de nouveaux.²⁴»

Ce document tient compte du fait que certaines bibliothèques participent aux programmes d’alphabétisation depuis plusieurs années tandis que d’autres n’en sont qu’à leur début. D’autres bibliothèques se demandent si elles ont vraiment un rôle à jouer dans ce domaine. Il serait souhaitable que les pistes de réflexion que ce document propose aux bibliothèques publiques ne demeurent pas une simple énumération de vœux pieux. Elles doivent devenir de véritables objectifs à atteindre par l’ensemble des bibliothèques publiques qui ont la responsabilité de desservir les francophones y compris les aînés.

Pour bien comprendre la situation, il faut résumer en disant que depuis au moins un demi-siècle, des Franco-Ontariens engagés dans la communauté ont travaillé pour que les bibliothèques publiques répondent mieux aux besoins de la population de langue française. Il faut avouer que des progrès ont été accomplis dans certains milieux. Par contre, si nous considérons l’ensemble de la situation, il reste beaucoup à faire. On entend toujours les mêmes commentaires selon lesquels les bibliothèques publiques n’achètent pas de livres français parce qu’ils ne circulent pas. Par contre, on peut affirmer que les livres français ne peuvent pas circuler quand il n’y en a pas ou trop peu.

Comme les services des bibliothèques publiques relèvent du ministère de la Culture et des Communications, il incombe à ce ministère de prendre les mesures nécessaires pour assurer des services adéquats aux Franco-Ontariens. Règle générale, on serait porté à croire que l’action positive d’un coordonnateur de langue française au sein de chaque ministère assurerait la responsabilité ministérielle en ce qui a trait à une répartition équitable des fonds disponibles. La réalité avec laquelle les Franco-Ontariens doivent vivre semble prouver le contraire. Les aînés rencontrés au cours de la recherche ont affirmé très souvent qu’il n’est pas facile de convaincre les bibliothécaires anglophones d’acheter des livres français adaptés aux besoins de ceux et de celles qui font encore l’apprentissage de la lecture et de l’écriture.

²⁴ *Votre bibliothèque et l’alphabétisation.*

Les bibliothèques publiques qui ont de la difficulté à bien desservir la population de langue française aurait avantage à établir des partenariats avec les conseils scolaires et les sections de langue française. Moyennant une entente à ce sujet, les bibliothèques scolaires dans les écoles de langue française pourraient être accessibles aux adultes francophones résidant dans le milieu. Le coût additionnel d'un tel service pourrait être assumé par la bibliothèque publique.



5.6 Alpha-Ontario

Alpha-Ontario se définit comme un centre de ressources pour l'alphabétisation des adultes de l'Ontario et pour l'enseignement des langues officielles aux immigrants de la province. Ce centre développe présentement des collections de matériel de toutes sortes pour les intervenants (salariés, bénévoles ou autres), les apprenants, les chercheurs ainsi que toute autre personne intéressée. On y retrouve des livres, des magazines, des dossiers thématiques traitant de thèmes particuliers, des audio-cassettes et des vidéocassettes ainsi que des index et autres outils de référence. Dans le dépliant du Centre, on retrouve la question «Que faisons-nous pour vous?» Le service de référence informatisé nous fait savoir par la suite qu'il n'existe rien actuellement au sujet de l'alphabétisation des aînés franco-ontariens. Une visite du Centre peut nous convaincre du fait que les francophones de l'Ontario peuvent y retrouver à peu près la même documentation que possède aussi le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation. On peut noter que les documents que l'on retrouve à Alpha-Ontario ont une reliure plus coûteuse, ce qui s'explique sans doute par un financement plus généreux.

Vu les heures d'ouverture plutôt restreintes et le fait que les services en langue française sont sous utilisés pour diverses raisons, il faut se demander si Alpha-Ontario joue véritablement un rôle jugé essentiel en ce qui a trait aux besoins des analphabètes franco-ontariens et des divers intervenants dans le domaine. Les commentaires recueillis dans la majorité des régions de la province indiquent que la subvention gouvernementale pour les services en langue française fournis par Alpha-Ontario pourrait certainement être utilisée de façon à mieux répondre aux besoins d'alphabétisation des Franco-Ontariens.

Il est bon de se rappeler qu'Alpha-Ontario est un projet de cinq ans lancé par la Bibliothèque publique de la communauté urbaine de Toronto. Le centre est subventionné par Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, et le Secrétariat national à l'alphabétisation, au coût de 2,3 millions de dollars pour les cinq années et par les ministères de l'Éducation, des Affaires civiles, et de la Culture, du Tourisme et des Loisirs dont la contribution financière s'élève à 2,6 millions de dollars pour la même

période. L'édifice situé au 21, chemin Park a été mis à la disposition du centre Alpha-Ontario, par la ville de Toronto.

Quelques constatations s'imposent en ce qui a trait à la gestion des services en français offerts par Alpha-Ontario. Malheureusement, les Franco-Ontariens sont réduits encore une fois à être membres d'un comité consultatif qui soumet ses recommandations au Conseil administratif du Toronto Library Board. On peut facilement s'imaginer le cheminement qu'aura une recommandation ayant pour objet l'amélioration des services en langue française fournis par Alpha-Ontario. Même si ce centre compte quelques employés francophones et bilingues dont un bibliothécaire, il n'est pas moins vrai d'affirmer que la promotion des services en langue française ne relève pas d'un francophone. Cet état de choses peut expliquer partiellement le très faible usage que les francophones de la province font des services offerts par Alpha-Ontario. Il faut s'interroger aussi à savoir si le système de prêt est la façon la plus économique de répondre aux véritables besoins de documentation des centres d'alphabétisation en langue française.

Dans un rapport daté du 17 juin 1992 et rédigé par Raymond Day de la firme Alpha Consultants, les quatre personnes représentant Alpha-Ontario (2), le Centre FORA (1) et le RGFAPO (1), mentionnent les obstacles qui empêchent Alpha-Ontario de répondre aux attentes des Franco-Ontariens. Voici les obstacles tels qu'énoncés par le Comité.

1. Obstacles très complexes

- Le lien ombilical avec la bibliothèque de référence et le réseau des bibliothèques publiques n'a certainement pas été considéré sous l'angle de la réalité de cette infrastructure : c'est-à-dire, l'aspect unilingue anglophone des bibliothèques publiques et de la bibliothèque de référence.
- La bibliothèque de référence est incapable de soutenir adéquatement les activités francophones d'Alpha-Ontario. L'absence de personnel francophone à la bibliothèque de référence entraîne des délais et des erreurs qui ralentissent voire congestionnent considérablement les activités d'Alpha-Ontario.
- En dépit des efforts d'Alpha-Ontario pour embaucher un personnel totalement bilingue (français - anglais), deux employés sont des francophones et de ce nombre, un est entièrement bilingue. Dans ces conditions, les services francophones ne sont pas adéquats.

- L'accès à distance au catalogue informatisé est au coeur des préoccupations et du bon fonctionnement d'Alpha-Ontario. Alpha-Ontario ne connaît pas la priorité de ce projet à la Bibliothèque de référence.

2. Obstacle complexe

- La limite d'action des gestionnaires de la Direction de l'alphabétisation jumelée à une double perception du mandat d'Alpha-Ontario ont fortement handicapé les activités et le développement d'Alpha-Ontario.

3. Obstacles modérément complexes

- Pour différentes raisons (promotion, communication, publicité, relations publiques), Alpha-Ontario n'est pas intégré dans la communauté francophone.
- L'organigramme d'Alpha-Ontario n'est pas conforme à la réalité des besoins des services en français.
- Alpha-Ontario n'a pas de réseau de bibliothèques francophones pour favoriser une meilleure diffusion des volumes.
- Alpha-Ontario et le Centre FORA demeurent des organisations similaires pour les gens inscrits dans le champ de l'alphabétisation.
- Parce que le centre est à Toronto, la communauté franco-ontarienne ne sent pas de lien convivial. Autrement dit, Alpha-Ontario est un étranger dans un sens géographique et social.

Il faut noter que les deux membres extérieurs à Alpha-Ontario ont indiqué qu'à la fin des travaux du consultant ou au plus tard, le 31 décembre 1992, le RGFAPO et le Centre FORA proposeraient une alternative en cas d'échec de la mise en place d'une direction francophone et de ses implications. Parmi les trois alternatives, on considère la gestion par le Centre FORA des services francophones d'Alpha-Ontario.

Les intervenants en alphabétisation en langue française, sauf quelques rares exceptions, ne voient pas la raison d'être d'un secteur francophone à l'intérieur d'Alpha-Ontario. Il faut noter qu'il s'agit bien d'un secteur francophone et non d'une section autonome de langue française. Cette dernière exigerait une structure parallèle où des francophones auraient la responsabilité de gérer un budget afin de répondre le mieux possible aux besoins des intervenants francophones. Le gouvernement veut-il une structure bilingue dans le simple but d'obtenir des subventions fédérales pour les services qu'Alpha-Ontario offre dans la langue de la

minorité linguistique, c'est-à-dire en français? Une étude plus poussée des subventions obtenues et des coûts rattachés aux services en langue française serait intéressante.



5.7 Le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA)

Créé en 1989 à la demande expresse de tous les intervenants en alphabétisation en langue française, le Centre est logé confortablement au sous-sol de la Caisse St-Jean-de-Brébeuf à Sudbury. Le Centre, mis sur pied comme un projet de cinq ans, est subventionné par l'organisme qui relève de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, Secrétariat national à l'alphabétisation, et par la Direction de l'alphabétisation du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Il est actuellement géré par un Conseil d'administration composé de représentants des principaux intervenants dans le domaine. En 1991, la composition du Conseil a été une source de mécontentement de la part de quelques personnes au Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario. Fort heureusement, les deux organismes ont réussi à résoudre la question en trouvant un moyen acceptable d'assurer la représentativité des intervenants.

Au cours de son développement plutôt rapide, le Centre a voulu être au service de tous les intervenants francophones en assurant la production, l'édition et la publication de matériel pour les apprenants et de livres que ces derniers ont écrits. De plus, le Centre diffuse l'information et fait connaître les nouveautés par la circulation d'Alpha-Trousses non seulement dans la province mais aussi au niveau national. Le Centre publie «Mon Journal» à l'intention des apprenants. Ce journal conçu spécifiquement pour eux et révisé fidèlement par un Comité d'apprenants est intéressant, instructif et facile à lire tout à la fois. Les conseils scolaires commencent à s'en servir pour initier les élèves de 5^e et de 6^e année à la lecture d'un journal et enrayer ainsi l'analphabétisme chez la jeune génération. À la demande des divers organismes d'alphabétisation, le Centre présente des expositions à l'occasion de congrès ou de colloques.

Lors du sondage effectué auprès des **alphabétiseurs** des conseils scolaires, des collèges communautaires et des centres d'alphabétisation populaire aussi bien que des autres instances, les répondants ont établi comme suit l'ordre prioritaire que devraient avoir les activités du Centre :

- 1) Production, édition et publication de matériel pour les apprenants
- 2) Distribution d'information
- 3) Production, édition et publication de livres écrits par les apprenants
- 4) Formation pour la production de matériel

- 5) Révision de matériel
- 6) Alpha-Trousse
- 7) Coordination créatrice
- 8) Mon Journal
- 9) Mise en marché/publicité
- 10) Expositions

Certains intervenants croient possible que le Centre leur fournisse d'autres services tels :

- le développement de matériel conçu spécifiquement pour intéresser et motiver les aînés;
- la familiarisation des alphabétiseurs avec les approches utilisées auprès des aînés;
- le développement de programmes basés sur l'histoire des Franco-Ontariens des diverses régions;
- l'organisation de séances d'information pour sensibiliser la population aux services disponibles en alphabétisation de base;
- la coordination des services d'alphabétisation dans chaque région et la mise sur pied de centres locaux, là où ils n'existent pas;
- la préparation d'une trousse pour des sessions de sensibilisation auprès d'analphabètes dans le but de faciliter le recrutement d'apprenants;
- la coordination et la présentation d'ateliers de formation théorique et pratique;
- l'établissement de normes pour la livraison des programmes.

Les personnes consultées au sujet du Centre FORA ont exprimé un haut degré de satisfaction quant aux services offerts par les responsables. Ils ont noté tout particulièrement la qualité de l'accueil, la rapidité du service et le professionnalisme des responsables. Les intervenants éloignés des centres de documentation apprécient particulièrement l'Alpha-Trousse qui leur permet de se familiariser avec les nouveautés avant de se les procurer. Ils ne voient pas comme un besoin, le système de prêt fourni par Alpha-Ontario étant donné qu'ils veulent, règle générale, se procurer ces nouveautés.

Le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation planifie aussi son avenir. Son Conseil d'administration a entrepris une démarche de planification stratégique des années 1994-1999, c'est-à-dire de la période précédant le début du 21^{ème} siècle. C'est de bon augure tout en étant un indice précis que les choses ne sont pas laissées à elles-mêmes.

Il faut mentionner que le Centre FORA collabore étroitement avec Cap-Nord pour assurer l'édition des trois meilleurs textes que ce dernier choisit lors de son concours annuel. C'est ainsi que des apprenants aînés ont eu le grand bonheur de pouvoir se lire et être lus par leurs parents et leurs amis. Au cours de la dernière année, le Centre FORA a prêté main forte à deux centres d'alphabétisation populaire en éditant des textes écrits par des aînés de leur milieu. Ce sont des initiatives qui motivent certainement d'autres aînés à s'exprimer en écriture simple.



5.8 Le Centre d'études indépendantes

Le Centre d'études indépendantes relève du ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario. Il offre, entre autres, des cours gratuits de formation à distance, en anglais et en français, aux résidents de la province qui désirent acquérir des connaissances de base, en lecture, en écriture et en calcul. La succursale établie sur le boulevard Lasalle à Sudbury offre des services bilingues même si elle a la responsabilité du secteur francophone. Il est intéressant de noter, avec tout ce que cela implique, que l'agent responsable des services en français est une anglophone dont le bureau se trouve à Toronto.

Lorsqu'on parle du Centre d'études indépendantes à des aînés franco-ontariens, ils ne semblent pas trop savoir de quoi il s'agit. Par contre, lorsque l'on mentionne qu'autrefois, ce programme était désigné «Cours par correspondance», immédiatement la réaction est différente et beaucoup plus positive. Certains ont suivi de tels cours ou connaissent quelqu'un qui en a bénéficié. Tous admettent qu'aujourd'hui, il y a très peu de publicité à ce sujet. Ils déplorent aussi le fait que lorsqu'il y en a, on utilise un vocabulaire qui malheureusement n'est pas celui des aînés et encore moins celui des analphabètes.

La succursale du Centre d'études indépendantes située à Sudbury a développé du matériel pédagogique pour les adultes qui veulent s'alphabétiser en français. Ce matériel comprend des cahiers d'activités pour l'apprentissage et la maîtrise des quatre opérations en calcul soit l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. Le Centre a aussi produit un Cahier de lecture et d'écriture. Le cours est destiné aux adultes qui veulent apprendre à lire et à écrire et qui peuvent se prévaloir des services d'un alphabétiseur. Il y a une cassette pour chaque leçon qui tient

compte des quatre savoirs : écouter, parler, lire et écrire. Trois cahiers font aussi partie de la trousse; le guide de l'alphabétiseur, le guide de l'apprenant et le cahier de lecture et d'exercices.

Il faut noter que le Centre d'études indépendantes offre aussi des cours d'«Initiation à la vie» dont l'un est intitulé «Vieillir». À l'intérieur de ce module, on peut approfondir des notions telles que le processus de vieillissement, la vie familiale, la retraite, les attitudes positives à développer face au vieillissement et les services sociaux offerts aux personnes âgées. Même si ce module de cinq leçons n'a pas été conçu pour des aînés analphabètes, il pourrait certainement servir comme document de base pour développer avec ces derniers, le thème du vieillissement.

Après dix-huit mois de négociation avec les autorités supérieures, le Centre d'études indépendantes, succursale de Sudbury, est prêt à établir au moins cinq centres d'accès pour mieux desservir les francophones des diverses régions de la province. Il faut noter que vingt centres anglophones existent pour desservir la population de langue officielle majoritaire.

Tenant compte des commentaires reçus de la part des aînés analphabètes et des alphabétiseurs, le Centre d'études indépendantes, secteur francophone, devrait jouer un rôle beaucoup plus significatif dans le domaine de l'alphabétisation des aînés franco-ontariens. Mais pour ce faire, il faut faire connaître les besoins au Centre afin que l'alphabétisation soit l'une de ses priorités. Une rencontre avec l'agent responsable des services en français, la coordonnatrice des programmes d'alphabétisation et la directrice du Centre FORA a servi à explorer les possibilités dans ce domaine. Il semble exister des possibilités de partenariat qui pourraient apporter une contribution significative à l'alphabétisation des adultes franco-ontariens y compris les aînés. Il faut espérer la concrétisation d'un tel partenariat.



5.9 La Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario et le Conseil ontarien de l'Âge d'or

La Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario est un organisme provincial qui regroupe environ 9 800 membres répartis dans une centaine de clubs d'aînés. Cette Fédération qui existe depuis 1978 pourrait compter jusqu'à 60 000 membres si tous les aînés franco-ontariens voulaient se prévaloir des services que la FAFO peut leur offrir. En effet, si tel était le cas, la FAFO pourrait devenir un organisme franco-ontarien très puissant. Son influence et sa force politique ne seraient pas à être sous-estimées par les preneurs de décisions aux niveaux local, régional ou provincial. Actuellement, la FAFO compte cinq associations régionales, notamment l'Est, Ottawa-Carleton, le Moyen-Nord, le Grand-Nord et le Centre-Sud.

Déjà ces régions étaient desservies par trois agents de développement qui travaillaient dans l'Est, le Nord et le Centre-Sud.

À la suite du Rapport de l'enquête sur son fonctionnement, la FAFO a adopté les lignes de conduite suivantes :

- «rejoindre le plus d'ainé(e)s francophones afin d'augmenter le nombre de membres de la FAFO et vraiment être représentatif en province;
- éviter le concept du bilinguisme pour concerter les efforts vers l'augmentation des services en français à travers l'Ontario;
- être à l'écoute de tous les besoins des aîné(e)s francophones et répondre à leurs attentes;
- créer des centres de jour uniquement francophones afin d'éviter un «melting-pot» qui garantit l'assimilation;
- recruter le plus de spécialistes de 50 ans et plus pour avoir la meilleure banque de personnes-ressources;
- promouvoir la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario comme étant le seul rassemblement des personnes âgées de langue française.²⁵»

Grâce à une subvention du Secrétariat d'État, la FAFO a commandé une recherche dans le but de savoir comment à l'avenir, la Fédération pourrait plus facilement recruter des membres en répondant mieux à leurs véritables besoins. Le Rapport *FAFO 2001* paru en avril 1992 fournit donc des pistes intéressantes pour l'évolution et le développement harmonieux de la Fédération.

Pour la présente recherche, j'ai retenu particulièrement les recommandations 3 et 16 qui se lisent comme suit :

- 3) «**Que la FAFO aide ses clubs à enrichir leurs programmes en lançant de nouvelles formes d'activités qui mettent moins d'accent que celles d'aujourd'hui sur la simple socialisation, le divertissement facile et l'activité légère, et plus d'accent sur l'éducation permanente de leurs membres, leur enrichissement culturel, l'entraide entre aînés et le maintien de la santé par des types d'exercices appropriés à leur plus jeune âge et leur meilleur état de santé.**²⁶»

²⁵ FAFO – Document intitulée «*Organigramme et structure fonctionnelle*», p. 9.

²⁶ FAFO 2001– p. 71.

16) «Que la FAFO se définisse **une zone d'activités** qu'elle soutiendra du **meilleur de ses ressources** et qui deviendront le **champ privilégié** dans lequel s'affirmera son **excellence**.²⁷»

Face à ces deux recommandations, la FAFO doit s'interroger à savoir si elle veut y donner suite et comment elle entend le faire.

À mon avis, la FAFO doit reconnaître que l'analphabétisme est le problème majeur d'une forte proportion de ses membres qui, pour diverses raisons, n'ont pas eu la chance d'apprendre à lire, à écrire et à calculer. De plus, la FAFO connaît des difficultés de fonctionnement dont certaines sont imputables au fait qu'un très grand nombre de ses membres sont analphabètes et par conséquent, ne peuvent pas assumer pleinement le rôle qu'ils aimeraient y jouer. Plusieurs membres affirment qu'ils désirent devenir président, secrétaire ou trésorier de leur club, mais qu'ils ne le peuvent pas tenant compte de leur manque d'instruction. De là surgissent de nombreux problèmes de relations personnelles où se révèle la frustration de certains membres dont l'analphabétisme limite l'action au sein du regroupement, que ce soit aux niveaux local, régional ou provincial. Il est par contre ironique de constater que ce problème d'analphabétisme chez les membres ou leur besoin d'alphabétisation n'ont jamais été reconnus officiellement ni par les membres, ni par les dirigeants. À l'exception d'une pièce de théâtre où figuraient des aînés de la région d'Ottawa ou d'autres activités du genre, cette question n'a jamais été soulevée comme une préoccupation valable de l'organisme. Il en résulte donc que cette question n'a jamais reçu l'attention qu'elle mérite de la part de ses membres lors de leurs rencontres locales et régionales ou de leurs congrès provinciaux.

En effet, les ordres du jour et les procès-verbaux témoignent du fait que les membres ne se sont pas encore penchés sur cette importante question de l'analphabétisme au sein de leurs clubs et de leur Fédération. On peut facilement comprendre qu'il est difficile d'aborder cette question et d'en discuter par crainte de blesser les membres qui souffrent de ce handicap. Par contre, hésitons-nous à parler de services de santé parce que certains membres sont affligés d'une maladie? Pourquoi en est-il différemment lorsqu'il s'agit d'analphabétisme? Il faut y réfléchir sérieusement.

Les dirigeants de cet organisme veulent promouvoir la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario comme **étant le seul rassemblement des personnes âgées de langue française**. Comment peut-elle l'être ou continuer à l'être si elle n'est pas consciente du plus grand besoin de presque la moitié de ses membres actuels ou de ses membres potentiels? Comment pourra-t-elle atteindre les objectifs qu'elle se fixe

²⁷ FAFO 2001- p. 75.

si ses membres sont incapables de les concrétiser par une action positive? Comment ses membres analphabètes, dont la plupart gardent le silence tout en souffrant d'une dévalorisation personnelle, apprendront-ils à se prendre en main? Comment ces mêmes membres peuvent-ils jouer un rôle qui leur conviendrait davantage dans un organisme qui se veut démocratique? Autant de questions qui méritent que la FAFO s'intéresse véritablement à l'analphabétisme chez ses membres et prenne les moyens nécessaires pour engager une action positive dans le domaine de l'alphabétisation.

La FAFO n'a véritablement pas le choix. Elle doit privilégier le plus possible l'alphabétisation de ses membres qui sont analphabètes. Elle doit d'abord les conscientiser au sujet de leur handicap et les sensibiliser sur les moyens de s'en sortir. Elle doit aussi les encourager à faire les premiers pas dans cette démarche qui leur apportera non seulement une plus grande autonomie, mais aussi une satisfaction et une valorisation personnelles. À ce moment-là, la FAFO deviendra la voix des sans-voix auprès de ses membres, de la communauté franco-ontarienne et des instances gouvernementales. Elle pourra revendiquer le droit des aînés analphabètes franco-ontariens à l'alphabétisation en langue française. Les FAFO régionales et locales assumeront à leur tour un rôle de revendication auprès des conseils scolaires ou sections de langue française que les aînés franco-ontariens continuent à appuyer de leurs impôts fonciers. Ils exigeront que tous les conseils ou sections assument pleinement leurs responsabilités dans ce domaine en prenant avantage des subventions ministérielles présentement disponibles pour l'alphabétisation. Lorsqu'un conseil scolaire ou une section de langue française affirme ne pas avoir les ressources humaines pour entreprendre un tel programme, la FAFO locale ou régionale peut demander qu'une entente soit conclue avec un centre d'alphabétisation populaire. Ainsi, ce dernier pourra recevoir le financement nécessaire lui permettant d'offrir un tel programme. Les FAFO régionales et locales peuvent même travailler à la création d'un centre d'alphabétisation populaire là où il n'y en a pas et participer à son bon fonctionnement.

Il revient aux FAFO régionales, locales et provinciales de susciter la formation de **collectivités apprenantes** où l'on pourrait retrouver des aînés franco-ontariens qui perçoivent l'acquisition d'aptitudes en lecture, en écriture et en mathématiques comme un moyen d'atteindre des objectifs communs. Parmi ceux-ci, on retrouve une autonomie personnelle accrue, un renforcement de la culture et une participation plus active à la gestion des clubs et de la Fédération.

La Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario aura-t-elle le courage et l'audace d'enrichir ses programmes en accentuant l'éducation permanente et l'enrichissement culturel de ses membres? La FAFO et ses filiales régionales et locales voudront-elles que l'alphabétisation des aînés franco-ontariens devienne une zone d'activités qu'elles soutiendront du meilleur de leurs ressources et qui deviendra le champ privilégié dans lequel s'affirmera leur excellence? Seuls les aînés

franco-ontariens peuvent répondre à ces questions. Puisque la FAFO veut être le seul rassemblement des personnes âgées de langue française, elle doit intervenir immédiatement et activement dans le dossier. S'il en est autrement, les sans-voix, c'est-à-dire les aînés analphabètes franco-ontariens, devront chercher ailleurs une oreille attentive à leurs besoins.

De l'autre côté, il existe aussi le Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or qui a été créé en 1974 par décret ministériel. Il conseille le gouvernement de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre des Affaires civiques délégué aux Affaires des personnes âgées, sur toute question ayant trait aux personnes âgées. Deux aînés franco-ontariens de l'Est de la province sont actuellement membres de ce Conseil.

Le Conseil se fait le porte-parole de plus d'un million d'aînés de l'Ontario et soumet en leur nom des recommandations au gouvernement dont il relève pour son fonctionnement. Au cours des années, le Conseil a essayé d'influencer ainsi les politiques qui ont des conséquences pour les personnes âgées notamment dans les domaines de la santé, des transports, de l'habitation, des soins de longue durée, des services communautaires, des loisirs et de la justice. L'alphabétisation des personnes âgées ne semble pas avoir été un dossier prioritaire qui aurait retenu l'attention du Conseil. Par contre, il essaie par d'autres moyens, de rendre les personnes âgées plus autonomes.

C'est sans doute ainsi que l'Office des affaires des personnes âgées a publié un document intitulé *La solitude et les personnes âgées*. Ce guide à l'intention des professionnels, des fournisseurs de soins, des familles, des amis et des personnes âgées consacre une demi-page à l'analphabétisme. On propose donc aux aînés analphabètes des approches différentes pour surmonter les difficultés de leur isolement. En voici quelques-unes :

1. Étudier la possibilité d'utiliser d'autres moyens tels la radio, la télévision et les livres parlants souvent disponibles dans les bibliothèques publiques.
2. Communiquer avec le centre communautaire, les bibliothèques publiques ou les conseils scolaires locaux pour connaître les programmes d'alphabétisation offerts dans une région.
3. Communiquer avec la Coalition de l'alphabétisation de l'Ontario si une personne ne parvient pas à trouver ces renseignements dans sa localité.²⁸

²⁸ Ministère des Affaires civiques de l'Ontario, Office des affaires des personnes âgées – *La solitude et les personnes âgées*, p. 19.

Dans le cas des Franco-Ontariens, on pourrait certainement suggérer à une telle personne de communiquer avec le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario (RGFAPO) ou le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA).

Comme la présente étude porte sur l'analphabétisme des aînés franco-ontariens et des moyens à prendre pour répondre à leurs besoins d'alphabétisation, il faut conclure :

- que ni la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario, ni le Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or n'ont encore posé de gestes concrets pour répondre à un besoin qui existe vraiment, celui de l'alphabétisation chez les Franco-Ontariens;
- que tenant compte de l'aspect linguistique et culturel de l'alphabétisation, il en découle que c'est un dossier que la FAFO doit ajouter à sa liste de priorités;
- que la FAFO aurait avantage à se faire reconnaître officiellement par les gouvernements comme le porte-parole atitré des aînés franco-ontariens particulièrement dans le domaine de l'alphabétisation;
- que par la suite, la FAFO devrait exiger des gouvernements, les subventions nécessaires pour que les intervenants puissent accomplir le travail qui s'impose.

Le vieux dicton «Aide-toi et le Ciel t'aidera» devrait inciter la FAFO à aider les intervenants en alphabétisation à rendre plus autonomes les nombreux aînés franco-ontariens qui ont besoin d'apprendre à lire, à écrire et à calculer.



APPORT DES INTERVENANTS SECONDAIRES

Comme nous l'avons démontré au chapitre précédent, il y a de nombreuses personnes qui interviennent directement dans le domaine de l'alphabétisation des aînés franco-ontariens. Par contre, il ne faut pas ignorer le fait qu'il existe aussi des institutions et des organismes qui tiennent compte de l'analphabétisme chez les aînés pour la bonne et simple raison que ces derniers constituent une forte proportion de leur clientèle. Les professionnels, les services gouvernementaux et les institutions financières attachent beaucoup d'importance à la qualité des services à la clientèle. Il en découle que ces intervenants secondaires font preuve de créativité afin de répondre le mieux possible aux besoins des aînés franco-ontariens parmi lesquels on compte un taux élevé d'analphabètes complets, semi-fonctionnels et fonctionnels.

Même s'il est impossible d'examiner la situation dans tous les secteurs qui influencent la qualité de vie des aînés franco-ontariens, il nous apparaît important de connaître ce qui se fait dans certains domaines. C'est pourquoi il sera brièvement question des institutions financières, des services juridiques et des services religieux au sein des communautés paroissiales.



6.1 Les institutions financières

Les expériences de vie des aînés d'aujourd'hui leur ont appris qu'il est important de bien gérer leurs affaires. Par contre, de nombreux aînés éprouvent beaucoup de difficulté à être autonomes dans ce domaine. Cette difficulté est encore plus sérieuse chez les aînés analphabètes qui ne peuvent écrire un chèque ou comprendre quel genre de compte peut leur être le plus profitable. Voici un exemple concret de ce que ceci peut représenter pour un analphabète :

«En se limitant à l'épargne seulement, les clients ou sociétaires ont le choix entre l'épargne à court ou à long terme. Il s'agit alors de définir la durée du placement qui peut s'échelonner d'un mois à cinq ans et même plus. Il faut ensuite parler d'épargne opération versus épargne stable, chaque genre donnant droit non seulement à des taux d'intérêt variés et variables, mais aussi à des services administratifs gratuits ou partiellement gratuits. Certains comptes accordent un intérêt quotidien ou mensuel, tandis que les épargnes à long terme ou RÉER donne droit à des intérêts calculés annuellement.¹»

La situation se complique encore davantage lorsque le caissier parle aux aînés analphabètes d'épargne opération ou d'épargne à plage de taux. L'humiliation

¹ Extrait d'un feuillet publicitaire d'une caisse populaire.

d'affirmer leur analphabétisme est d'autant plus grande qu'ils sont conscients que, règle générale, il y a une lignée de gens qui attendent, qui entendent la conversation et qui se rendent compte qu'ils ne comprennent pas.

L'utilisation de sigles et d'acronymes pour désigner les choses peut sembler facile à ceux qui les utilisent régulièrement, mais constitue un jargon presque inintelligible pour les aînés analphabètes. Ne serait-ce que pour augmenter leurs faibles revenus ou pour se protéger contre les voleurs, plusieurs aînés analphabètes auraient tendance à utiliser leur bas de laine. Ils pourraient ainsi s'éviter les ennuis auxquels ils sont soumis très souvent lorsqu'ils se présentent au comptoir d'une institution financière.

Par contre, certaines banques et certaines caisses populaires ont jugé opportun de mettre sur pied des projets qui sont de nature à aider les aînés en leur offrant des services plus personnalisés. On veut ainsi aider plus particulièrement les aînés qui sont analphabètes à se prévaloir des services que leur établissement peut leur offrir. Ces services permettent aux aînés de faire affaire avec une personne qui est plus consciente de leurs besoins et qui leur inspire confiance. La conversation se déroule dans un lieu plus discret où les aînés ne se sentent pas obligés de faire vite afin d'éviter le trépigement des autres clients qui attendent.

Il est bon de signaler d'autres initiatives qui sont de nature à contribuer à l'alphabétisation des aînés analphabètes franco-ontariens. Certaines institutions financières ont établi un programme de rencontres avec les aînés où un responsable de la caisse ou de la banque informe ceux-ci sur un sujet particulier tel le testament, les comptes conjoints, l'assurance sur les dépôts, etc. D'autres ont organisé un poste d'ordinateur où un aîné peut utiliser un logiciel très simple qui lui permet d'appivoiser le guichet automatique de façon à pouvoir s'en servir sans crainte de commettre une erreur. Ainsi, un aîné peut prendre le temps nécessaire à son apprentissage, sans craindre de faire attendre les clients qui veulent se servir du guichet automatique. Il devient alors plus autonome et moins craintif de se servir des services qui lui sont offerts.

Fort heureusement, les institutions financières se rendent graduellement compte qu'elles doivent ajuster leurs services aux besoins de la clientèle en ce qui a trait aux aînés. C'est une clientèle dont le nombre continuera à augmenter pour encore une vingtaine d'années et dont il faut tenir compte. Les aînés franco-ontariens doivent sensibiliser individuellement et collectivement les gérants de banque ou de caisse populaire aux besoins des aînés, particulièrement de ceux qui sont analphabètes. Les aînés franco-ontariens constituent une clientèle cible que les banques et les caisses ont avantage à vouloir conserver en leur offrant des services de qualité. Les clubs d'aînés peuvent certainement jouer un rôle très important dans ce domaine.



6.2 Les services juridiques

Les rencontres avec les aînés franco-ontariens ont clairement démontré qu'ils éprouvent beaucoup d'anxiété chaque fois qu'ils doivent avoir recours aux services juridiques. Cette anxiété est d'autant plus grande lorsque ces aînés franco-ontariens sont analphabètes. Depuis toujours, la loi et les règlements qui en découlent leur font peur. Leur incapacité de lire devient un problème encore plus complexe lorsque ces documents légaux sont écrits dans une langue qu'ils comprennent mal ou qu'ils ne comprennent pas du tout. Ne sachant pas lire, ils essaient de se renseigner auprès de personnes qui très souvent sont mal informées ou incapables de les aider.

On pourrait affirmer que les aînés ont tendance à consulter un avocat seulement lorsqu'il leur est impossible de faire autrement. Est-ce les honoraires qui les gênent ou le langage juridique qui les rend mal à l'aise? L'avocat est-il tellement occupé et son temps tellement précieux qu'il ne peut prendre le temps de tout expliquer? Le client ne doit-il pas faire confiance à son avocat tenant compte qu'il lui paie des honoraires pour se prévaloir de ses connaissances spécialisées dans le domaine juridique? L'avocat est-il toujours conscient qu'il doit adapter son niveau de langue à celui du client surtout lorsque ce dernier est un aîné et qu'en plus, il est analphabète? Autant de questions qui se posent et qui semblent demeurer très souvent sans réponse.

Face à toutes ces questions découlant de l'ampleur de l'analphabétisme au pays, l'Association du Barreau canadien a voulu trouver des façons de mieux faire comprendre la loi et l'information de nature juridique aux analphabètes ainsi qu'à la population en général. C'est pourquoi en 1990, l'Association a établi le Groupe de travail sur l'alphabétisation dont le mandat était le suivant :

- «d'examiner les rapports entre l'alphabétisation et la loi et de s'arrêter particulièrement à la façon dont la loi dessert les gens ayant des capacités limitées de lecture;
- de reconnaître et d'appuyer le travail des groupes communautaires existants qui aident aux personnes ayant des capacités limitées de lecture et d'écriture à se prévaloir du système juridique;
- de montrer la voie aux intervenants de la collectivité des juristes en attirant leur attention sur la question de l'analphabétisme; et
- d'aider les membres de l'Association du Barreau canadien (ABC) et d'autres intervenants du milieu juridique à reconnaître les besoins des analphabètes et à y répondre.²»

² Lire les lois : Justice et alphabétisation au Canada, L'Association du Barreau canadien, Rapport du Groupe de travail – Août 1992, p. 9.

Cette recherche a démontré les points suivants :

- «il est très difficile pour les analphabètes d'utiliser le matériel juridique dont les documents écrits sont rédigés en un langage propre au système juridique;
- les adultes analphabètes évitent d'entamer des procédures judiciaires parce que le système les intimide;
- les adultes analphabètes ont beaucoup de difficulté à percevoir les avocats et le système juridique comme étant à leur service;
- les avocats sont généralement conscients de l'analphabétisme de certains de leurs clients et ils en tiennent compte. Par contre, les professionnels du système juridique ne sont pas conscients du problème social que l'analphabétisme représente et par conséquent, ils se préoccupent peu des difficultés que leurs clients éventuels peuvent avoir avant de se présenter à leur bureau.³»

Les recommandations contenues dans le Rapport de recherche *Lire les lois : Justice et alphabétisation au Canada* ont pour objet d'intensifier la sensibilisation des juristes aux problèmes de l'analphabétisme et de proposer des solutions aux questions que soulève l'analphabétisme et son rapport avec la loi et l'accès à la justice.

Sans vouloir énumérer ici les 26 recommandations contenues dans ce Rapport, il est bon de signaler celles qui peuvent avoir le plus de conséquences bénéfiques pour les aînés franco-ontariens si elles sont mises en œuvre. La troisième recommandation stipule :

- «que l'Association du Barreau canadien devrait établir un comité permanent de la langue courante, de l'alphabétisation et de la vulgarisation de l'éducation publique qui aurait le mandat, soit à titre individuel ou de concert avec d'autres, de recueillir, d'élaborer et de distribuer des documents spécifiques qui pourraient aider les avocats à offrir des services appropriés aux personnes à faible capacité de lecture.⁴»

Plusieurs recommandations contenues dans le Rapport du Groupe de travail s'adressent directement aux membres de la profession. Les avocats et les juges ne doivent pas être un obstacle à l'utilisation efficace des lois et à l'exercice de la justice. Cette sensibilisation est nécessaire non seulement durant leur formation mais tout au cours de l'exercice de leur profession. La recommandation n° 10 se lit comme suit :

- «Les avocats devraient s'informer des services d'intermédiaires offerts dans leur localité, notamment les organisations d'alphabétisation et les groupes de vulgarisation de l'éducation juridique pour devenir plus conscients des besoins de leurs clients analphabètes et des sources d'aide disponibles.⁵»

^{3, 4, 5} *Lire les lois : Justice et alphabétisation au Canada*, L'Association du Barreau canadien, Rapport du Groupe de travail – Août 1992, p. 10, 63 et 64.

Par ailleurs, la recommandation n° 19 précise que :

- «Les responsables de la préparation et de la production de documents de vulgarisation devraient de concert avec les organisations d’alphabétisation, élaborer des documents qui traitent de la double nature de la culture juridique.⁶»

Une telle initiative de collaboration devient encore plus intéressante lorsque l’on tient compte de la recommandation n° 16 qui exprime le souhait que :

- «les fondations provinciales de droit et autres bailleurs de fonds donnent la préférence aux services et initiatives entièrement compatibles avec les besoins des analphabètes.⁷»

Lors de la réunion de la Coalition franco-ontarienne sur le logement, tenue à Sudbury le 12 février 1993, Janine Dariss, représentante de la Coalition franco-ontarienne sur le logement et Marco Leboeuf, de l’organisme «Partir d’un bon pas pour un avenir meilleur» faisaient remarquer que les aînés franco-ontariens analphabètes éprouvent de grandes difficultés lorsque vient le temps de vendre leur maison et de signer un bail pour la location d’un logis. Encore faut-il ajouter que très souvent, les bails ne sont disponibles qu’en anglais seulement et imprimés en petit caractère.

J’ai eu l’occasion d’examiner attentivement un document de vulgarisation, fruit du travail collectif d’un groupe d’apprenants de Bourget en Ontario. Ce Guide de la loi sur la location immobilière a été publié par le Centre d’alphabétisation *Moi, j’apprends* de Rockland. Ce document semble répondre expressément aux besoins d’apprenants qui, à un certain stage de leur vie, doivent signer un bail de location pour la première fois. Ce n’est qu’un exemple des nombreux besoins ressentis par les aînés analphabètes franco-ontariens dans le domaine des services juridiques.

Pour les besoins de la présente étude, j’ai également communiqué avec l’Association ontarienne des juristes de langue française. Le but de cette démarche était de connaître le suivi que cette association a l’intention de donner aux recommandations contenues dans le Rapport du Groupe de travail de l’Association du Barreau canadien. Il serait injuste de ne pas préciser que c’est grâce à l’Association ontarienne des juristes de langue française que les Franco-Ontariens peuvent jouir maintenant de nombreux services juridiques en langue française. Il faut reconnaître que les aînés analphabètes franco-ontariens avaient et ont encore dans certains milieux un double handicap quand il leur faut avoir recours à des services juridiques qui ne sont pas encore disponibles dans leur langue maternelle.

^{6,7} Lire les lois : Justice et alphabétisation au Canada, L’Association du Barreau canadien, Rapport du Groupe de travail – Août 1992, p. 65 et 66.

Citons comme exemple l'homologation d'un testament rédigé en français dans une région de la province où les services juridiques en français ne sont pas encore disponibles.

Face aux situations que les aînés franco-ontariens analphabètes doivent envisager chaque fois qu'ils ont recours à des services juridiques, on peut se poser de nombreuses questions. Le Procureur de l'Ontario est-il prêt à entreprendre un programme ayant pour objet la vulgarisation de la documentation juridique dont les aînés franco-ontariens ont besoin? L'Association du Barreau canadien et l'Association ontarienne des juristes de langue française sont-elles prêtes à collaborer dans ce domaine en amorçant des projets conjoints de vulgarisation? Doit-on en confier la responsabilité d'exécution au Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) qui pourrait accomplir ces travaux en collaboration avec certains ministères et des intervenants dans le milieu? Il faut éviter à tout prix le dédoublement d'efforts auquel donnent lieu plusieurs petites subventions gouvernementales distribuées à droite et à gauche pour refaire ce qui existe déjà ou pour concrétiser des projets où la planification et la coordination font défaut. Il revient à l'Office des affaires francophones de l'Ontario de faire en sorte que la politique de rédaction en langage simple que le gouvernement est en voie d'élaborer réponde aux besoins des francophones et plus particulièrement aux besoins des aînés franco-ontariens qui sont analphabètes semi-fonctionnels et fonctionnels. Il faut se rappeler que la vulgarisation de la documentation juridique en langue française représente un projet d'envergure. C'est pourquoi il faut compter au moins sur une pleine décennie pour répondre aux besoins les plus pressants.

Pour le plus grand bien de tous les citoyens et le maintien des principes démocratiques, il est de première importance de démystifier la loi, les règlements qui s'y rapportent et la procédure suivie pour les faire respecter. Il faut simplifier les choses de façon à ce que pleine justice soit rendue à ceux et à celles qui, pour diverses raisons, n'ont pu apprendre à lire et à écrire. Ceux et celles qui assurent les services juridiques en langue française ne doivent pas imposer leur jargon professionnel aux aînés analphabètes qui ne peuvent les comprendre.

Il y a lieu tout de même de féliciter l'Association du Barreau canadien et l'Association ontarienne des juristes de langue française pour le magnifique travail accompli dans leur sphère respective d'activités. Puissent leurs efforts dans le domaine de l'alphabétisation et des services en langue française servir d'exemples aux associations des autres professions libérales et à leurs membres qui sont appelés à desservir les aînés franco-ontariens.



6.3 Les communautés paroissiales

La très grande majorité des aînés franco-ontariens qui ont participé à cette recherche affirment que la pratique religieuse a toujours eu et a encore une place prépondérante dans leur vie. Une visite des églises paroissiales à l'heure des messes témoigne de l'attachement que les aînés franco-ontariens portent encore aux offices religieux et à l'exercice du culte.

Il faut se rappeler que les aînés d'aujourd'hui ont connu les messes tritendines, les vêpres et le Salut au Saint-Sacrement, y compris les prières et les chants en latin. Plusieurs en ont conservé une certaine nostalgie. Par contre, rares sont ceux qui ne trouvent pas avantageux l'usage du français pour la messe et les autres cérémonies religieuses.

Quelles améliorations les aînés et particulièrement les analphabètes désirent-ils afin de faciliter leur participation active au culte? Voici quelques questions et souhaits exprimés par des aînés :

- Pourquoi changer les paroles du cantique «Venez, divin Messie» quand la majorité des fidèles à l'église connaissent par coeur les paroles de la version originale?

Voici comment on explique le changement :

«La mélodie du *Venez, divin Messie* est universellement connue et appréciée pour le temps de l'Avent. Avec la collaboration d'un exégète et théologien, nous proposons ici de nouvelles paroles. Le refrain demeure à peu près le même, tandis que les versets ont été profondément remaniés pour correspondre davantage aux sensibilités actuelles.⁸»

- Pourquoi fournir une feuille de chants que les aînés doivent lire avec une loupe tellement le caractère de l'écriture est petit?
- Pourquoi prononcer une homélie en utilisant le «jargon» des prédicateurs «nouvelle vague» plutôt que le langage simple que les gens du peuple comprennent facilement?
- Pourquoi se servir de transparents dont la grosseur des lettres et la pâleur de l'écriture laissent à désirer lorsque de nombreux aînés sont des analphabètes fonctionnels dont l'acuité de la vue a diminué avec l'âge?

⁸ Feuille de chants, *Chants pour la célébration*.

- Pourquoi ne pas faire oralement certaines annonces importantes qui paraissent dans le bulletin paroissial tenant compte que les aînés analphabètes ne peuvent pas ou ont beaucoup de difficulté à lire?
- Pourquoi se limiter à la publication de la lettre de l'évêque dans le bulletin paroissial au lieu de faire la lecture à haute voix de quelques extraits plus significatifs en les commentant au besoin?

Toutes ces questions démontrent que dans notre société moderne, il est trop facile de supposer que tous les membres de la communauté paroissiale savent lire. Fort heureusement, les pratiques religieuses des aînés d'aujourd'hui sont telles qu'ils peuvent encore participer au culte sans trop se sentir délaissés. Les prières mémorisées dans leur jeune âge viennent à leur rescousse et suppléent à leur incapacité de lire tout ce qu'on leur présente sous forme écrite.

Il faut souligner qu'au sein de certaines paroisses, il existe un mouvement pour aînés nommé «La Vie montante». Certains responsables ont réussi à y intégrer l'alphabétisation des aînés semi-fonctionnels et fonctionnels qui désiraient tout de même adhérer au mouvement. Ceci a pu être accompli même si l'alphabétisation des aînés n'est pas un des objectifs de «La Vie montante».

Que désirent ces aînés qui sont demeurés fidèles à leur foi et à la pratique religieuse? Ils espèrent tout simplement qu'on ne les oublie pas. Pour qu'il en soit ainsi, n'y aurait-il pas avantage à sensibiliser les prêtres au grave problème de l'analphabétisme non seulement chez les aînés mais même chez les jeunes? Les spécialistes en liturgie n'auraient-ils pas avantage à se rapprocher du peuple surtout de celui qui participe encore au culte paroissial? Les membres du comité de liturgie ou les responsables des prières et des chants à l'église ne devraient-ils pas innover sans pour autant vouloir remplacer toutes les prières et tous les chants qui ont alimenté les exercices religieux depuis des décennies?

L'Église ne peut pas faire son travail d'évangélisation si ceux et celles qui orientent son action évangélique parlent un langage ou utilisent des textes que la majorité des fidèles ne comprennent pas. L'Église a tout de même fait un pas de géant dans ce sens en substituant le français au latin. Deo Gratias!...plutôt, Dieu soit loué!



SOMMAIRE DES BESOINS TELS QUE PERÇUS PAR LES AÎNÉS ET LES INTERVENANTS

Lorsqu'on étudie un problème particulier, il est facile de voir tous les détails de la question sans pour autant avoir une vue d'ensemble des problèmes majeurs qui la sous-tendent. Dans un premier temps, nous avons décrit la situation telle que nous l'avons perçue. Dans un deuxième temps, nous allons examiner à nouveau la situation en centrant l'observation sur les divers aspects que comporte l'alphabétisation des aînés franco-ontariens. C'est ainsi qu'il sera question de la disponibilité et de l'accessibilité des programmes d'alphabétisation conçus pour les aînés franco-ontariens, de la gestion et du financement des programmes, et de tous les autres aspects de la question.

À la suite de cet examen minutieux de la situation vue dans son ensemble, il sera alors plus facile d'en dégager des pistes qui serviront à la formulation de recommandations. Ces dernières seront d'ordre général si elles s'adressent à l'ensemble des intervenants et d'ordre spécifique lorsqu'elles ne concernent qu'un groupe en particulier.



7.1 La disponibilité de programmes d'alphabétisation pour les aînés franco-ontariens

Les nombreuses rencontres dans les diverses régions de la province avec des aînés franco-ontariens et des intervenants en alphabétisation ont permis de dégager les faits suivants :

A) Au sein des conseils scolaires

Jusqu'à maintenant, les conseils scolaires ont répondu de façon générale aux besoins d'alphabétisation des aînés franco-ontariens comme c'est le cas pour l'ensemble des apprenants. Quelques conseils scolaires tout au plus rejoignent de façon plus spécifique les besoins particuliers des aînés analphabètes franco-ontariens et ce, grâce très souvent à une entente conclue avec un centre d'alphabétisation populaire. On peut affirmer que les conseils scolaires engagés en alphabétisation annoncent leurs programmes sans pour autant rechercher une certaine clientèle. Il n'y a pas eu de leur part une véritable promotion des services d'alphabétisation auprès des aînés analphabètes franco-ontariens.

B) Au sein des collèges d'arts appliqués et de technologie

Même si tous les collèges communautaires mandatés pour offrir des services d'enseignement en français dispensent le programme Formation de base de l'Ontario (FBO), plusieurs d'entre eux ont une entente tacite avec les conseils scolaires et les centres d'alphabétisation populaire. En septembre 1993, les collèges n'offrent pas le niveau 1 et confient cette responsabilité à des centres d'alphabétisation populaire.

C) Au sein des centres d'alphabétisation populaire

Sauf pour la subvention de base reçue de la Direction de l'alphabétisation du ministère de l'Éducation et de la Formation, les centres d'alphabétisation populaire comptent sur une clientèle à desservir pour obtenir un financement quelconque qui leur permettra au moins de survivre. Leur mandat étant plus limité que celui des conseils scolaires et des collèges communautaires, ils sentent beaucoup plus le besoin de desservir ceux et celles que les établissements d'enseignement ont mal desservis jusqu'à aujourd'hui et ce, pour diverses raisons. Par contre, les aînés analphabètes franco-ontariens demeurent, règle générale, ceux que l'on dessert en dernier lieu tenant compte des nombreux besoins qui existent au sein des autres groupes d'âge.

En Ontario, quelques centres d'alphabétisation populaire ont réussi à établir un programme adapté aux besoins particuliers des aînés analphabètes franco-ontariens. Pour les populariser auprès d'une clientèle qui tient tout de même à protéger son anonymat et sa dignité, certains centres identifient les ateliers d'alphabétisation comme des activités du club de français, d'animation culturelle, etc. Quelques centres d'alphabétisation populaire ont fait preuve d'initiative dans ce domaine en dialoguant d'abord avec les aînés franco-ontariens afin de se sensibiliser aux besoins d'alphabétisation de ces derniers.

Grâce à des ententes avec un conseil scolaire, ces centres offrent à des aînés franco-ontariens des sessions d'alphabétisation leur permettant d'apprendre à lire suffisamment pour les rendre plus autonomes et à écrire pour répondre à des besoins de tous les jours. Ils apprennent ainsi à écrire le nom des membres de l'équipe de quilles ou à tenir compte du pointage de l'équipe au jeu de galets ou encore à écrire une lettre à leurs enfants. Ces aînés franco-ontariens peuvent être considérés comme privilégiés de pouvoir participer ainsi à des activités qui tout en les valorisant comme personne, les maintiennent intellectuellement actives. Pour établir un tel programme pour les aînés de son milieu, un Centre d'alphabétisation populaire a dû faire une soumission de projet au ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario pour obtenir les fonds nécessaires à son lancement. Il faut tout de même reconnaître que ce mode de financement n'est pas assuré de façon permanente et risque d'être de courte durée.

Il ne serait pas honnête de laisser croire que la situation que je viens de décrire représente ce qui existe partout dans la province pour répondre aux besoins des aînés analphabètes franco-ontariens. Au contraire, on pourrait dire que c'est une situation privilégiée dont jouissent plus d'une centaine d'aînés répartis dans deux secteurs de la province. Ces premières réponses aux besoins d'alphabétisation des aînés franco-ontariens ont été rendues possibles grâce au dynamisme, à l'enthousiasme et à la débrouillardise des centres d'alphabétisation populaire qui ont su obtenir la collaboration d'un bailleur de fonds pour en assurer le financement.

Comment expliquer l'état de la situation qui prévaut partout dans la province à l'exception des quelques cas d'exception mentionnés plus tôt? Pour le moment, il ne sera pas question de la responsabilité du gouvernement ontarien dans le domaine de l'alphabétisation des aînés franco-ontariens. L'analyse de la situation tiendra compte des facteurs qui s'y rapportent.

Les aînés franco-ontariens analphabètes ont appris à se taire. C'est pourquoi ils se font rarement entendre. La vie leur a appris à se débrouiller en utilisant leurs propres moyens. Il faut avouer qu'un bon nombre d'entre eux ont réussi à améliorer leurs conditions de vie comparativement à celles que leurs parents ont connues. Par contre, la plupart ont réussi à donner à leurs enfants plus qu'ils n'avaient reçu eux-mêmes et ils en sont légitimement fiers. Aujourd'hui, ils connaissent une aisance plus grande grâce aux programmes sociaux des gouvernements fédéral et provincial. Ceux-ci font en sorte que les aînés franco-ontariens, qu'ils soient analphabètes ou non, sont beaucoup plus préoccupés par des besoins autres que ceux de l'alphabétisation et d'une scolarisation plus poussée.

Ne pouvant plus compter comme c'était déjà le cas sur l'aide constante des membres de la famille, de la parenté et des voisins, les aînés franco-ontariens ont transformé leur mode de vie de façon à être auto-suffisants dans la mesure du possible. Ayant travaillé fort toute leur vie à une époque où les loisirs étaient plutôt rares, les aînés franco-ontariens semblent vouloir reprendre le temps perdu en concentrant toutes leurs énergies sur des activités dites récréatives. C'est pourquoi le simple mot «alphabétisation» prend à leurs yeux une dimension telle que l'effort requis leur semble insurmontable. Il faut donc apprendre à les apprivoiser en leur fournissant une définition de l'alphabétisation des aînés qui soit à la dimension de leurs besoins réels, de leurs attentes et de leurs capacités d'apprendre.

De part et d'autre, il semble y avoir une crainte, une gêne à communiquer; plusieurs semblent attendre que l'autre fasse le premier pas. Les aînés auraient-ils avantage à s'assurer qu'au sein de leur club d'aînés ou d'âge d'or, il y ait un comité responsable de l'éducation des membres? Devrait-on retrouver un tel comité au sein des regroupements régionaux? Compte tenu du rapport de recherche *FAFO 2001*, la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario (FAFO) devrait-elle inclure dans

son mandat une mission d'éducation et se doter à cet effet d'un comité permanent? Tout ceci pour dire que l'alphabétisation des aînés franco-ontariens ne se fera pas par enchantement. La FAFO, les régionales et les clubs ont-ils la responsabilité d'être la voix de ceux et de celles qui sont sans voix parce qu'ils n'ont pas eu la chance d'apprendre à lire ou à écrire ou de parfaire leur éducation? Autant de questions auxquelles les aînés et leurs dirigeants doivent répondre s'ils veulent vraiment améliorer leurs conditions de vie et le maintien de leur autonomie.

L'alphabétisation en langue française en Ontario en est encore à ses débuts et par conséquent, on ne peut s'attendre à ce que les intervenants puissent répondre à tous les besoins en même temps. Il faut admettre que tous les intervenants ne sont pas sensibilisés aux besoins particuliers des aînés analphabètes franco-ontariens et ne se reconnaissent pas nécessairement les aptitudes nécessaires pour y répondre adéquatement, ni la vocation pour le faire.

Les centres d'alphabétisation populaire, qui ont été créés dans un but très précis ont le mérite malgré un financement inadéquat et une existence plutôt courte de s'être attaqué aux problèmes de l'analphabétisme dans leur milieu. Il est facile de concevoir qu'en premier lieu, ils ont essayé de répondre peu importe l'âge, aux besoins de la clientèle qui frappait déjà à leur porte. Par contre, certains centres ont dépassé cette étape et peuvent maintenant cibler leur clientèle de façon à répondre davantage aux besoins spécifiques d'une clientèle plus homogène quant à l'âge et à ses besoins. Malgré le dynamisme de ces centres, il faut se demander s'ils pourront continuer le bon combat encore bien longtemps? Peuvent-ils toujours consacrer la majeure partie de leur temps et de nombreuses énergies à lutter pour obtenir un financement qui leur permet de survivre d'une année à l'autre? Si tous les centres d'alphabétisation populaire veulent étendre leurs services aux aînés analphabètes franco-ontariens, il faut absolument repenser le mode de financement de l'alphabétisation. Il faut exploiter davantage les possibilités de collaboration entre les intervenants qui veulent, mais ne peuvent pas, et les intervenants qui peuvent, mais ne veulent pas s'y engager davantage.

De l'autre côté, les conseils scolaires et les collèges d'arts appliqués et de technologie sont des établissements d'enseignement qui bénéficient directement ou indirectement des impôts de tous les contribuables y compris ceux des aînés. Par contre ils ne semblent pas, règle générale, avoir encore réussi à intégrer l'alphabétisation et plus particulièrement celle des aînés franco-ontariens à leur liste de priorités. La majorité d'entre eux semblent se donner bonne conscience en affirmant tout simplement que les centres d'alphabétisation populaire ont l'affaire en main et font du bon boulot. L'idée qui semble prévaloir dans les divers milieux est que l'alphabétisation des aînés revêt peu d'importance dans l'ensemble des nombreux besoins de la population franco-ontarienne. Les nouvelles sections de langue française qui ne comptent que quelques années d'existence au sein des

conseils scolaires ne font que s'initier aux responsabilités de gestion qui leur incombent. Le personnel est restreint et peut difficilement répondre à toutes les attentes. Les cadres qui manifestent un désir de répondre aux besoins d'alphabétisation expriment en même temps le désir de recevoir de l'aide de la part de personnes expérimentées dans ce domaine. D'autres préfèrent s'en remettre tout simplement aux centres d'alphabétisation populaire qui leur donnent bonne conscience malgré le fait que les conseils scolaires et les sections de langue française étaient jusqu'à récemment les seuls corps publics qui pouvaient se prévaloir de subventions statutaires adéquates pour répondre aux véritables besoins d'alphabétisation en langue française. Malheureusement, cette situation change et les conseils scolaires eux aussi devront se soumettre aux exigences de la Direction de l'alphabétisation afin d'obtenir une subvention pour les programmes qui ont débuté en septembre 1993. On peut douter du fait que ce soit un pas dans la bonne voie.



7.2 L'accessibilité des programmes d'alphabétisation aux aînés

Même s'il existe des programmes d'alphabétisation où les aînés sont tout simplement bienvenus et d'autres programmes conçus spécifiquement pour eux, il faut dire que tous ces programmes ne sont pas nécessairement faciles d'accès aux aînés. Lorsque les programmes offerts doivent répondre aux besoins de la clientèle peu importe son niveau d'âge, il en résulte que les ateliers sont généralement offerts dans des locaux où les personnes âgées peuvent trouver l'accès difficile à cause des escaliers et de la distance à parcourir surtout durant les mois d'hiver. Par contre, les centres d'alphabétisation populaire qui ont réussi à organiser un programme conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des aînés, offrent les ateliers dans une résidence privée ou de groupes ou dans le local du club d'aînés. Tenant compte de leur âge, de leur sentiment d'insécurité, des inconvénients du transport en commun, des intempéries hivernales, bon nombre d'aînés peuvent difficilement se rendre à un local d'apprentissage trop éloigné de leur résidence. Il y a aussi les situations où les ateliers d'alphabétisation ne sont pas disponibles dans le milieu immédiat. Certains aînés acceptent alors de se regrouper et de voyager ensemble afin de se rendre à un local qui est situé parfois à plusieurs kilomètres de leur demeure.

La disponibilité d'ateliers d'alphabétisation dans le milieu même où les aînés résident et l'accès facile aux locaux sont des facteurs importants pour les aînés qui songent à s'alphabétiser. Ce sont des facteurs que les intervenants en alphabétisation doivent prendre en considération peu importe s'ils relèvent du système scolaire ou d'un centre d'alphabétisation populaire.



7.3 La gestion des services d'alphabétisation en langue française

Depuis plus d'un demi-siècle, les Franco-Ontariens réclament la gestion de l'éducation en langue française par les francophones et pour les francophones. Ayant obtenu trois conseils scolaires homogènes de langue française et des sections de langue française au sein des conseils existants, les Franco-Ontariens poursuivent toujours leur lutte dans ce domaine. À la suite de la création d'un collège francophone dans l'Est, ils ont reçu la promesse de l'établissement de deux autres collèges, l'un dans le Nord et l'autre dans le Sud. Une campagne pour la création d'une université franco-ontarienne ou d'un réseau de services universitaires en langue française a aussi été entreprise. Les Franco-Ontariens ont appris qu'ils ne peuvent être mieux servis que par eux-mêmes. Par contre, s'ils veulent bien le faire, il y a lieu de s'interroger à savoir si l'alphabétisation est un domaine où les francophones gèrent véritablement les services qui leur sont destinés.

A) Au niveau du gouvernement

Il faut avouer que la gestion de l'alphabétisation en général a été une responsabilité partagée par plusieurs ministères. Étant donné que le gouvernement désirait coordonner les efforts de ses divers ministères, le gouvernement a établi un comité interministériel qui a été finalement aboli sans que ce dernier ait eu la chance de soumettre un rapport. Fort heureusement, un sous-comité francophone avait été créé pour analyser la situation de l'alphabétisation en langue française. Le gouvernement ne semble pas avoir considéré trop sérieusement les recommandations que ce comité lui soumettait le 29 novembre 1991.

Face au refus du gouvernement de créer un Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre (COFAM) francophone, les intervenants en alphabétisation en langue française ont réussi à établir un consensus sur la question de la gestion des services d'alphabétisation en langue française. Après mûre réflexion, je me rallie à la position prise par le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario laquelle a reçu l'appui d'un bon nombre d'intervenants. J'appuie cette recommandation parce qu'elle semble être la solution la plus avantageuse et réalisable dans les circonstances. Dans une note de service datée du 20 novembre 1992, Gordon Marceau, président du RGFAPPO lance *l'Alerte aux enjeux!* Voici la revendication que l'on y retrouve, *Création d'un conseil francophone d'alphabétisation sous l'égide de la Direction de l'éducation en langue française.*

Dans les circonstances, il est logique que l'alphabétisation en langue française relève de la Direction de langue française du ministère de l'Éducation et de la Formation facilitant ainsi la planification, la coordination, la livraison, le financement et l'évaluation des services. La situation qui prévaut actuellement dans ce domaine est telle qu'il est très difficile pour les responsables de savoir vraiment ce qui se fait réellement dans ce domaine. Si les contribuables étaient conscients de la façon dont ces services sont gérés, ils auraient certainement de nombreuses questions à poser à leurs représentants élus.

Dans les régions, la gestion des services d'alphabétisation relevait d'un fonctionnaire rattaché à un bureau du ministère de l'Éducation. Ce dernier, s'il était bilingue, pouvait répondre non seulement aux besoins des francophones mais aussi à ceux des conseils scolaires et sections de langue anglaise. Le fonctionnaire qui assumait une telle responsabilité n'était certes pas celui qui faisait l'animation auprès des conseils et de la population. Il jouait plutôt un rôle administratif en s'assurant qu'un conseil scolaire ou une section de langue française qui offrait des services d'alphabétisation avait complété un questionnaire pour justifier le versement des subventions. Cet état de choses démontre clairement que ni le gouvernement, ni le ministère n'étaient vraiment sérieux lorsqu'il s'agissait de combattre l'analphabétisme. La métamorphose du ministère de l'Éducation et de la Formation avec cinq sous-ministres adjoints est maintenant complétée. La sous-ministre adjointe de langue française qui a la responsabilité de l'éducation en langue française assume plusieurs autres dossiers se rapportant aussi à l'administration des écoles élémentaires, secondaires ainsi que des institutions postsecondaires de langue anglaise aussi bien que de langue française. Pourra-t-elle vraiment se pencher sur une question comme celle de l'alphabétisation et plus particulièrement celle des aînés franco-ontariens? Il faut l'espérer car l'alphabétisation est une question de survie, de bien-être et de dignité pour de nombreux aînés franco-ontariens.

Dans une lettre datée du 6 août 1993 et adressée à Jean-Paul Scott, président du Conseil d'administration du Centre FORA, le ministre de l'Éducation et de la Formation, Dave Cooke, souligne :

«Le transfert, des conseils scolaires à la Direction de l'alphabétisation, de la responsabilité des programmes d'enseignement de base de la langue et du calcul aux adultes représente une première étape dans l'intégration des programmes d'alphabétisation au Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre (COFAM). Pour le gouvernement, l'alphabétisation représente le fondement de toute formation subséquente.»

Comment pouvons-nous concilier ce transfert de responsabilité au COFAM avec le principe qui préconise la gestion de l'éducation par les francophones et pour les francophones? C'est tout simplement impossible lorsque l'on tient compte de la

composition du COFAM. Il faut se demander si les francophones doivent toujours prendre un recul pour pouvoir avancer ensuite. À l'exemple des conducteurs d'autobus, les gouvernements semblent dire aux francophones qu'il leur faut avancer en arrière.

Des 56 conseils scolaires ou sections de langue française, à peine une demi-douzaine ont accepté de s'engager dans le domaine de l'alphabétisation soit directement ou par le truchement d'un centre d'alphabétisation populaire. Autrefois, quelqu'un aurait pu dire que les conseillers et administrateurs anglophones ne connaissaient pas les besoins des francophones et étaient peu intéressés à prendre les mesures nécessaires pour y répondre adéquatement. Pourtant aujourd'hui, la très grande majorité des conseils scolaires et sections de langue française se donnent bonne conscience en affirmant qu'ils ne veulent pas dédoubler le bon travail entrepris par les centres d'alphabétisation populaire. Plusieurs affirment que le besoin d'alphabétiser n'est pas une priorité et certains vont même jusqu'à dire que le besoin n'existe pas. Certains administrateurs prétendent que le manque de financement les empêche d'établir un programme d'alphabétisation quand en fait, le problème semble être la méconnaissance que ces mêmes personnes ont du Règlement sur les subventions générales du ministère de l'Éducation et de la Formation. L'Association française des conseils scolaires de l'Ontario (AFCSO) et l'Association franco-ontarienne des conseils d'écoles catholiques (AFOCEC) auraient certes un rôle de leadership à jouer dans ce domaine. Il leur revient d'aider ceux qui sont élus spécifiquement pour assurer le plein épanouissement de tous les Franco-Ontariens en leur assurant des services d'alphabétisation, peu importe l'âge. De son côté, l'Association des agentes et des agents de supervision franco-ontariens (ASFO) devrait se faire un devoir de bien renseigner ses membres afin qu'ils puissent faire preuve de professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions.

Si ce n'était des centres d'alphabétisation populaire qui ont surgi un peu partout dans la province, on pourrait conclure que très peu aurait été accompli pour combattre l'analphabétisme chez les Franco-Ontariens y compris les aînés. Il faut reconnaître l'engagement des responsables des centres d'alphabétisation populaire ainsi que le dévouement des bénévoles tant au niveau de l'administration que de l'animation. Chaque centre élit un conseil d'administration qui a la responsabilité de veiller à la bonne gestion de la subvention de base reçue du ministère de l'Éducation et de la Formation ainsi que des subventions pour des projets spéciaux.

Face à tout ceci, posons-nous quelques questions. Comment un gouvernement responsable peut-il justifier la nécessité de recruter autant de gestionnaires (conseillers scolaires, membres de conseil d'administration, administrateurs) pour environ 1 500 apprenants? Comment un gouvernement peut-il se dire vraiment engagé dans une lutte contre l'analphabétisme quand il ne prend pas les mesures nécessaires pour assurer la livraison des services? Si le gouvernement croit vraiment

que le mal sera enrayé par l'action efficace des centres populaires, pourquoi ne les reconnaît-il pas comme des dispensateurs d'un service essentiel pour lequel il est prêt à leur verser des subventions adéquates?

Autant de questions qui jusqu'à aujourd'hui sont restées sans réponse. Dans le but de faciliter certaines prises de décision à tous les échelons et par tous les intervenants dans le dossier, je suggère certaines pistes. Il s'agit de démystifier l'organigramme et de responsabiliser davantage ceux et celles que tous les Franco-Ontariens ont le droit d'élire à tous les trois ans, notamment les conseillers scolaires de langue française. D'autre part, il faut que les conseils d'administration des centres d'alphabétisation populaire élus à une assemblée annuelle représentent l'ensemble des Franco-Ontariens. Ces derniers, à titre de contribuables, ont le droit d'exercer leur choix en élisant des personnes qu'ils mandateront pour agir en leur nom. Comme ils ont l'obligation de payer des taxes aux conseils scolaires, ils ont aussi le droit d'exiger des services. Le gouvernement doit donc confier de façon permanente la responsabilité de l'alphabétisation en langue française à un Conseil francophone d'alphabétisation relevant de la compétence de la Direction de l'éducation en langue française du ministère de l'Éducation et de la Formation. De plus, le gouvernement doit déterminer clairement qui a la responsabilité de fournir à chaque citoyen ontarien, qui veut s'en prévaloir, peu importe son âge, un programme éducationnel de la 1^{re} à la 12^e année inclusivement.



7.4 Le financement

Tenant compte de la participation actuelle des divers intervenants dans le domaine de l'alphabétisation en langue française, on peut affirmer que les subventions gouvernementales vont principalement aux centres d'alphabétisation populaire qui, dans l'ensemble, ont assumé la responsabilité de l'alphabétisation de la très grande majorité des apprenants. Par contre, il faut avouer que ces subventions de base versées aux centres d'alphabétisation populaire ne couvrent que les coûts administratifs puisque le gouvernement tient pour acquis que les centres pourront toujours se prévaloir des services de bénévoles tout en assurant la qualité des services.

Certains centres ont eu assez de clairvoyance, de ténacité et de persuasion pour obtenir la collaboration et un peu de financement additionnel de la part de certains conseils scolaires. Malheureusement, lorsqu'une entente existait entre un centre d'alphabétisation populaire et un conseil scolaire ou une section de langue française, ce dernier ou cette dernière ne pouvait pas prendre avantage des inscriptions fantômes pour majorer le nombre d'apprenants comme c'était le cas lorsque le conseil ou la section offrait les services directement aux apprenants. Voilà une

injustice envers les centres qui n'était pas acceptable. Le transfert du financement de l'alphabétisation au sein des conseils scolaires à la Direction de l'alphabétisation va-t-il augmenter et perpétuer les aspects suivants :

- l'incertitude qui règne d'une année à l'autre?
- le manque de critères valables tels le nombre d'apprenants, le nombre d'alphabétiseurs ayant une formation appropriée?
- un financement qui ne répond pas aux besoins d'alphabétisation mais seulement aux besoins administratifs qui peuvent s'y rattacher?

Les responsables des centres d'alphabétisation populaire doivent se convaincre que le financement qu'ils désirent ne leur sera jamais fourni à moins qu'ils soient reconnus officiellement comme organismes offrant un service essentiel à la société. Il est à mon avis illusoire de croire que ceci peut devenir une réalité dans un avenir prochain.

De l'autre côté se situent les conseils scolaires et les sections de langue française qui ont été récemment dotés du pouvoir de gérer les services éducationnels en langue française. Ils ont encore un peu de mal à se familiariser d'un même coup avec tous les besoins et à trouver les moyens disponibles pour y répondre le mieux possible.

Il faut affirmer que les quelques millions de dollars que le gouvernement ontarien consacre annuellement à l'alphabétisation en langue française ne constituent pas un engagement véritable de sa part pour :

- compenser de façon adéquate le tort causé aux aînés franco-ontariens qui dans leur jeunesse n'avaient pas accès à des écoles de langue française, particulièrement au niveau secondaire;
- pour enrayer le mal qui aujourd'hui, afflige même les jeunes générations.

Lorsqu'on s'apprête à examiner de plus près le financement d'un programme gouvernemental, on se rend vite compte que le gouvernement est très réticent à étaler au grand jour la façon exacte dont les crédits sont dépensés. Lorsqu'il s'agit des ententes entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, il devient encore plus difficile de s'assurer que les sommes versées par le gouvernement fédéral pour l'enseignement en français, langue première, servent véritablement à cette fin. On peut comprendre pourquoi il est souvent très avantageux pour le gouvernement provincial d'offrir des services bilingues. Il peut alors y investir une large part de ces subventions sans que les francophones en bénéficient vraiment. La raison est que les

services offerts ne répondent pas aux véritables besoins des francophones. Combien d'argent le gouvernement dépense-t-il à la traduction de lettres et de documents rédigés en français? Dans plusieurs cas, il s'agit de permettre à des fonctionnaires unilingues anglophones de comprendre des textes que des fonctionnaires francophones bilingues peuvent lire et rédiger facilement eux-mêmes? Le sondage effectué au cours de la recherche au moyen d'entrevues et de questionnaires a démontré que dans l'esprit de ceux et de celles qui interviennent dans le domaine de l'alphabétisation, le problème majeur est celui du financement.

Les centres d'alphabétisation populaire sont sans contredit les intervenants qui ont contribué le plus à l'alphabétisation en langue française surtout en ce qui a trait aux aînés. Sans leur généreuse contribution, l'alphabétisation des aînés franco-ontariens serait presque inexistante. Certains centres ont dû faire appel à d'autres ministères que celui de l'Éducation afin d'obtenir une subvention leur permettant d'amorcer ou de poursuivre un projet conçu spécifiquement pour les aînés analphabètes franco-ontariens. Afin d'être juste envers tous les intervenants, il faut ajouter que les centres d'alphabétisation populaire qui ont réussi à offrir le plus grand nombre d'ateliers d'alphabétisation populaire aux aînés analphabètes franco-ontariens sont ceux-là même qui jouissent de la collaboration d'un conseil scolaire avec lequel ils ont conclu une entente qui ajoute à leurs revenus.

Les centres d'alphabétisation populaire ont raison de se plaindre du fait qu'ils sont sous-subsidés. La subvention de base que le ministère de l'Éducation et de la Formation octroie par l'entremise de la Direction de l'alphabétisation à tous les centres d'alphabétisation populaire ne tient pas compte de la clientèle desservie par chacun. Peu importe si un centre contribue à l'alphabétisation de 6 ou de 60 apprenants, la subvention est la même. Cette façon de répartir les subventions est injuste même s'il s'agit de subventions de fonctionnement puisque certains centres ont eu un nombre très limité d'apprenants durant plusieurs années. Dans certains cas, ces apprenants sont essentiellement les mêmes, année après année. Sans les subventions obtenues du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial pour le programme de reconversion de la main-d'œuvre, plusieurs centres d'alphabétisation populaire auraient eu à fermer leurs portes. Le gouvernement provincial s'imagine que moyennant une subvention de base, un centre d'alphabétisation populaire peut offrir un programme de qualité en utilisant les services d'alphabétiseurs bénévoles. Il faut être tout de même assez réaliste pour se rendre compte que c'est une formule qui peut très bien répondre à un besoin que l'on peut qualifier comme étant provisoire et plutôt limité en nombre. Mais tel n'est pas le cas. L'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens est un problème de grande envergure que l'on retrouvera même au sein des générations qui suivront celle qui retient présentement notre attention. Le bénévolat est et demeurera toujours une ressource humaine appréciable et valable. Par contre, un gouvernement ne peut pas

et ne doit pas compter presque exclusivement sur une telle ressource. Ce n'est pas suffisant pour corriger les iniquités dont ont été victimes les aînés franco-ontariens qui aujourd'hui tentent un dernier effort pour retrouver leur dignité. Si les centres ont leur raison d'être, puisqu'ils desservent déjà le plus grand nombre d'analphabètes franco-ontariens, le gouvernement provincial a la responsabilité morale de réviser son mode de subventions à l'intention des centres d'alphabétisation populaire. Encore faut-il noter que lorsqu'un tel centre offrait des services d'alphabétisation en collaboration avec un conseil scolaire, ce dernier ne pouvait pas majorer les inscriptions comme c'était le cas lorsque le conseil fournissait lui-même les services. Il en résultait un transfert de fonds moindre aux centres d'alphabétisation populaire. C'était une façon de faire tout à fait inacceptable.

De leur côté, les conseils scolaires jouissaient d'un programme de subventions beaucoup plus généreuses comme nous l'avons démontré au chapitre 5.4. Par contre, il est surprenant de constater que plusieurs administrateurs d'un conseil ou d'une section de langue française affirment sans ambages que les subventions et les restrictions budgétaires les empêchent de devenir responsables de l'alphabétisation des aînés franco-ontariens. Nous savons tous fort bien que c'est grâce aux convictions profondes et à la ténacité des aînés que les écoles de langue française existent toujours et continuent à progresser. Il est bon de se rappeler que les aînés contribuent toujours financièrement au maintien des écoles et qu'il serait avantageux qu'ils sentent un besoin de le faire même s'ils n'ont plus d'enfants qui les fréquentent.

Il est presque inconcevable de constater que des administrateurs scolaires ne font pas encore la différence entre les subventions pour l'enseignement régulier du jour et celles pour les services d'éducation permanente y compris ceux de l'alphabétisation. C'est pourquoi plusieurs invoquent le manque d'un financement adéquat et les restrictions budgétaires qui en découlent pour justifier leur inaction dans ce domaine. Les Franco-Ontariens ont dû réclamer la gestion scolaire par les francophones pendant de nombreuses années. Par contre, les conseillers élus et leurs employés disent maintenant avoir trop de besognes à faire pour au moins reconnaître les besoins qui existent dans le domaine de l'alphabétisation y compris ceux des aînés franco-ontariens. Si un conseiller ou un administrateur anglophone affirmait que les besoins des francophones étaient négligeables tenant compte de leur âge et ne constituaient pas une très grande priorité, on entendrait une clameur. On affirmerait que les anglophones ne sont pas aptes à connaître et à reconnaître les véritables besoins des francophones. Par contre, que doit-on penser et faire lorsque les preneurs de décision sont des francophones élus et rémunérés pour répondre aux besoins des contribuables francophones? Un trop grand nombre de conseils scolaires ou de sections de langue française se donnent bonne conscience en affirmant qu'ils ne veulent pas concurrencer avec les centres d'alphabétisation

populaire qui font un travail formidable dans ce domaine. Heureusement que certains conseils scolaires et sections de langue française ont reconnu au moins leur obligation morale sinon légale à fournir un tel service soit directement ou en collaboration avec un centre d'alphabétisation populaire.

Les conseils scolaires et sections de langue française auraient avantage à bénéficier le plus possible des subventions qui sont présentement disponibles pour l'alphabétisation. Il est peut-être déjà trop tard! Le ministre de l'Éducation et de la Formation a sans doute décidé de les réduire et je le cite :

«Comme vous le savez, l'Ontario traverse une période difficile. Nous voulons réduire le déficit provincial tout en maintenant les services essentiels. Je n'ai eu d'autre choix que de rationaliser le financement des programmes d'alphabétisation et de formation de base pour trouver un équilibre entre la volonté du gouvernement de maintenir ces programmes et la nécessité de réduire les coûts.¹»

Nous pouvons regarder aussi au Québec où en septembre 1992, le ministère de l'Éducation a plafonné le nombre des heures de contact auxquelles les commissions scolaires avaient droit pour faire de l'alphabétisation. Ceci a eu comme résultat de réduire le nombre d'ateliers offerts aux aînés par les commissions scolaires aussi bien que par les centres d'alphabétisation populaire avec lesquels ils avaient conclu des ententes. En Ontario, les conseils scolaires et les sections de langue française ne doivent pas retarder davantage leur participation dans ce dossier que ce soit de façon directe ou indirecte. Les besoins sont tels que la francophonie ontarienne ne peut pas se permettre de laisser libre court aux ravages de l'analphabétisme non seulement chez les aînés d'aujourd'hui, mais aussi chez ceux et celles qui leur succéderont.



7.5 La formation et l'accréditation des alphabétiseurs en Ontario français

En juillet 1992, la Direction de l'alphabétisation du ministère de l'Éducation de l'Ontario rendait public le rapport de la *Recherche sur la formation et l'accréditation des alphabétiseurs en Ontario français*. Il s'agissait d'une recherche à multiples volets qui misait beaucoup sur les connaissances et les expériences des dix membres du Groupe de recherche interactive. Selon Pierre Leblanc, «la recherche a cerné le besoin de taille et pressant d'une stratégie ambitieuse de formation des alphabétiseurs.²» Il s'empresse d'ajouter :

¹ Lettre de Dave Cooke à Jean-Paul Scott – le 6 août 1993

² Pierre Leblanc – *Recherche sur la formation et l'accréditation des alphabétiseurs en Ontario français*, p. xii.

«S'il y a consensus sur le besoin pressant de la formation des alphabétiseurs, le consensus devient moins évident sur la forme que devrait prendre cette formation et la structure qui devrait en être assignée le mandat.³»

D'un même trait, il affirme,

«Par contre le consensus se manifeste de façon éloquente sur les questions de la diplomation et de l'agrément. Dans la conjoncture actuelle, les deux volets de l'accréditation sont rejetés.⁴»

Mentionnons aussi qu'en 1990-1991, le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario (RGFAPO) lançait son premier programme de formation destiné aux alphabétiseurs. Malheureusement, le manque de consensus sur la forme et sur le contenu de la formation a conduit tout simplement à une baisse inquiétante des activités de formation des alphabétiseurs. Les modalités de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de formation des alphabétiseurs préconisées dans le Rapport comprennent sept étapes.⁵ On constate alors jusqu'à quel point on peut rendre les choses complexes sans pour autant solutionner le problème de la formation des alphabétiseurs.

Après réflexion, il faut se demander si les responsables de cette recherche interactive ont voulu acquiescer aux désirs des divers intervenants sur un sujet qui semble assez controversé. Recherchaient-ils vraiment des moyens pratiques de répondre à un besoin pressant de formation que tous reconnaissent? Face aux modalités suggérées pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de formation des alphabétiseurs, il faut s'interroger à savoir si tous les intervenants désirent vraiment changer le statu quo dans ce domaine. Il est clair que certains intervenants ont des acquis à protéger et que pour ce faire, ils tiennent à réduire la formation à cette plus simple expression. Les modalités proposées laissent croire que dans le domaine de la formation, le temps importe peu même si tous reconnaissent le besoin pressant de formation.

Une équipe de planification pour la formation provinciale fut mise sur pied en novembre 1991 par le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario (RGFAPO). Elle a complété en janvier 1992 le premier volet de son mandat, c'est-à-dire, celui de préparer un programme de formation adapté aux besoins des groupes-membres du Regroupement. Les blocs 2, (Animation) et 3, (Approches et méthodes) de ce plan ont été offerts en régions à environ 125 personnes de mars à juin 1993. Par contre, la recherche interactive conduite par Pierre Leblanc voulait répondre aux besoins de tous les alphabétiseurs, y compris ceux qui ne sont pas au service des centres d'alphabétisation populaire.

^{3,4,5} Pierre Leblanc – Recherche sur la formation et l'accréditation des alphabétiseurs en Ontario français, p. xii, 77 et 78.

Dans la présente étude, j'ai reçu 73 questionnaires remplis par des alphabétiseurs qui représentent bien les diverses régions de la province. Le nombre des répondants étant inférieur à 50% du nombre total d'alphabétiseurs dans la province, il en résulte que les données, même si elles sont intéressantes, ne peuvent être utilisées pour une analyse sérieuse de la situation qui prévaut dans ce domaine. Il vaut tout de même la peine que l'on s'y attarde pendant quelques instants.

Des 73 alphabétiseurs qui ont répondu au questionnaire, 62 sont au service d'un centre d'alphabétisation populaire ou communautaire, trois sont employés par un conseil scolaire tandis que deux sont à l'emploi d'un centre et d'un conseil. Quatre répondants œuvrent dans un collège d'arts appliqués et de technologie tandis que deux font partie d'une équipe psycho-sociale.

La très grande majorité de ces 73 alphabétiseurs sont des femmes. Vingt ont complété des études universitaires et vingt, des études collégiales. Vingt-neuf ont obtenu un certificat d'études secondaires et trois n'ont fait que leurs études primaires. Seize détiennent un brevet d'enseignement, quinze ont poursuivi une formation ou fait des études en alphabétisation, seize détiennent un certificat de spécialisation allant d'aide-enseignante à celui de travailleur social. Quinze affirment n'avoir aucune formation professionnelle. La moitié des répondants ont moins de trois ans d'expérience en alphabétisation. Cette situation s'explique par le fait que l'alphabétisation en français est un phénomène plutôt récent et que des bénévoles ne s'engagent pas à y œuvrer pendant plusieurs années. Quarante-deux alphabétiseurs affirment n'avoir reçu aucune formation avant d'entreprendre leur travail. Par contre, cinquante-deux ont participé à des sessions de formation au cours de leur période d'emploi. Cinquante-trois ont indiqué qu'ils apprécieraient recevoir plus de formation.

Les répondants qui désirent recevoir une formation initiale ont établi leur priorité comme suit en ce qui a trait aux composantes d'un programme de formation axé sur l'alphabétisation des aînés :

1. La psychologie des aînés analphabètes, les types et les difficultés d'apprentissage;
2. Les approches et les méthodes qui réussissent avec les aînés;
3. La motivation et l'animation de groupes d'aînés;
4. La préparation, l'adaptation, la création et l'utilisation de matériel d'apprentissage pour les aînés;

5. La préparation d'un programme d'intervention répondant aux besoins des individus et du groupe d'âinés;
6. L'inventaire des besoins individuels et collectifs des apprenants âinés;
7. Les problèmes que l'on rencontre : absences, troubles de comportement, etc.
8. L'auto-évaluation des apprentissages selon le contrat d'engagement.

En ce qui touche la formation continue, les répondants préfèrent les sessions d'une journée. Leurs préférences vont ensuite aux sessions de deux jours et plus, ensuite à celles d'une demi-journée ou d'une fin de semaine. Très peu de répondants désirent des sessions de formation en soirée. Quant au genre de sessions auxquelles les répondants désirent participer, une présentation par un spécialiste est préférée légèrement à un échange entre la personne-ressource et les alphabétiseurs. De toute façon, les alphabétiseurs désirent que la formation comporte surtout des aspects pratiques sans pour autant en négliger les aspects théoriques.

Même si la presque totalité des répondants reconnaissent les avantages d'une formation adéquate, 69,5 % veulent que cette formation tienne compte de la reconnaissance des acquis. Seulement 47,8 % désirent une formation qui conduira à l'obtention d'un certificat quelconque. Par contre, 58% affirment vouloir une formation qui sera reconnue officiellement par le Ministère, les conseils scolaires et les collèges communautaires.

Dans une étude comme celle-ci, il ne faut pas s'attarder exclusivement aux statistiques. Les commentaires fournis gratuitement par les répondants brossent très souvent un portrait assez juste de la situation qui est l'objet de nos observations. En voici quelques-uns :

- L'alphabétisation est un domaine de plus en plus spécialisé qui nécessite une formation solide méritant d'être reconnue officiellement par souci d'équité envers les alphabétiseurs, mais aussi pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage aux apprenants.
- Il n'est pas nécessaire de posséder un certificat pour obtenir du travail comme suppléante dans les écoles. Je ne vois donc pas son utilité en alphabétisation.
- Plusieurs alphabétiseurs ont des qualités d'enseignement propres à leur personne et savent communiquer leur savoir facilement. C'est comme un don chez eux.

- Il ne faut pas institutionnaliser l'alpha mais il faut assurer une continuité des alphabétiseurs et de leur travail.
- S'il y avait un programme de formation pour les alphabétiseurs, je serais très intéressée à y participer.
- Une formation en andragogie devrait être acceptée comme un préalable à la spécialisation en alphabétisation ou en éducation des adultes.
- On doit reconnaître l'alphabétiseur afin de s'assurer d'un personnel plus stable, car il devient de plus en plus difficile de recruter des bénévoles.
- Il est important d'obtenir un certificat en alphabétisation.
- Les certificats ne sont pas nécessaires pour devenir un(e) alphabétiseur(e) compétent(e).
- Ce sont les expériences acquises avec les années dans le domaine de l'alphabétisation qui sont souvent plus valables qu'un brevet d'enseignement.
- Il est souhaitable que les alphabétiseurs soient bien formés.
- Je crains que les alphabétiseurs travaillent en vue d'un certificat plutôt que dans le but d'aider les analphabètes.
- Plus la formation sera reconnue, mieux ce sera!
- La formation doit être faite par une personne oeuvrant en Ontario français et ayant une vision ontarienne.
- La formation et la pratique en alphabétisation exigent la même éducation et le même travail que les profs en milieu scolaire.
- Toute formation reconnue par le Ministère, qui en plus tient compte des acquis, demeure un excellent moyen de valoriser l'alphabétiseur qui pendant sa formation devient apprenant. Une telle formation reconnue par le ministère de l'Éducation et de la Formation ouvre certainement une porte à de meilleurs emplois et à un avenir meilleur.
- Ce qui est primordial, c'est d'aider les gens dans leur développement; tout le reste est secondaire.
- Les bénévoles ne devraient pas être obligés à aller chercher une certification.

- L'alphabétisation est un service qui tout en répondant à un besoin réel exige une expertise académique.
- La reconnaissance par le Ministère pourrait signifier de meilleurs salaires mais enlèverait la dimension «populaire».

Dans la situation actuelle où plusieurs centres d'alphabétisation populaire sentent le besoin de rémunérer leurs alphabétiseurs, il est difficile de penser que la rémunération de ces alphabétiseurs se fera sans tenir compte de leurs qualifications scolaires et professionnelles. Les coordonnateurs des centres d'alphabétisation populaire doivent faire en sorte que les bénévoles qui désirent être rémunérés puissent recevoir une formation que leurs employeurs potentiels ou éventuels seront prêts à accepter et à reconnaître officiellement. Le programme de formation élaboré par l'équipe de planification provinciale du Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario (RGFAPO) a beaucoup de mérite, ne serait-ce que de mettre sur papier cinq composantes de la formation initiale des alphabétiseurs. Afin de répondre aux besoins et aux attentes de tous les alphabétiseurs actuels et futurs, je crois que tout programme de formation devrait prévoir la possibilité de répondre aux besoins de formation de tous les intervenants. Les responsables de l'alphabétisation en langue française auraient avantage à approcher la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa ou l'École des sciences de l'éducation et un collègue d'arts appliqués et de technologie dans le but de structurer un programme qui tiendrait compte des exigences ministérielles. Avec un tel programme, les alphabétiseurs détenant un brevet d'enseignement pourraient recevoir une accréditation de qualification additionnelle reconnue par le ministère de l'Éducation et de la Formation, les conseils scolaires et probablement les collèges d'arts appliqués et de technologie. De l'autre côté, les alphabétiseurs qui ne détiennent pas un brevet d'enseignement pourraient suivre le même cours et obtenir un certificat en alphabétisation des adultes qui serait décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie.

Même si la formation des alphabétiseurs doit exposer les différentes philosophies ainsi que les diverses approches, elle n'a pas besoin pour autant d'endoctriner les futurs alphabétiseurs. Il ne s'agit pas de leur faire croire qu'ils doivent partir en croisade et que seule une approche est valable parce qu'elle est supérieure à toute autre approche. Ceux qui sont imbus de cette doctrine auraient avantage à aller voir précisément ce qui se vit dans les ateliers où l'on affiche l'approche que l'on croit supérieure. Dans plusieurs cas, ils pourront se rendre compte que sans le proclamer sur tous les toits, plusieurs alphabétiseurs ont adopté une approche mixte qui reflète les points forts des diverses approches tout en minimisant les faiblesses qui en découlent.

Certains centres d'alphabétisation populaire s'acquittent très bien de la formation initiale et continue de leurs alphabétiseurs. Ils comblent ainsi le vide causé par le manque d'unanimité sur la question. Il serait souhaitable qu'il y ait entente sur le sujet, ne serait-ce que pour rendre justice aux personnes qui reçoivent cette formation qui n'est pas reconnue et peut difficilement l'être par les bailleurs de fonds. Tous les intervenants en alphabétisation doivent poser des gestes concrets dans ce domaine afin de servir les meilleurs intérêts des alphabétiseurs et de leurs apprenants.



7.6 L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes

Comme l'alphabétisation en langue française en Ontario peut être considérée comme un phénomène imprévu pour répondre à un besoin de société, les premiers qui ont œuvré dans ce domaine ont donc dû innover en ce qui a trait à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes. Environ une demi-douzaine de centres d'alphabétisation populaire ont eu les ressources humaines et matérielles nécessaires pour évaluer les besoins des apprenants et pour élaborer un programme collectif pour chaque groupe d'apprenants ainsi que des programmes individuels au besoin. Par contre, le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) ne possède pas encore un document ou un outil de travail qui peut constituer un instrument dont pourraient se servir les alphabétiseurs pour diagnostiquer les besoins initiaux des apprenants et évaluer par la suite les progrès accomplis.

La très grande majorité des centres d'alphabétisation, qu'ils soient populaires, scolaires ou collégiaux, enseignent les rudiments de la lecture selon la méthode qu'ils jugent la meilleure dans les circonstances. De même, ils initient les apprenants à l'écriture en attachant beaucoup d'importance à la grammaire et à l'orthographe. En effet, lorsque l'on interroge les aînés sur leurs besoins, ils parlent invariablement de la nécessité de maîtriser les notions grammaticales et ils sont fiers de dire qu'ils se sont mis à la tâche. Les aînés parlent beaucoup moins du besoin d'apprendre à calculer parce qu'il semble que d'une façon ou d'une autre, la vie leur a appris à faire les calculs jugés nécessaires pour pouvoir se tirer d'affaire dans ce domaine. Par contre, les aînés qui s'alphabétisent sont heureux d'affirmer qu'ils peuvent faire un chèque et remplir un formulaire en sachant à quoi ils s'engagent.

Dans certains cas, les services d'alphabétisation semblent s'éloigner de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul pour fournir une variété d'informations sur les services de santé et tous les autres services offerts par les divers ministères. Il est souvent très difficile de comprendre comment ces discussions conduisent à des activités d'alphabétisation proprement dites en assurant aux

apprenants un cheminement gradué, constant et progressif en lecture, écriture et calcul. Il ne faut pas que les ateliers d'alphabétisation servent à faire ce que d'autres organismes font déjà très bien. Au contraire, les intervenants doivent circonscrire leurs activités au domaine pour lequel ils sont responsables.

Étant donné que la plupart des centres n'ont pas eu les ressources humaines et matérielles pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes, il en résulte que des besoins s'imposent dans ce domaine. Il est présomptueux de vouloir inventer trente fois la roue; il vaudrait mieux s'entendre au sujet de la roue dont la machine a besoin pour bien fonctionner. Ceci étant fait, tous pourraient alors mettre l'épaule à la roue pour faire avancer la machine.



7.7 La préparation, la production et l'utilisation de matériel d'apprentissage

Lorsqu'il est question de l'alphabétisation des aînés, tous les intervenants sont d'avis que le matériel d'apprentissage à l'intention des apprenants doit tenir compte de leur âge, de leurs intérêts, de leurs besoins et de leurs acquis. Tous affirment qu'en Ontario et même ailleurs, il existe très peu de matériel d'apprentissage qui tienne compte véritablement des quelques critères énoncés plus tôt.

C'est pourquoi au cours de l'Alpha-Partage en mai 1988, les participants à la rencontre adoptaient une proposition demandant la mise sur pied d'un centre francophone de ressources en alphabétisation avec un engagement d'au moins cinq (5) ans. De cette proposition ont découlé plusieurs autres considérations. Notons en particulier celle voulant que le mandat d'un tel centre soit comme suit :

- «planifier et coordonner l'élaboration, la publication, la reproduction, l'édition et la distribution du matériel en alphabétisation;
- favoriser la consultation et l'échange d'informations et de ressources à travers des rencontres, des colloques, des ateliers, des expositions, etc.
- favoriser la recherche dans le domaine de l'alphabétisation;
- offrir un centre de référence avec service de prêt;
- voir à la publication d'une revue bi-annuelle qui ferait état des ouvrages produits et des travaux de recherche.⁶»

⁶ Serge Wagner – *Alpha-Partage 88* – Compte rendu du Colloque – Synthèse de la rencontre et propositions par S. Wagner et M. Laperrière.

C'est suite à cette rencontre que le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) a été établi à Sudbury. Son mandat est presque identique à celui que voulaient lui confier les participants au colloque. À ce moment-là, on semblait croire et on semblait dire qu'il y avait un besoin de créer un organisme provincial qui serait appelé surtout à élaborer, publier, reproduire, éditer, distribuer du matériel en alphabétisation. Tous affirmaient qu'il s'agissait d'une tâche que les intervenants (centres populaires, conseils scolaires et collègues communautaires) ne pouvaient pas faire faute de ressources humaines, matérielles et financières.

Depuis les débuts du Centre FORA, la moitié de son budget annuel de 250 000 dollars, sert à l'édition et à l'impression de matériel. C'est ainsi que sont apparus «*Mon Journal*», la série «*Expressions*», les volumes du concours organisé par Cap-Nord, les textes d'apprenants et le matériel d'apprentissage développé par certains centres d'alphabétisation populaire. Ces derniers ont tout de même obtenu de diverses sources, des subventions assez généreuses leur fournissant le financement nécessaire pour entreprendre de nombreux projets, du *Roman roulant* à *J'apprends en voyageant*. Les centres préparent aussi du matériel didactique et du matériel de recrutement. Malheureusement, il est souvent difficile de confirmer si le projet subventionné a été complété et sous quelle forme et où le matériel est disponible. Dans plusieurs cas, un exemplaire du document, s'il en existe un, n'a pas encore été déposé au Centre FORA. Normalement, le Centre devrait compter au moins un exemplaire de tout le matériel d'apprentissage pour l'alphabétisation en langue française produit grâce à une subvention gouvernementale quelconque.

Il y a lieu de s'interroger à savoir pourquoi certains organismes sont réticents à déposer des documents qu'ils ont produits grâce aux impôts des contribuables. De plus, un examen plus minutieux de la documentation produite en convaincrerait plusieurs du fait que la définition de l'alphabétisation est non seulement large, mais plutôt élastique lorsqu'il s'agit de soulever des fonds pour l'alphabétisation et d'en justifier l'utilisation. Devons-nous dépenser des milliers de dollars à produire du matériel d'apprentissage qui de façon pratique ne sera utilisé qu'avec un très petit nombre d'apprenants? De plus, pourquoi exigerait-on des alphabétiseurs bénévoles qu'ils consacrent de nombreuses heures à réinventer la roue en dédoublant du matériel que d'autres ont déjà préparé?

Malgré l'appréhension et je dirais même l'aversion que certaines responsables peuvent avoir envers le matériel scolaire qui sert à l'alphabétisation, j'ai pu constater que plusieurs alphabétiseurs s'en inspirent, l'adaptent et s'en servent avec leurs apprenants. À mon avis, la meilleure façon d'évaluer la qualité du matériel utilisé peu importe sa provenance est de mesurer les progrès des apprenants qui l'ont utilisé.



7.8 La planification et la coordination de la part des gouvernements et des intervenants

L'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens est un mal de société qui existe depuis de nombreuses années. Par contre, il semble bien que les gouvernements en sont devenus conscients à l'approche de l'Année internationale de l'alphabétisation. En ce qui a trait aux aînés franco-ontariens, ils ont subi les conséquences de l'infâme Règlement 17 et ont dû lutter pour faire reconnaître leur droit à une éducation en langue française. Il est facile de comprendre que les gouvernements ont tout simplement ignoré les besoins d'alphabétisation des adultes et des aînés franco-ontariens. Si la Loi 8 n'avait pas été promulguée, on peut se demander quel impact l'Année internationale de l'alphabétisation aurait eu sur la situation vécue par les analphabètes franco-ontariens. L'alphabétisation est donc devenue une préoccupation sociale du jour au lendemain. Ne sachant trop comment répondre à ce nouveau besoin de société, les gouvernements ont été généreux à octroyer de petites sommes dans le but de sensibiliser la population au problème. Comme l'alphabétisation semblait être un service communautaire qui pouvait relever de plusieurs ministères, on en a fait la «patate chaude» et personne n'a voulu en être vraiment responsable.

C'est ainsi que l'alphabétisation a relevé de différents ministères pour finalement être confiée au ministère de l'Éducation et de la Formation, à la Direction de l'alphabétisation et éventuellement au Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre (COFAM). Le ministère de l'Éducation et de la Formation a cru souhaitable d'en faire un service communautaire avec la participation de bénévoles. C'est pourquoi il a établi une Direction de l'alphabétisation séparée de la Direction à l'éducation permanente de laquelle relevaient les conseils scolaires qui se rendaient responsables d'alphabétiser les adultes. Pourquoi le gouvernement a-t-il voulu privilégier cette approche? Est-ce qu'elle est plus valable ou plus économique? Le gouvernement préfère sans doute faire appel à la bonne volonté des intervenants dans le domaine plutôt que d'imposer une obligation légale aux conseils scolaires que peu d'entre eux sont prêts à assumer de bon gré.

L'alphabétisation populaire s'est implantée un peu partout en Ontario français grâce aux efforts des ACFO provinciale, régionales et locales. Par contre, il s'est créé un climat de méfiance entre certains centres d'alphabétisation populaire et les conseils scolaires qui auraient pu devenir des collaborateurs précieux. Au cours des dernières années, le gouvernement et plus particulièrement le ministère de l'Éducation et de la Formation ont maintes fois indiqué aux intervenants des centres communautaires la nécessité d'établir des partenariats. Par contre, ce message ne

semble pas avoir été transmis aux conseillers scolaires et à leurs administrateurs qui eux, n'avaient pas raison de se plaindre du financement.

Le 27 octobre 1986, Lily Munro, ministre des Affaires civiques et culturelles, répondait ainsi aux commentaires de Serge Plouffe, président de l'ACFO provinciale :

«Nous nous sommes cependant engagés à travailler activement à l'établissement de programmes en français dans toute la province. Les groupes qui souhaitent avoir des employés salariés peuvent négocier des **accords de coparrainage** avec les conseils de l'éducation ou les collèges communautaires (selon le genre de programme), car ces organismes sont en mesure de payer des salaires aux enseignants dans la mesure où certaines conditions sont remplies.»

Le 12 décembre de la même année, l'Honorable David Peterson, alors premier ministre, répondait ainsi à l'objection au sujet de l'emploi d'enseignants bénévoles soulevée par René-Marie Paiement, directeur d'Entraide budgétaire à Ottawa :

«Le plan mis en place par le gouvernement en matière d'alphabétisation de base pour adultes met l'accent sur la nécessité de fournir toute une gamme de services d'alphabétisation dans chaque collectivité. Dans certains cas, ce sont les enseignants professionnels qui se sont avérés les plus aptes à dispenser un programme du genre. Dans d'autres cas, cependant, des enseignants bénévoles, qui ont été formés à cet effet et qui ont travaillé sur une base individuelle ou en petits groupes, ont réussi tout aussi bien. Dans le cadre du programme de subventions ACO, une aide est accordée aux organismes qui font appel à des bénévoles ou qui travaillent de concert avec des établissements de la collectivité.»

Il faut croire que le gouvernement avait de bonnes intentions quand le premier ministre et ses ministres parlaient de concertation ou de coparrainage entre les organismes qui interviennent en alphabétisation. On serait porté à croire que ces affirmations étaient plutôt des vœux pieux, puisqu'il n'y a pas eu de véritables initiatives gouvernementales pour encourager, favoriser et faciliter des ententes possibles entre les centres d'alphabétisation populaire, les conseils scolaires et les collèges communautaires. Au cours de la recherche, il y a eu consultation auprès d'un agent d'éducation responsable du dossier de l'alphabétisation au sein d'un bureau régional du ministère de l'Éducation et de la Formation. Le but était de savoir si le Ministère avait élaboré un prototype d'entente et déterminé un partage équitable des subventions entre les deux parties. Le Ministère ne semble pas s'être rendu là. De plus, ses agents d'éducation ne semblent pas avoir reçu le mandat de faciliter les ententes et d'assurer ainsi une collaboration plus étroite entre tous les intervenants. Leur rôle s'apparente beaucoup plus à celui du fonctionnaire qui répond à l'attente du ministère en s'assurant que le classeur contient un formulaire qui justifie la subvention accordée.

Lorsque nous regardons d'un peu plus près les initiatives gouvernementales au sein du ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, (autrefois le ministère de la Culture et des Communications) il en va de même en ce qui a trait à l'alphabétisation en langue française. Même si les bibliothèques peuvent s'engager dans le dossier, peu d'entre elles le font de façon significative surtout lorsqu'il s'agit d'alphabétisation en langue française et plus particulièrement pour des aînés. Par contre, il est curieux de constater jusqu'à quel point certains services publics et organismes populaires sont prêts à s'y engager s'il y a le moindre espoir d'obtenir plutôt facilement une subvention assez généreuse.

Quel rôle les intervenants ont-ils joué dans la planification et la coordination des services d'alphabétisation en langue française? Il faut avouer que pour la très grande majorité des collèges d'arts appliqués et de technologie, des conseils scolaires et des sections de langue française, l'alphabétisation de base en langue française n'a jamais été reconnue comme un besoin, encore moins une priorité. Les quelques collèges, conseils et sections de langue française engagés dans le dossier sont considérés des exceptions à la règle. Par conséquent, les associations de conseils scolaires qui les représentent (AFCSO et AFOCEC) n'ont pas encore posé de gestes concrets pour renseigner leurs membres au sujet des besoins d'alphabétisation des adultes et des possibilités d'y répondre de façon adéquate.

Les centres d'alphabétisation populaire qui se sont multipliés au cours des dernières années ont vraiment fait preuve de bonne volonté, de débrouillardise, de persévérance et de ténacité pour fournir des services d'alphabétisation aux adultes et dans certains cas, même aux aînés. Ayant à relever de nombreux défis, ils ont senti le besoin de se doter d'un centre de documentation (Centre FORA). De plus, ils ont créé le Regroupement pour revendiquer en leur nom et assumer la responsabilité de projets d'envergure tels ceux de la formation des alphabétiseurs et de l'évaluation des apprentissages. Par contre, ils n'ont pas actuellement les moyens financiers nécessaires pour rendre les services du Regroupement vraiment efficaces. On peut certainement conclure que si la population franco-ontarienne veut vraiment répondre aux besoins des analphabètes, y compris ceux des aînés, elle doit d'abord concerter les efforts de tous les intervenants. Ensuite, ces derniers doivent collaborer étroitement avec les instances gouvernementales pour planifier et coordonner davantage la prestation des services d'alphabétisation en langue française. Qui exercera le leadership dans ce domaine? Est-ce la FAFO, le ministère de l'Éducation et de la Formation, le Regroupement, ou un autre organisme?

Afin d'assurer une meilleure planification, livraison et coordination des services d'alphabétisation en langue française, il faut trouver des moyens pratiques de concerter l'action. Pour atteindre les objectifs que le ministère de l'Éducation et de la Formation propose en ce qui a trait au partenariat chez les divers intervenants, ce dernier doit mettre en œuvre un programme d'action positive. Il doit s'assurer que

tous ses fonctionnaires transmettent un message clair et précis en ce qui a trait à la collaboration étroite qui s'impose dans ce domaine.

Dans sa lettre du 6 août 1993 dont il fut mention plus tôt, Dave Cooke, ministre de l'Éducation et de la Formation affirme :

«Je reconnais la nécessité pour les apprenantes et les apprenants en alphabétisation de recevoir plus qu'une formation professionnelle. **Chaque personne doit pouvoir lire et écrire pour participer pleinement à la vie familiale, communautaire et sociale.** Le ministère travaillera étroitement avec le COFAM pour s'assurer que les programmes d'alphabétisation continueront de répondre aux besoins très variés des apprenantes et des apprenants.»

Conclusion

Il faut donc que tous les Franco-Ontariens démontrent au ministre de l'Éducation et de la Formation que leurs besoins d'alphabétisation sont non seulement variés mais différents de ceux de l'ensemble des Ontariens et qu'il faut trouver des moyens plus appropriés d'y répondre de façon adéquate. Voilà les défis que les Franco-Ontariens doivent relever ensemble afin que tous puissent être suffisamment alphabétisés pour pouvoir vivre de façon autonome et dans la dignité!

Pour qu'une étude du genre ait des effets bénéfiques pour l'ensemble des analphabètes franco-ontariens y compris les aînés, tous les intervenants dans le domaine doivent se donner la main pour en assurer le suivi. C'est pourquoi les responsables du projet ont prévu la création d'un comité consultatif composé de huit membres pour établir un plan d'action positive. Après consultation auprès des groupes intéressés, il s'agira de faire la mise en œuvre d'un tel plan d'action.



RECOMMANDATIONS

Chaque court énoncé sur les divers aspects de l'alphabétisation des aînés analphabètes franco-ontariens est suivi de recommandations qui s'y rattachent.



8.10 La disponibilité de programmes d'alphabétisation pour les aînés analphabètes franco-ontariens

La Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario (FAFO) veut être reconnue comme le seul porte-parole officiel de tous les aînés franco-ontariens. De plus, l'alphabétisation de ces derniers est conditionnelle à ce que les aînés franco-ontariens et leur Fédération s'engagent dans le dossier.

8.11 Le rôle de sensibilisation de la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario

Recommandations :

1. Que la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario (FAFO) démontre sans équivoque qu'elle veut exercer un sain leadership dans le dossier de l'alphabétisation de ses membres en ajoutant les mots soulignés à son mandat actuel :
 - La Fédération a comme mandat de favoriser le mieux-être de ses membres affiliés dans les secteurs liés à **l'éducation**, à **l'alphabétisation**, à la santé, aux droits civils, au logement, à l'aide juridique et à tous les services sociaux, communautaires, récréatifs et culturels en français.
 - Pour garantir un futur respectable aux aînés francophones, la Fédération véhicule des dossiers importants. Elle travaille à assurer des services **d'éducation**, **d'alphabétisation**, de logement et de santé à tous les aînés.
2. Que la FAFO se dote d'un comité d'éducation et d'alphabétisation pour atteindre les objectifs dont il est question.
3. Que les FAFO régionales et locales établissent un comité d'éducation et d'alphabétisation afin d'entreprendre un programme d'action positive dans ce domaine à la grandeur de la province.

4. Que lors du congrès provincial de la FAFO ou des réunions annuelles au plan régional et local, les responsables du programme s'assurent d'y inclure le dossier «Éducation et alphabétisation», soit en plénière ou en ateliers.
5. Que la FAFO consacre un pourcentage des cotisations payées par ses membres à concrétiser des projets et à faire avancer le dossier de l'éducation et de l'alphabétisation à tous les niveaux.
6. Que la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario réclame des documents rédigés en écriture simple de la part des ministères et des organismes gouvernementaux.



8.20 L'accessibilité des programmes d'alphabétisation aux aînés analphabètes franco-ontariens

Tout au cours de leur histoire, les Franco-Ontariens ont dû lutter pour faire reconnaître leur droit à une éducation en langue française. Encore aujourd'hui, ils doivent unir leurs forces vives afin de réclamer le droit à l'éducation permanente et à l'alphabétisation en langue française pour tous les adultes, y compris les aînés franco-ontariens. Il est donc souhaitable que la Fédération des aîné(e)s francophones (FAFO) assume un rôle majeur dans ce domaine.

8.21 Le rôle de revendication de la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario (FAFO)

Recommandations :

7. Que la Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario, en collaboration avec les autres organismes francophones intéressés, entreprenne une campagne auprès du gouvernement provincial pour faire reconnaître officiellement le droit des adultes et des aînés à l'éducation permanente, y compris l'alphabétisation en langue française.
8. Que dans les milieux où il existe un centre d'alphabétisation populaire, le club d'aînés fasse en sorte qu'un de leurs membres siège au conseil d'administration du centre afin qu'il existe une collaboration plus étroite entre le centre et sa clientèle aînée.
9. Que les clubs d'aînés francophones dont tous les membres sont des contribuables entreprennent un lobbying auprès des conseillers scolaires afin de les sensibiliser aux besoins d'éducation permanente.



8.30 La gestion des services d'alphabétisation en langue française

Les intervenants en alphabétisation et les aînés franco-ontariens souscrivent au principe de la gestion de l'éducation par les francophones et pour les francophones. Conséquemment, ils réclament une structure et un fonctionnement qui faciliteront la prestation des services d'alphabétisation.

8.31 La structure et les responsabilités ministérielles

Recommandations :

10. Que le Gouvernement confie de façon permanente la responsabilité de l'alphabétisation en langue française à la Direction de l'éducation en langue française du ministère de l'Éducation et de la Formation.
11. Que la Direction de l'éducation en langue française confie à un agent d'éducation francophone le mandat de coordonner tous les services d'alphabétisation en langue française (centres, conseils ou sections de langue française, etc.) dans la province de façon à répondre plus adéquatement aux besoins de la population franco-ontarienne, y compris ceux des aînés analphabètes.
12. Que la Direction de l'éducation en langue française confie au coordonnateur des services d'alphabétisation en langue française, la responsabilité d'organiser des tables de concertation régionales dans toutes les régions de la province afin de favoriser la formation de partenariats entre les divers intervenants.
13. Que la composition de chaque table de concertation régionale comprenne au moins un représentant de chaque catégorie d'intervenants.
14. Que la table de concertation régionale
 - a) élise un-e des leurs à la présidence,
 - b) se réunisse au moins trois fois par année et
 - c) soumette, en décembre de chaque année, un rapport annuel au coordonnateur ministériel de l'alphabétisation en langue française et en remette un exemplaire aux divers organismes représentés par les membres.
15. Que la table de concertation régionale soumette au coordonnateur ministériel et aux organismes représentés des recommandations se

rapportant à l'information et à la sensibilisation de la population, à l'identification des besoins d'alphabétisation dans les divers milieux, à la formation initiale et continue, à l'embauche et à l'évaluation d'alphabétiseurs, à l'alphabétisation, à la programmation, aux outils d'apprentissage et à l'évaluation.

16. Que la Direction de l'éducation en langue française soit responsable de mieux informer les conseils et les sections de langue française au sujet des règlements de subventions se rapportant à l'éducation permanente et à l'alphabétisation ainsi qu'à la possibilité d'établir des partenariats dans ces domaines.

8.32 Les conseils scolaires et les sections de langue française

L'alphabétisation en langue française y compris celle des aînés ne peut pas être la responsabilité d'une seule catégorie d'intervenants. Au contraire, elle doit devenir la préoccupation et la responsabilité de tous les intervenants, chacun jouant le rôle qui lui est propre.

Même de nos jours, nous pouvons encore attribuer plusieurs lacunes au système d'éducation de langue française en Ontario. Par contre, il nous faut reconnaître que malgré ses imperfections, c'est le domaine où la structure et le fonctionnement facilitent davantage la prestation des services en langue française.

Il est primordial que les conseils scolaires et les sections de langue française jouent un rôle plus actif dans le domaine de l'alphabétisation.

Recommandations :

17. Que la loi de l'Éducation soit amendée de façon à ce qu'un conseil scolaire ou une section de langue française ait l'obligation légale d'offrir un programme d'éducation permanente (1^{ère} à 12^e année) y compris l'alphabétisation aux adultes franco-ontariens, peu importe leur âge, soit en groupe ou au moyen des cours par correspondance offerts par le Centre d'études indépendantes du ministère de l'Éducation et de la Formation.
18. Que l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario (AFCSO) et l'Association franco-ontarienne des conseils d'écoles catholiques (AFOCEC) encouragent les conseils scolaires et les sections de langue française à fournir des services d'éducation permanente, incluant l'alphabétisation, et leur offrent des ateliers de sensibilisation et d'information dans ce domaine.

19. Que l'Association des agentes et des agents de supervision franco-ontariens fasse l'éducation de ses membres afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins de la communauté franco-ontarienne dans le domaine de l'éducation permanente et de l'alphabétisation des adultes.

8.33 Les centres d'alphabétisation populaire

Il faut reconnaître que les centres d'alphabétisation populaire ont joué un rôle prépondérant dans le domaine de l'alphabétisation en langue française en Ontario. Quelques-uns d'entre eux ont su identifier les besoins particuliers des aînés franco-ontariens. En collaboration avec les conseils scolaires de leur milieu, ces mêmes centres ont pu répondre aux besoins de ces aînés. Ce sont des expériences vécues qui ont connu le succès et dont on doit tenir compte.

Recommandations :

20. Que les aînés franco-ontariens encouragent tous les centres d'alphabétisation populaire qui ne l'ont pas encore fait, à prendre les moyens nécessaires pour offrir des ateliers d'alphabétisation spécialement conçus pour répondre à leurs besoins particuliers et les appuient dans leur démarche.
21. Que l'on encourage les centres d'alphabétisation populaire à établir des partenariats avec les autres intervenants en alphabétisation auprès des aînés franco-ontariens.
22. Que le coordonnateur provincial de l'alphabétisation en langue française voit à la création d'autres centres d'alphabétisation populaire dans les milieux où les analphabètes, y compris les aînés analphabètes franco-ontariens, ne sont pas encore desservis.

8.34 Les collèges d'arts appliqués et de technologie

Seulement quelques collèges d'arts appliqués et de technologie se sont engagés dans le domaine de l'alphabétisation en langue française (Programme Formation de Base en Ontario 1^{ère} à 6^e année). Malgré le bon travail accompli par ces derniers, tous conviendront que la raison d'être des collèges est d'assurer la reconversion de la main-d'œuvre. Tenant compte de cette réalité, nous recommandons :

Recommandations :

23. Que les collèges d'arts appliqués et de technologie n'assument plus la responsabilité de l'alphabétisation, c'est à dire le 1^{er} niveau (1^{ère} à 6^e année) du Programme Formation de Base en Ontario.

8.35 Les bibliothèques publiques

Comme les bibliothèques publiques ont la responsabilité de répondre aux besoins de lecture de tous les citoyens, y compris les aînés franco-ontariens, ces derniers doivent exiger leur juste part des ressources matérielles qui sont mises à la disposition du public. Pour ce faire, il faut utiliser divers moyens.

Recommandations :

24. Que le coordonnateur des services en langue française du ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs fasse l'inventaire des services offerts aux Franco-Ontariens dans les bibliothèques de la province, plus particulièrement dans le domaine de l'alphabétisation en langue française.
25. Que le coordonnateur des services en langue française du ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, encourage les bibliothèques publiques à organiser une semaine spéciale pour la promotion de leurs services en langue française comme ce fut le cas à Welland, Kapuskasing et Orléans en février 1993.
26. Qu'en collaboration avec le coordonnateur des services en langue française du ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, l'ACFO provinciale et les ACFO régionales entreprennent un programme d'action positive pour améliorer là où il y a lieu, les services en langue française des bibliothèques publiques.
27. Que les FAFO provinciale, régionales et locales familiarisent leur membres avec les services disponibles dans les bibliothèques publiques et scolaires et les encouragent à s'en prévaloir le plus possible puisque ce sont des services pour lesquels ils paient des impôts fonciers.

8.36 Le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario (RGFAPO)

Les divers intervenants dans le domaine de l'alphabétisation en langue française ainsi que les apprenants eux-mêmes ont besoin d'un porte-parole officiel pour les représenter auprès des instances gouvernementales. Il faut répondre de façon adéquate à ce besoin d'un organisme dynamique regroupant toutes les forces vives de l'alphabétisation en langue française en Ontario.

Recommandations :

28. Que le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation

populaire de l' Ontario (RGFAPO) considère la possibilité de devenir l'organisme de coordination regroupant tous les intervenants dans le domaine de l'alphabétisation en langue française en Ontario.

29. Que ce nouvel organisme devienne la Coalition franco-ontarienne de l'alphabétisation (CFOA), responsable des dossiers politiques de l'alphabétisation en langue française en Ontario et qu'il se dote d'une structure représentative des divers intervenants, mais établie de façon à faciliter son fonctionnement et son financement.

8.37 Le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA)

Le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) est un organisme de services aux divers intervenants en alphabétisation qui doit répondre aux besoins des intervenants et des apprenants, y compris les aînés.

Recommandations :

30. Que le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) inclut dans son prochain plan quinquennal des initiatives afin de répondre plus spécifiquement aux besoins des aînés analphabètes franco-ontariens dans les domaines suivants :
 - Production de matériel de sensibilisation et de promotion de l'alphabétisation auprès des aînés analphabètes franco-ontariens.
 - Préparation d'une programmation répondant aux besoins particuliers de cette clientèle.
 - Ateliers de formation à l'intention des alphabétiseurs qui veulent se spécialiser dans ce domaine.
 - Édition du matériel d'apprentissage requis pour ce groupe d'âge.
31. Que le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) ait le mandat du service de prêt de matériel assumé jusqu'à maintenant par Alpha-Ontario.
32. Que le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) assume la responsabilité des dossiers non-politiques, tels la formation des alphabétiseurs, la programmation, l'évaluation, etc.

33. Que le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) devienne en Ontario, le centre de coordination, de diffusion et de distribution pour tous les projets de production de matériel d'alphabétisation subventionnés par les gouvernements fédéral et provincial.
34. Que pour la concrétisation des projets, le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) capitalise sur les ressources humaines existant dans les divers secteurs de la province.
35. Que le Centre FORA établisse des partenariats avec des ministères, des agences et des organismes qui requièrent de l'aide professionnelle dans le domaine de l'écriture simple.

8.38 Le RGFAPO et le Centre FORA

Le Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario (RGFAPO) et le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) sont deux organismes de soutien aux intervenants et aux apprenants dans le domaine de l'alphabétisation en langue française en Ontario. Le premier a un caractère politique et le second est de nature pédagogique. Conséquemment, il y aurait avantage à ce que des mécanismes officiels soient mis en place pour non seulement assurer, mais faciliter la collaboration.

Recommandations :

36. Que les deux directions se rencontrent tous les trois mois pour une mise en commun et une planification conjointe à court et à long terme avec un rapport soumis périodiquement aux conseils d'administration des deux organismes.
37. Qu'une fois au cours de l'année, une de ces rencontres comprenne aussi la participation des présidents des deux organismes afin de favoriser le rapprochement.

8.39 Alpha-Ontario

La structure et le fonctionnement d'Alpha-Ontario ne répondent pas aux besoins de la majorité des intervenants en alphabétisation en langue française. De plus, la faible utilisation de ses services ne justifie pas qu'on y engloutisse autant d'argent au nom de la francophonie.

Recommandation :

38. Que le mandat d'Alpha-Ontario concernant les francophones soit confié au Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA).



8.40 Le financement de l'alphabétisation

Un gouvernement soucieux d'enrayer l'analphabétisme au sein de sa population adulte doit concrétiser son plan d'action par un financement adéquat des services à fournir aux analphabètes. En Ontario, les conseils scolaires et les sections de langue française sont les seuls organismes légalement reconnus pour offrir de tels services. De leur côté, les centres d'alphabétisation ne peuvent subvenir à tous les besoins en se limitant à l'emploi d'alphabétiseurs bénévoles. Les centres doivent donc établir des partenariats pour assurer leur survie.

Tous reconnaissent que l'Ontario et le pays tout entier traversent une période critique au point de vue économique. La Direction de l'alphabétisation ne peut pas justifier une dépense annuelle de plus d'un million de dollars pour environ 1 500 apprenants à raison de quelques centaines d'heures de contact pour chacun. De plus, il faut penser que plusieurs centres recrutent des bénévoles pour faire de l'alphabétisation.

Recommandations :

8.41 Conseils scolaires et sections de langue française

39. Que le ministère de l'Éducation et de la Formation réinstaure le Règlement B-6 pour l'octroi de subventions en alphabétisation en rendant possible la majoration des effectifs en ce qui a trait aux ateliers offerts par un centre d'alphabétisation populaire avec lequel le conseil scolaire ou la section de langue française a signé une entente.
40. Que la loi scolaire soit amendée de façon à obliger un conseil scolaire ou une section de langue française à offrir des services d'alphabétisation lorsque le nombre d'apprenants justifie le coût qui s'y rattache.

8.42 Centres d'alphabétisation populaire

41. Que le ministère de l'Éducation et de la Formation accorde aux centres d'alphabétisation populaire sans but lucratif une subvention annuelle de base de 45 000 dollars pour la promotion de l'alphabétisation dans le milieu et le recrutement d'alphabétiseurs. Un centre doit avoir au moins dix

apprenants inscrits à des ateliers et deux alphabétiseurs pour bénéficier de cette subvention qui sera ajustée si les nombres sont moindres.

42. Que le ministère de l'Éducation et de la Formation fasse en sorte que les centres d'alphabétisation populaire puissent conclure une entente avec un conseil scolaire afin de bénéficier de subventions additionnelles selon le Règlement B-6 pour toute inscription au-delà de dix.

8.43 Organismes de soutien

43. Que les subventions versées pour maintenir les services en langue française au sein d'Alpha-Ontario par Multiculturalisme et Citoyenneté Canada et divers ministères ontariens soient transférées au Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA).



8.50 Le recrutement, la formation et la rémunération des alphabétiseurs

Les commentaires reçus au sujet des personnes aptes à devenir des alphabétiseurs semblent vouloir exclure ceux et celles qui ont déjà été des enseignants détenant un brevet d'enseignement. Par contre, des témoignages de la part d'apprenants attestent que nombre d'enseignants possèdent ces qualités que l'on recherche chez un alphabétiseur. C'est pourquoi il ne faut pas supposer que tous les détenteurs d'un brevet d'enseignement sont automatiquement dépourvus de ces qualités. De l'autre côté, il ne faut pas tenir pour acquis que tous les possèdent. Il est important de faire un recrutement sérieux et de donner une formation adéquate aux personnes qui ont les dispositions nécessaires.

Recommandations :

44. Que les centres d'alphabétisation populaire, les conseils scolaires et les sections de langue française recrutent dans la mesure du possible comme alphabétiseurs des personnes ayant complété au moins leurs études secondaires et de préférence, des personnes qui détiennent un brevet d'enseignement ou qui ont obtenu un grade universitaire en andragogie ou un certificat en éducation des adultes ou l'équivalent.
45. Que lors du recrutement des alphabétiseurs, l'on soumette les candidats à une entrevue permettant de vérifier leur compétence orale et écrite en français et leur habileté à communiquer et à établir de bonnes relations.
46. Que les alphabétiseurs rémunérés qui ne détiennent pas un brevet d'enseignement reçoivent une formation initiale en s'inscrivant à un

premier cours d'un programme (3 cours) qui conduirait à un Certificat en alphabétisation des adultes décerné par un Collège d'arts appliqués et de technologie. Les deux autres cours pour l'obtention du Certificat serviraient de formation en cours d'emploi.

47. Que les alphabétiseurs qui détiennent déjà un brevet d'enseignement puissent se spécialiser en alphabétisation en s'inscrivant à trois cours de qualifications additionnelles conduisant à un certificat de spécialiste en alphabétisation reconnu par le ministère de l'Éducation et de la Formation.
48. Que les responsables des services d'alphabétisation, y compris ceux qui répondent spécialement aux besoins des aînés, se concertent afin d'établir des taux de rémunération justes et équitables tenant compte des qualifications et de l'expérience des alphabétiseurs.

8.51 Le rôle des bénévoles

Dans un domaine comme celui de l'alphabétisation, il ne faut pas sous-estimer les capacités ni l'engagement des bénévoles. Ces personnes peuvent fournir des services inestimables comme membres d'un conseil d'administration ou comme alphabétiseurs. Par contre, il faut que le bénévolat soit bien encadré, si l'on veut qu'il apporte satisfaction à celui qui donne aussi bien qu'à celui qui reçoit.

Recommandations :

49. Que tous les responsables des services d'alphabétisation pour les aînés franco-ontariens accordent une importance primordiale au recrutement d'alphabétiseurs bénévoles qui accepteront de faire du tutorat auprès d'aînés qui, pour diverses raisons, n'ont pas encore réussi à s'adapter à l'approche de groupe ou qui ont besoin d'attention individuelle.
50. Que les responsables des services d'alphabétisation établissent un contrat pour valoriser les bénévoles qui s'engagent à faire de l'alphabétisation, lequel contrat préciserait les tâches à accomplir.
51. Que dans le cas d'alphabétiseurs bénévoles, les responsables des services d'alphabétisation leur remboursent au moins leurs frais de déplacement.



8.60 L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes

La programmation relative à l'alphabétisation des aînés analphabètes franco-ontariens n'en est encore qu'au stage expérimental. Par contre, il ne faut pas continuer à ré-inventer la roue. Il faut structurer les ateliers de façon à ce que les apprenants sachent à quoi ils s'engagent. De l'autre côté, il ne faut pas exiger que chaque alphabétiseur fasse sa propre programmation comme s'il n'existait aucun dénominateur commun quant aux besoins à combler.

Recommandation :

52. Que la Direction de l'éducation franco-ontarienne assume la responsabilité de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes. Qu'à cette fin, le Ministère invite la collaboration des personnes les plus aptes à accomplir ce genre de travail dans le domaine de l'alphabétisation des aînés franco-ontariens. Il doit aussi faire appel à l'expertise d'organismes tels le Centre FORA, les conseils scolaires, les sections de langue française et les centres d'alphabétisation populaire, etc.



8.70 La préparation, la production et l'utilisation du matériel d'apprentissage

Il y a quelques années, à la demande unanime de tous les intervenants, le ministère de l'Éducation et de la Formation et le Secrétariat national à l'alphabétisation ont accepté de créer et de financer le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA). La demande était justifiée par le fait que les intervenants n'avaient pas les ressources humaines et financières pour répondre à leurs besoins. Par contre, à la suite de cette décision, plusieurs projets ont vu le jour dans les divers centres sans qu'il y ait une planification et une coordination à l'échelle provinciale.

Recommandations :

53. Que le ministère de l'Éducation et de la Formation confie au Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) le mandat de coordonner la préparation et la production du matériel d'apprentissage pour l'alphabétisation en langue française, en s'assurant que le Centre ait la responsabilité de gérer financièrement tous les projets de développement de

matériel subventionnés par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par leurs divers ministères.

54. Que le Centre des études indépendantes du ministère de l'Éducation et de la Formation établisse un partenariat avec le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) dans le domaine de la production de matériel d'alphabétisation.
55. Que le Centre des études indépendantes du ministère de l'Éducation et de la Formation mette gratuitement à la disposition des intervenants en alphabétisation un exemplaire de tout le matériel d'apprentissage utilisé de la 1^{ère} à la 6^e année, y compris le matériel d'alphabétisation.
56. Que lors de la révision ou de la préparation de cours de la 1^{ère} à la 6^e année, le Centre d'études indépendantes collabore avec le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) pour développer simultanément des cours adaptés aux besoins des apprenants adultes.
57. Que les ministères et les agences gouvernementales et le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) établissent des partenariats pour la vulgarisation des documents que les gouvernements préparent pour renseigner les citoyens.



8.80 La collaboration d'intervenants secondaires

Au chapitre 6, il a été question des difficultés que rencontrent les aînés franco-ontariens dans les domaines suivants : services juridiques, financiers et paroissiaux. Compte tenu des efforts déjà faits dans ces domaines, il y a lieu de poursuivre le travail qui a été amorcé.

8.81 Les services juridiques

Recommandations :

58. Que l'Association ontarienne des juristes de langue française entreprenne des pourparlers avec les Doyens de la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa et de Moncton afin que les programmes de formation de ces deux établissements universitaires tiennent compte du besoin de sensibiliser les futurs avocats aux problèmes des analphabètes francophones qui veulent se prévaloir des services juridiques.

59. Que le Procureur général de la province entreprenne et finance un premier projet de vulgarisation de documentation juridique en langue française d'une durée initiale de cinq ans en collaboration avec l'Association ontarienne des juristes de langue française.
60. Que l'Association ontarienne des juristes de langue française confie la responsabilité du projet au Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) tout en spécifiant le rôle qu'elle veut jouer afin d'assurer la double nature de la culture juridique.
61. Que dans la mesure du possible, le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) fasse appel aux divers groupes d'intervenants pour :
 - a) identifier les besoins tels que perçus par les aînés franco-ontariens.
 - b) faire l'inventaire des ressources humaines et matérielles qui existent dans ce domaine.
 - c) concrétiser le projet de façon à prendre avantage des expertises disponibles dans le domaine de l'alphabétisation aussi bien que de la vulgarisation de la documentation juridique.
62. Qu'à la fin de la troisième année du projet initial, le Procureur général de la province entreprenne l'évaluation du projet en cours pour préparer un second plan quinquennal.
63. Que la FAFO provinciale fasse pression auprès des ministères concernés pour qu'un formulaire de bail rédigé en français soit disponible aux locataires francophones qui en font la demande.
64. Que les FAFO régionales organisent des sessions d'information dans le but de bien renseigner leurs membres sur des questions de loi qui touchent leurs droits comme citoyens.

8.82 Les services financiers

Tous les services publics et privés ont aussi la responsabilité de tenir compte des besoins des aînés analphabètes au sein de leur clientèle. Afin de transmettre leur message de façon à ce qu'il soit bien compris, les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que les services privés doivent utiliser davantage l'écriture simple dans leurs communications.

65. Que les FAFO provinciale, régionales et locales fassent des pressions auprès des institutions financières qui offrent des services en français afin qu'elles fournissent aux aînés analphabètes des services de qualité qui répondent à leurs besoins.
66. Que les aînés franco-ontariens, membres des caisses populaires, participent le plus activement possible à leur bon fonctionnement en sensibilisant les gestionnaires et les membres du Conseil d'administration de la caisse aux besoins des aînés franco-ontariens dans ce domaine, ainsi qu'à la nécessité d'utiliser l'écriture simple pour la rédaction de leur documentation publicitaire.

8.83 Les services paroissiaux

Recommandations :

67. Que les responsables diocésains encouragent les curés à dialoguer avec leurs paroissiens aînés francophones afin de mieux connaître leurs besoins de façon à pouvoir mieux y répondre.
68. Que les responsables des homélies soient encouragés à utiliser un langage simple qui peut rejoindre tous les paroissiens, y compris les aînés analphabètes franco-ontariens.
69. Que les membres du comité de liturgie se conscientisent aux besoins des aînés franco-ontariens qui sont analphabètes et qu'ils en tiennent compte.



ANNEXE



A — Liste des collèges d'arts appliqués et de technologie ayant reçu un questionnaire

La Cité collégiale, Collège d'arts appliqués et de technologie
a/s M^{lle} Élise Beauregard, directrice de la formation professionnelle
2465, boul. St-Laurent, Ottawa (Ontario) K1G 5H8
Tél. : (613) 786-2180, téléc. : (613) 786-2326.

Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie
a/s M^{me} Marie-Paule Forest, coordonnatrice programme F.B.O.
1400, chemin Barrydowne, 4^e étage, Sudbury (Ontario) P3A 3V8
Tél. : (705) 566-8101, téléc. : (705) 524-7309.

Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie
a/s M. Larry Folz
Campus Nipissing Ouest, 74, rue King, Sturgeon Falls (Ontario) P0H 2G0
Tél. : (705) 753-4400.

Collège George Brown Programme F.B.O.
a/s M^{me} Martine Giguère, coordonnatrice
Case postale 1015, Succursale B, Toronto (Ontario) M5T 2T9
Tél. : (416) 944-4738, ou 944-4739, téléc. : (416) 944-4642.

Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie
a/s M^{me} France Picard, coordonnatrice programme F.B.O.
2, rue Pountz, Case postale 370, Village Square Mall, Penetanguishene
(Ontario) L0K 1P0
Tél. : (705) 549-7685, téléc. : (705) 549-6553.

Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
a/s M. Randolph Brinkman
350, rue King Est, Hamilton (Ontario) L8N 3Y3
Tél.: (416) 575-2026.

Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
a/s M^{me} Anne Audet-Giroux, gestionnaire des services en langue française
Campus Welland, Case postale 1005, Chemin Woodland
Welland (Ontario) L3B 5S2
Tél. : (705) 735-2211, téléc. : (705) 735-5365.

Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
a/s M^{me} Marthe Gosselin, professeure
Case postale 2002, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Tél. : (705) 235-3211.

Collège Sault, Campus de Chapleau
a/s M. Donald Swanson, directeur
34, rue Birch, Case postale 787, Chapleau (Ontario) P0M 1K0
Tél. : (705) 864-1511, téléc. : (705) 864-1329.

Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie
a/s M. Jacques Kenny
2000, rue Talbot Ouest, Windsor (Ontario) N7A 6S4
Tél. : (519) 966-1656.



B — Liste des conseils scolaires et sections de langue française ayant reçu un questionnaire

Conseil des écoles de Geraldton
a/s M. René Trahan, agent de supervision, Section de langue française
Case postale 909, Geraldton (Ontario) P0T 1M0
Tél. : (807) 854-1470, téléc. : (807) 854-1148.

Conseil de l'école publique du district de Caramat
a/s M. René Trahan, agent de supervision
Case postale 22, Caramat (Ontario) P0T 1J0
Tél. : (807) 872-2687.

Conseil de l'école publique de Nakina
a/s M. Germain Dalcourt, agent de supervision
Case postale 330, Nakina (Ontario) P0T 2H0
Tél. : (807) 329-5257.

Conseil de l'éducation de Cochrane Iroquois-Falls, Black River-Matheson
a/s M. Raymond Michon, directeur de l'éducation
C. P. 820, Iroquois Falls (Ontario) P0K 1G0
Tél. : (705) 232-4061, téléc. : (705) 232-5450.

Conseil de l'éducation de la ville de Hamilton
a/s M. Rosaire Lavoie, surintendant, Section de langue française
100, rue Main Ouest, Case postale 2558, Hamilton (Ontario) L8N 3L1
Tél. : (416) 521-2503, téléc. : (416) 521-2536.

Conseil de l'éducation du comté de Hastings
a/s M. Issam Massouh, surintendant, Section de langue française
156, rue Ann, Belleville (Ontario) K8N 1N9
Tél. : (613) 966-9499, téléc. : (613) 966-0939.

Conseil de l'éducation de Kirkland Lake
a/s M. Michel Breen, directeur, superviseur et coordonnateur des opérations
C. P. 610, Kirkland Lake (Ontario) P2N 1Y1
Tél. : (705) 567-3271, téléc. : (705) 568-8829.

Conseil de l'éducation du comté de Lambton
a/s M^{me} Jo-Anne Meilleur-Lamoureux, surintendante, Section de langue
française, 200, rue Wellington, Case postale 2019, Sarnia (Ontario) N7T 7L2
Tél. : (519) 336-1500, téléc. : (519) 336-0992.

Conseil de l'éducation de la ville de London
a/s M^{me} Thérèse Scratch, surintendante, Section de langue française
1250, rue Dundas Est, Case postale 5888, London (Ontario) N6A 5L1
Tél. : (519) 452-2046, téléc. : (519) 455-7648.

Conseil de l'éducation de Niagara Sud
a/s M. Alcide Gour, surintendant, Section de langue française
670, avenue Tanguay, Welland (Ontario) L3B 4G2
Tél. : (416) 788-3244, téléc. : (416) 732-5066.

Conseil de l'éducation de Nipissing
a/s M. Ronald Gervais, coordonnateur des services en français
C. P. 3110, North Bay (Ontario) P1B 8H1
Tél. : (705) 472-8170, téléc. : (705) 472-9927.

Conseil de l'éducation de Prescott-Russell
a/s M. Maurice Proulx, surintendant, Section de langue française
411, rue Stanley, Hawkesbury (Ontario) K6A 3E8
Tél. : (613) 632-0144.

Conseil de l'éducation de Simcoe
a/s M. Denis Chartrand, surintendant, Section de langue française
878, rue William, Case postale 785, Midland (Ontario) L4R 4P4
Tél. : (705) 526-0547, téléc. : (705) 526-1550.

Conseil de l'éducation de Stormont, Dundas et Glengarry
a/s M. Gérald Samson, surintendant des écoles et des ressources humaines
902, rue Deuxième Ouest, Cornwall (Ontario) K6H 5S6
Tél. : (613) 933-6990.

Conseil de l'éducation de Sudbury
a/s M. Marc Dionne, surintendant, Section de langue française
200, rue Brady, Place Civique, Tour de l'Ouest, Sudbury (Ontario) P3E 5K3
Tél. : (705) 674-3171, téléc. : (705) 674-9183.

Conseil de l'éducation de Timmins
a/s M. William Wells, surintendant, Section de langue française
Case postale 1020, Timmins (Ontario) P4N 7H7
Tél. : (705) 267-1151, téléc. : (705) 268-7100.

Conseil des écoles françaises de la communauté urbaine de Toronto
a/s M. André Lalonde, directeur de l'éducation
1, Concorde Gate, 2^e étage, Don Mills (Ontario) M3C 3N6
Tél. : (416) 391-1264, téléc. : (416) 391-3892.

Conseil des écoles séparées catholiques du comté de Brant
a/s M. Marc-Yvain Giroux, surintendant, Section de langue française
322, chemin Fairview, Case postale 217, Brantford (Ontario) N3T 5M8
Tél. : (519) 756-6369, téléc. : (519) 756-9913.

Conseil des écoles séparées catholiques romaines de Chapleau
a/s M^{me} H.A. Chayer, agente de supervision, Section de langue française
Case postale 310, Chapleau (Ontario) P0M 1K0
Tél. : (705) 864-1100, téléc. : (705) 864-0518.

Conseil des écoles séparées catholiques du district de Cochrane-Iroquois Falls,
Black River-Matheson
a/s M. Victor Desjardins, directeur de l'éducation
C. P. 858, Iroquois Falls "A" (Ontario) P0K 1G0
Tél. : (705) 232-4061, téléc. : (705) 232-6748.

Conseil des écoles séparées catholiques de Dufferin et Peel
a/s M. Renaud Courchesne, surintendant, Section de langue française
40, boulevard Matheson Ouest, Missisauga (Ontario) L5R 1C5
Tél. : (416) 890-1221, ou 1(800) 387-9501, téléc. : (416) 890-7610.

Conseil des écoles séparées catholiques de la région de Durham
a/s M. Conrad Noël, surintendant, Section de langue française
650, chemin Rossland Ouest, Oshawa (Ontario) L1J 7C4
Tél. : (416) 576-6150, téléc. : (416) 576-0953.

Conseil des écoles séparées catholiques du comté d'Essex
a/s M^{me} Donna Bastien, surintendante principale de l'éducation
360, avenue Fairview Ouest, Essex (Ontario) N8M 1Y5
Tél. : (519) 776-6431, téléc. : (519) 776-6663.

Conseil des écoles séparées catholiques de Frontenac-Lennox et Addington
a/s M. Adrien Lamoureux, surintendant, Section de langue française
84, rue Stephen, Case postale 1058, Kingston (Ontario) K7L 4Y5
Tél. : (613) 544-4927.

Conseil des écoles séparées catholiques du district de Geraldton
a/s M^{me} Joanne Joly, agente de supervision
Case postale 370, Geraldton (Ontario) P0T 1M0
Tél. : (807) 854-1421.

Conseil des écoles séparées catholiques de Haldimand-Norfolk
a/s M. Raymond Léger, surintendant, Section de langue française
Route régionale 40, Case postale 278, Simcoe (Ontario) N3Y 4L1
Tél. : (519) 426-8370, téléc. : (519) 426-5333.

Conseil des écoles séparées catholiques de Halton
a/s M. Jean-Luc Bernard, surintendant, Section de langue française
830, Drury Lane, Case postale 308, Burlington (Ontario) L7R 3Y2
Tél. : (416) 632-8300, téléc. : (416) 333-4661.

Conseil des écoles catholiques de Hamilton-Wentworth
a/s M. Rosaire Lavoie, surintendant, Section de langue française
90, rue Mulberry, Case postale 2012, Hamilton (Ontario) L8N 3R9
Tél. : (416) 525-2930, téléc. : (416) 525-1721.

Conseil des écoles séparées catholiques du district de Hearst
a/s M. Laurent Papineau, directeur d'éducation
Case postale 1660, Hearst (Ontario) P0L 1N0
Tél. : (705) 362-4337, téléc. : (705) 232-8093.

Conseil de l'école séparée catholique d'Ignace
a/s M. Woilford Whissell, agent de supervision
324, rue Main, Ignace (Ontario) P0T 1T0
Tél. : (807) 934-6426.

Conseil des écoles séparées catholiques du district de Kapuskasing
a/s M. A.L. Bordeleau, directeur de l'éducation
75, rue Queen, Kapuskasing (Ontario) P5N 1H5
Tél. : (705) 335-6091, téléc. : (705) 335-8258.

Conseil des écoles séparées catholiques du comté de Kent
a/s M. Jacques Meilleur-Lamoureux, surintendant, Section de langue française
535, chemin Baldoon Nord, Case postale 2003, Chatham (Ontario) N7M 5L7
Tél. : (519) 354-5170, téléc. : (519) 354-4173

Conseil des écoles séparées du district de Kirkland Lake
a/s M. Paul St-Cyr, directeur de l'éducation
52, avenue Duncan, Kirkland Lake (Ontario) P2N 1Y1
Tél. : (705) 567-3327, téléc. : (705) 568-8005.

Conseil des écoles séparées catholiques du district de Lakehead
a/s M. Raymond Léger, surintendant, Section de langue française
212, rue Miles Est, Thunder Bay (Ontario) P7C 4Y5
Tél. : (807) 625-1555.

Conseil des écoles séparées catholiques du comté de Lambton
a/s M. Euclide Forgues, surintendant, Section de langue française
430, rue Christina Sud, Sarnia (Ontario) N7T 2N8
Tél. : (519) 336-6139, téléc. : (519) 336-5160.

Conseil des écoles séparées catholiques du comté de Lincoln
a/s M. Raymond Léger, surintendant, Section de langue française
80, avenue Grantham, St-Catharines (Ontario) L2P 3H1
Tél. : (416) 682-8354, téléc. : (416) 682-0012.

Conseil des écoles séparées catholiques de London et du comté de Middlesex
a/s M^{me} Thérèse-Scratch, surintendante, Section de langue française
165, avenue Elmwood Est, Case postale 5474, London (Ontario) N6A 4X5
Tél. : (519) 663-2088, téléc. : (519) 663-9250.

Conseil des écoles séparées catholiques du District de Michipicoten
a/s M. Léo René Cantin, surintendant, Section de langue française
rue Winston, Case postale 560, Wawa (Ontario) P0S 1K0
Tél. : (705) 856-1530, téléc. : (705) 856-1789.

Conseil des écoles séparées catholiques du district de Nipissing
a/s M. Brian Giroux, directeur d'éducation
1140, rue Front, North Bay (Ontario) P1B 6P2
Tél. : (705) 472-1520, téléc. : (705) 472-9398.

Conseil des écoles séparées catholiques du comté d'Oxford
a/s M. Euclide Forgues, surintendant, Section de langue française
912, rue Dundas, Case postale 97, Woodstock (Ontario) N4S 7W5
Tél. : (519) 539-4877, téléc. : (519) 539-1732.

Conseil des écoles catholiques de langue française de Prescott-Russell
a/s M. Jean-Paul Scott, directeur de l'éducation
Case postale 570, Route 17, L'Orignal (Ontario) K0B 1K0
Tél. : (613) 675-4691, téléc. : (613) 675-2921.

Conseil des écoles séparées catholiques romaines du comté de Renfrew
a/s M. Clermont Maurice, surintendant de l'éducation
Section de langue française
499, rue Pembroke Ouest, Pembroke (Ontario) K8A 5P1
Tél. : (613) 735-1031, téléc. : (613) 735-2649.

Conseil des écoles séparées catholiques romaines de la Rive Nord
a/s M. Raymond Boyer, surintendant, Section de langue française
C. P. 460, Blind River (Ontario) P0R 1B0
Tél. : (705) 356-2223, téléc. : (705) 356-2563.

Conseil des écoles séparées catholiques romaines du Sault-Ste-Marie
a/s M. Aimé Quesnel, surintendant, Section de langue française
90, avenue Ontario, Sault-Ste-Marie (Ontario) P6A 1E3.

Conseil des écoles séparées catholiques du comté de Simcoe
a/s M^{me} Anne Gagné, surintendante, Section de langue française
46, boulevard Alliance, Barrie (Ontario) L4M 5K3
Tél. : (705) 722-3555, téléc. : (705) 722-6534.

Conseil des écoles séparées catholiques de Stormont, Dundas et Glenngarry
a/s M. Roger Davidson, directeur de l'éducation
1104, rue Première Est, Cornwall (Ontario) K6H 1N6
Tél. : (613) 933-1720, téléc. : (613) 933-5127.

Conseil des écoles séparées catholiques du district de Sudbury
a/s M. Jacques Lachapelle, directeur de l'éducation
201, rue Jogues, Sudbury (Ontario) P3C 5L7
Tél. : (705) 673-5621, téléc. : (705) 673-3617.

Conseil des écoles séparées catholiques Supérieur Nord
a/s M. Germain Dalcourt, agent de supervision
Case postale 490, rue Flickes, Manitouwadge (Ontario) P0T 2C0
Tél. : (807) 826-4689, téléc. : (807) 826-4482.

Conseil des écoles séparées catholiques du district de Timiskaming
et de Kirkland-Lake
a/s M. Paul St-Cyr, directeur d'éducation
Case postale 309, New Liskeard (Ontario) P0H 1P0
Tél. : (705) 647-7304, téléc. : (705) 647-8410.

Conseil des écoles séparées catholiques du district de Timmins
a/s M. Michel Serré, directeur d'éducation
36, rue Birch Sud, Timmins (Ontario) P4N 2A5
Tél. : (705) 647-7304, téléc. : (705) 267-7247.

Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto
a/s M. Gérald M. Blake, surintendant, Section de langue française
110, avenue Drewry, Willowdale (Ontario) M2M 1C8
Tél. : (416) 393-5925 ou 393-5926, téléc. : (416) 393-5421.

Conseil des écoles séparées catholiques de la région de Waterloo
a/s M. François Lavictoire, surintendant, Section de langue française
91, avenue Moore, Case postale 1116, Kitchener (Ontario) N2H 2S4
Tél. : (519) 578-3660, téléc. : (519) 578-5291.

Conseil des écoles séparées catholiques du comté de Welland
a/s M. Germain Bourgeois, surintendant, Section de langue française
427, chemin Rice, Welland (Ontario) L3C 7C1
Tél. : (416) 735-0240, téléc. : (416) 735-8807.

Conseil des écoles séparées catholiques du comté de Wellington
a/s M. Claude Charpentier, surintendant, Section de langue française
75, rue Woolwich, Case postale 1298, Guelph (Ontario) N1H 6N6
Tél. : (519) 821-4600, téléc. : (519) 836-3645.

Conseil des écoles séparées catholiques de Windsor
a/s M. Denis Levert, surintendant, Section de langue française
1485, avenue Janette, Windsor (Ontario) N8X 1Z2
Tél. : (519) 253-2481, téléc. : (519) 253-8397.

Conseil des écoles séparées catholiques de la région de York
a/s M. René Bisnaire, surintendant, Section de langue française
8911, avenue Woodbine, Markham (Ontario) L3R 5G1
Tél. : (416) 502-1635 ou 513-7676, téléc. : (416) 513-7802.

Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton, Section catholique
a/s M. Denis Vaillancourt, surintendant des écoles intermédiaires
et de l'éducation sans frontières
1420, place Blair, Gloucester (Ontario) K1J 9L8
Tél. : (613) 745-3355.



C — Intervenants dans le domaine de l'alphabétisation populaire en langue française

À La Page Inc.
a/s M^{me} Suzanne Labelle, coordonnatrice
90, rue Main Sud, Case postale 419, Alexandria (Ontario) K0C 1A0
Tél. : (613) 525-4194, téléc. : (613) 525-4559.

L'ABC Communautaire
a/s M. Normand Savoie, coordonnateur
810, rue Main Est, 2^e étage, Welland (Ontario) L3B 3Y4
Tél. : (416) 788-3711, téléc. : (416) 788-3711.

Alpha-Amicale
a/s M. Jean-Pierre Tanguay, coordonnateur
500, Wentworth Est, Oshawa (Ontario) L1H 3V9
Tél. : (416) 721-9198, téléc. : (416) 721-2028.

Alpha en partage
a/s M. Claude Mayer, coordonnateur
RAC (Réseau Action Communautaire), Case postale 134, St-Charles (Ontario)
P0M 3W0
Tél. : (705) 867-5575, téléc. : (705) 867-5575.

Alpha-Huronie
a/s M^{me} Sylvia Arsenault, coordonnatrice
63, rue Main, Case postale 1270, Penetanguishene (Ontario) L0K 1P0
Tél. : (705) 549-4353, téléc. : (705) 549-4353.

Alpha Rive-Nord
a/s M^{me} Brigitte Drouin, coordonnatrice
14, promenade Georges, Elliot Lake (Ontario) P5A 2J9
Tél. : (705) 461-9737, téléc. : (705) 461-7938.

Alpha-Toronto
a/s M^{me} Micheline St-Cyr, coordonnatrice
2, rue Gloucester, bureau 201, Toronto (Ontario) M4Y 1L5
Tél. : (416) 960-9049, téléc. : (416) 960-9049.

Alphabétisation Chapleau
a/s M^{me} Lucie Fortin, coordonnatrice
69, rue Birch, Case postale 714, Chapleau (Ontario) P0M 1K9
Tél. : (705) 864-2763, téléc. : (705) 864-0477.

Alphabétisation Hamilton
a/s M^{me} Jocelyne Poulin, coordonnatrice
1051, Upper James, Hamilton (Ontario) L9C 3A6
Tél. : (416) 318-1234, téléc. : (416) 318-0138.

Alphabétisation Nord-Ouest

a/s M^{me} Suzanne Boutin, coordonnatrice

109, rue Third North, Case postale 1268, Géraaldton (Ontario) P0T 1M0

Tél. : (807) 854-0938, téléc. : (807) 854-2366.

(Alphana), Centre Alpha Mot de Passe

a/s M^{me} Marie Maynard, coordonnatrice

4400, Wyaudotte Est, Windsor (Ontario) N8Y 1H1

Tél. : (519) 944-5991, téléc. : (519) 944-2872.

L'Arc-en-Ciel de l'Alphabet

a/s M^{me} Doris Dubé, coordonnatrice

5, chemin Black, Case postale 467, Manitouwadge (Ontario) P0T 2C0

Tél. : (807) 826-4362, téléc. : (807) 826-4917.

Au Centre des Mots

a/s M^{me} Claudette Hallée, coordonnatrice

112, avenue Whitewood, Case postale 2350, New Liskeard (Ontario) P0J 1P0

Tél. : (705) 647-7020, téléc. : (705) 647-9793.

Au pied de la lettre

a/s M^{me} Anita Côté, coordonnatrice

74, rue Railway, Case postale 340, Cochrane (Ontario) P0L 1C0

Tél. : (705) 272-3513, téléc. : (705) 272-3514.

La Boîte à Lettres de Hearst

a/s M^{me} Claudette Corriveau, coordonnatrice

66, 9^e rue, 2^e étage, Case postale 580, Hearst (Ontario) P0L 1N0

Tél. : (705) 362-4448, téléc. : (705) 372-1060.

Centre Alec du Nipissing

a/s M^{me} Denyse DeBernardi, coordonnatrice

269, rue Main Ouest, pièce 309, North Bay (Ontario) P1B 2T8

Tél. : (705) 497-9924, téléc. : (705) 497-1825.

Le Centre Alpha-Culturel

a/s M^{me} Yolande Rhéaume, coordonnatrice

Place Saint-Joseph, 20, chemin Ste-Anne, Sudbury (Ontario) P3C 5N4

Tél. : (705) 688-0005, téléc. : (705) 688-1564.

Centre Alpha de Timmins

a/s M^{me} H el ene A. Sirois directrice, Mme Ang ele Perreault coordonnatrice
70, Sixi eme avenue, Timmins (Ontario) P4N 5L9
T el. (705) 267-3222, t el ec. : (705) 267-6180.

Centre d'alphab eisation de Prescott

a/s M^{me} Diane Dugas, coordonnatrice
511, Principal Est, Hawkesbury (Ontario) K6A 1B3
T el. : (613) 632-9664, t el ec. : (613) 632-9667.

Centre Moi, j'apprends

a/s M^{me} Suzanne Benoit, coordonnatrice
1468, rue Laurier, Rockland (Ontario) K4K 1C7
T el. : (613) 446-5312, t el ec. : (613) 446-7898.

La Cl e   Mots-Lettres

a/s M^{me} Carmelle Roy, coordonnatrice
39, avenue Duncan, Case postale 36, Kirkland Lake (Ontario) P2N 3M6
T el. : (705) 567-4908, t el ec. : (705) 567-3229.

Le Coin des Mots

a/s M. Sylvain Lapointe, coordonnateur
169, rue Spring, bureau 101, Sault-Ste-Marie (Ontario) P6A 3A3
T el. : (705) 946-1565, t el ec. : (705) 946-2136.

Coll ege du Savoir

a/s M^{me} Monique Hipp
230, Sandalwood Parkway, Case postale 41531, Heart Lake
Brampton (Ontario) L6Z 1R0
T el. : (416) 450-0957.

J'aime apprendre Inc.

a/s M^{me} C eline Baillargeon-Tardif, coordonnatrice
348, chemin Monr eal, Bureau 5, Cornwall (Ontario) K6H 1B4
T el. : (613) 932-0165, t el ec. : (613) 932-9400.

La Magie des lettres

a/s M^{me} Colette Lacroix, coordonnatrice
297, rue Dupuis, pi ece 304, Vanier (Ontario) K1L 7H8
T el. : (613) 748-3879, t el ec. : (613) 748-7643.

Porte-Ouverte de Wawa
a/s M^{me} Lisette Gagnon, coordonnatrice
16, avenue Broadway, Case postale 1728, Wawa (Ontario) P0S 1K0
Tél. : (705) 856-4271, téléc. : (705) 856-1837.

Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire
de l'Ontario (RGFAPO)
a/s M^{me} Denise Legault, coordonnatrice
20, avenue Lower Spadina, 2^e étage, Toronto (Ontario) M5V 2Z1
Tél. : (416) 360-4306, téléc. : (416) 360-6728.

La Route du Savoir
a/s M. Marc Bissonnette, coordonnateur
520, rue Frontenac, Kingston (Ontario) K7K 4M1
Tél. : (613) 544-7447, téléc. : (613) 544-0431.

Le Trésor des Mots, anciennement (Centre culturel d'Orléans)
a/s M^{me} Micheline Thériault, coordonnatrice
6600, rue Carrière, Orléans (Ontario) K1C 1J4
Tél. : (613) 824-8533, téléc. : (613) 824-2603.

La Virgule
a/s M^{me} Réjeanne Turgeon, coordonnatrice
25, chemin Brunetville, Kapuskasing (Ontario) P5N 2E9
Tél. : (705) 337-1442, téléc. : (705) 337-1442.



D — Centres de ressources - Alphabétisation en langue française

Alpha Ontario
a/s M. Lewis Racicot, bibliothécaire
21, chemin Park, Toronto (Ontario) M4W 2N1
Tél. : (416) 397-5902 ou 1 (800) 463-7880, téléc. : (416) 397-5915.

Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA)
a/s M^{me} Yolande Clément, directrice
533, rue Notre-Dame, Sudbury (Ontario) P3C 5L1
Tél. (705) 673-7033, téléc. : (705) 673-5520.



E — Autres intervenants en alphabétisation

Centre de détention d'Ottawa-Carleton
a/s M^{me} Francine Leduc
2244, chemin Innes, Ottawa (Ontario) K1B 4C4
Tél. : (613) 824-6080.

Centre de lecture et d'écriture
a/s M. Marc Churchill
108, rue Rideau, Ottawa (Ontario) K1N 5X2
Tél. : (613) 239-2689.

Cours Best
a/s M. Robert Ozoux, coordonnateur
Mail contact 70080, N.C.C. (A.F.P.C.)
12-3, rue Desjardins, Ottawa (Ontario) K1N 9E2
Tél. : (613) 239-5030, téléc. : (613) 239-5316.

La Société John Howard d'Ottawa
a/s M^{me} Suzanne Gallant
506-508, rue Gladstone, Ottawa (Ontario) K1R 5P1
Tél. : (613) 236-9793.



F — Rencontres avec des dirigeants ou des membres des Clubs d'aînés francophones ou de l'Âge d'Or

I Région de l'est

1. Centre Charles-Émile Claude, Cornwall.
2. Club Renaissance, St-Bernardin.

II Région du Sud

1. Les Aînés de Sarnia, Sarnia.
2. Club de l'Âge d'Or, Brantford.
3. Club de l'Âge d'Or, Burlington.
4. Club de l'Âge d'Or «Cartier», Woodstock.
5. Club de l'Âge d'Or «Le Foyer», Pointe-aux-Roches.
6. Club de l'Âge d'Or «Jean-Paul II», Windsor et Club de la Résidence Richelieu, Windsor.

7. Club des aînés de Lafontaine, Lafontaine.
8. Club de l'Amitié, Paincourt.

III Région du Moyen-Nord

1. Club d'accueil de l'Âge d'Or, Elliot-Lake.
2. Club de l'Âge d'Or Ô Moulin à Fleur, Sudbury.
3. Club d'Âge d'Or de la Vallée, Hanmer.
4. Club Amical du New Sudbury.
5. Club «Les Retraités», Noëlville.
6. FAFO régionale du Moyen-Nord, Chelmsford.

IV Région du Grand-Nord

1. Club de l'Âge d'Or «Bienvenue», Mattice.
2. Club de l'Âge d'Or, Fauquier.
3. Club de l'Âge d'Or, Hallébourg.
4. Club l'Âge d'Or, Kapuskasing.
5. Club de l'Âge d'Or No 501, Earlton.
6. Club de l'Âge d'Or «Rayon de Lune», Moonbeam.
7. Club de l'Âge d'Or, Val-Rita et Harty.
8. Club de l'Âge d'Or 50 Plus, Kirkland Lake.
9. Club de la bonne Humeur, Opatatika.
10. Club Soleil de l'Âge d'Or, Hearst.



G — Associations, Conseils et Fédérations

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)
 a/s M. Jacques Roberge
 268, rue Marie-de-l'Incarnation Québec, Québec (Ontario) G1N 2G4
 Tél. : (418) 681-4661, téléc. : (418) 681-3389.

Association des centres pour aînés de l'Ontario (A.C.A.O.)
 a/s M^{me} Sandra Conrad
 1220, avenue Sheppard Est, North York (Ontario) M2K 2X1
 Tél. : (416) 495-4061, téléc. : (416) 495-4327.

Association des Juristes d'expression française de l'Ontario
 a/s M. Gérard Lévesque, directeur général
 17, rue Copernicus, Ottawa (Ontario) K1N 6N5
 Tél. : (613) 564-6563, téléc. : (613) 564-9878.

Association française des Conseils scolaires de l'Ontario (AFCSO)
a/s M. Fernand Bégin, président
435, boul. St-Laurent, bureau 211, Ottawa (Ontario) K1K 2Z8
Tél. : (613) 745-1802.

Association franco-ontarienne des conseils d'écoles catholiques (AFOCEC)
a/s M^{me} Monique Sabourin-Landry, présidente
162, rue MacKenzie, Sudbury (Ontario) P3C 4X8
Tél. : (705)674-0281, téléc. : (705) 671-3149.

Conseil consultatif national sur le troisième âge
Ottawa (Ontario), K1A 0K9
Tél. : (613) 957-1968.

Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'Or
700, rue Bay, bureau 203
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6.

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
a/s M. Pierre Lalonde, adjoint-administratif
1260, rue Bay, pièce 700, Toronto (Ontario) M5R 2B5
Tél. : (416) 966-3424 ou 1(800) 268-7061, téléc. : (416) 966-5150.

Office des affaires des personnes âgées
76, rue Collège, 6^e étage, Toronto (Ontario) M7A 1N3
Tél. : (416) 327-2466.

La Voix, Le réseau canadien des aînés
350, rue Sparks, bureau 901, Ottawa (Ontario) K1R 7S8
Tél. : (613) 238-7624, téléc. : (613) 235-4497.

Le Rassemblement canadien pour l'alphabétisation
a/s Royal Bourk, président
880, rue Wellington, Pièce 500, Ottawa (Ontario) K1R 6K7
Tél. : (613) 563-2464, téléc. : (613) 563-2504.

Réseau d'entraide pour femmes aînées francophones
a/s M^{me} Danielle Gervais, coordonnatrice
Case postale 773, 33, rue Lincoln, Capréol (Ontario) P0M 1H0
Tél. : (705) 858-1747.

Service de santé du district de Sudbury
1300, Paris Crescent, Sudbury (Ontario) P3E 3A3
Tél. : (705) 522-9200.

Union culturelle des Franco-Ontariennes
a/s M^{me} Judith Alary, agente de coordination
50, rue Vaughan, Pièce 6, Ottawa (Ontario) K1M 1X1
Tél. : (613) 741-1334, téléc. : (613) 741-8577.



H — Autres rencontres

Bibliothèques et centres de ressources

Alpha Ontario
M. Lewis Racicot, bibliothécaire, Toronto.

Bibliothèque publique
M^{me} Aline Lefebvre, bibliothécaire, Earlton.

Bibliothèque publique
M^{me} Danielle Talbot-Bradley, bibliothécaire, Sudbury.

Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA)
M^{me} Yolande Clément, directrice
M^{me} Lucie Charron, coordonnatrice des ressources et documentaliste, Sudbury.

Collèges d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale, Collège d'arts appliqués et de technologie
M^{lle} Élise Beauregard, directrice de la formation professionnelle, Ottawa.

Collège Cambrian
M^{me} Marie-Paule Forest, coordonnatrice - Programme FBO, Sudbury.

Conseils scolaires

Section de langue française, Conseil des écoles séparées catholiques romaines
de la Rive Nord
M. Raymond Boyer, surintendant, Elliot Lake.

Section de langue française, Conseil des écoles séparées catholiques
du district de Sudbury
M^{me} Jocelyne Lessard, coordonnatrice, Éducation permanente
Centre Assomption, Sudbury.

Section de langue française, Conseil des écoles séparées catholiques
de Timmins
M. Michel Serré, directeur d'éducation, Timmins.

Intervenants en alphabétisation

Centre Alpha culturel
M^{me} Yvette Bradley, coordonnatrice, Sudbury.

Centre d'alphabétisation de Prescott
M^{me} Claire Charlebois, alphabétiseuse, Plantagenet.

Centre d'alphabétisation populaire Lettres en Main
M^{me} Mockle, Montréal.

Centre culturel d'Orléans
M^{me} Micheline Branchaud, adjointe au coordonnateur, Orléans.

Centre La Magie des Lettres
M^{me} Danielle Charron, alphabétiseuse, Vanier.

Ministère de l'Éducation et de la Formation

Bureau central, Toronto
M. Raymond Chénier, sous-ministre adjoint de l'Éducation en langue française
M^{me} Michelle Labelle, agente d'éducation.

Bureau du Centre-Nord, Sudbury
M. Michel Robineau, directeur régional
M. René Trottier, agent d'éducation.

Centre d'études indépendantes, Sudbury
M. Léon Vigneault, agent responsable des services en français
M^{me} Ghislaine Lefebvre, coordonnatrice des programmes
M. Marcel Barriault, agent d'éducation.

Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne (CÉFO)
M. Serge Dignard, secrétaire général, Toronto.

Direction de l'alphabétisation, Toronto
M. Raymond Day, coordonnateur de l'alphabétisation des adultes
M. Richard Hudon, coordonnateur francophone, Programme ACO.

Université d'Ottawa, Faculté d'Éducation

M. Roger Bernard, professeur
M. Pierre Michaud, directeur des études supérieures
M. Michel Saint-Germain, Ph.D., coordonnateur des programmes français.

Centre Jules Léger/Association des sourds de l'Ontario
M. Roger St-Louis, Sudbury.

Autres

Association des agentes et des agents de supervision franco-ontariens (ASFO)
Secteurs centre et Sud-Ouest, bureau régional du ministère de l'Éducation
et de la Formation, Toronto.

Association canadienne française de l'Ontario (ACFO)
M. Jean Tanguay, président
M. Pierre Leblanc, directeur général, Vanier.

Association franco-ontarienne des conseils d'écoles catholiques (AFOCEC)
M^{me} Monique Landry-Sabourin, présidente
M. Gérard Lefebvre, directeur général, Sudbury.

La Commission des écoles catholiques de Montréal
Service de l'éducation des adultes
M. Raymond Pilon, Montréal.

Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)
M^{me} Luce Lapierre, directrice
M^{me} Lucie Langdeau, consultante, Vanier.

La Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario (FAFO)
M. Lucien Côté, président provincial, Vanier
Régionale du Moyen-Nord
M^{me} Marie-Jeanne Vaillancourt, présidente régionale, Chelmsford.

La Société canadienne de l'ouïe
M^{me} Sherry Malcho, directrice régionale
M. Joe Gignac, Literacy & Lifeskills Co-ordinator, Sudbury.



I — Sources de financement

Canadian Give The Gift Of Literacy Foundation
35 Spadina Road
Toronto (Ontario) M5R 2S9.

Coca-Cola Foundation
One Coca-Cola Plaza, N. W.
Atlanta, GA.
U.S.A. 30313.

Fondation franco-ontarienne
a/s M^{me} Mireille Laliberté, Case postale 7340, Succursale Vanier
Vanier (Ontario) K1L 8E4.

Fondation J. Armand Bombardier
1000, rue J. A. Bombardier, Case postale 370
Valcourt (Québec) J0E 2L0.

Fondation Langelier
Ludger-Duvernay
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3.

Fondation Trillium
a/s M^{me} Sally Farr, directrice exécutive
23, rue Bedford, Toronto (Ontario) M5R 2J9.

Fonds Gabrielle Roy
5793, rue Deom
Montréal (Québec) H3S 2N5.

Ministère de la Santé
Édifice Hepburn, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 2C4.

Ministère de l'Éducation et de la Formation
Direction de l'alphabétisation
625, rue Church, 6^e étage
Toronto (Ontario) M4Y 2E8.

Ministère des Ressources humaines et du Travail
Édifice Jules Léger, 25 rue Eddy
11^e étage, Local H15
Hull (Québec) K1A 0M5.

Ministère des Services sociaux et communautaires
Édifice Hepburn, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1E9.

Ontario Real estate Association Foundation
99 Duncan Mill Rd.
Don Mills (Ontario) M3B 1Z2.

Programme de Soutien financier à la francophonie canadienne
Bureau du Québec à Ottawa
Place de Ville (Tour B), 112, rue Kent (bureau 700)
Ottawa (Ontario) K1P 5P2.

Reader's Digest Foundation of Canada
215 Redfern Avenue
Westmount (Québec) H3Z 2V9.

Royal Le Page Charitable Foundation
33 Yonge St., Suite 1000
Toronto (Ontario) M5E 1S9.

Santé et Bien-être social Canada
Programme d'autonomie des aînés
2300, rue Yonge, Pièce 1104
Toronto (Ontario) M4P 1E4.

Secrétariat national à l'alphabétisation
Édifice Jules Léger, 25, rue Eddy
11^e étage, Local H15,
Hull (Québec) K1A 0M5.

The Senator Norman M. Paterson Foundation
1918 Yonge St.
Thunder Bay (Ontario) P7C 4W6.

The F. W. McConnell Family Foundation
1130 Sherbrooke St. West
Suite 510, Montréal (Québec) H3A 2T1.

The P. and L. Odette Charitable Foundation
70 Park Lane Circle
Don Mills (Ontario) M3C 2N5.



J — Documents se rapportant aux aînés et disponibles au Centre FORA

1989 et après : Le défi d'une société canadienne vieillissante
Conseil consultatif national sur le troisième âge, 1989
CODE. C69 jan93.

À vous la parole
Gilles Marie-Claude, Lépine Louise, 1988
CODE. D64.3 ju91.

À votre santé! Le guide d'un mode de vie sain et actif pour le troisième âge
Participation
CODE. D19 ju93.

À vous de jouer
[S.A.] Ministère des affaires civiques
CODE. D1 ju92.

Apprendre c'est la vie!
[S.A.] La Voix, 1990
CODE. C12 jan91.

Cuisin'âge; menus et recettes à l'intention des aînés et des autres
Brouillet Andrée, 1988
CODE. D15 ju92.

Éducation des adultes et éducation permanente
Baudot Alain, 1985
CODE. C31 ju90.

Entourage

[S.A.] Institut G. Allan Roecher, 1990
CODE. F22 jan93.

Expressions 1

[S.A.], 1991
CODE. D17 jan92.

Expressions 2

[S.A.], 1992
CODE. D6 ju93.

Expressions 3

[S.A.], 1993
CODE. D47 jan94.

FAFO 2001

Joly Jean-Marie Ph.D, Joly Richard, M.A., LL.th, 1992
CODE. C53 jan93.

GRAFFITI

série (vidéocassettes), Radio-Québec, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Ministère de l'Éducation du Québec, 1991
CODE. B1.1 à B1.20 jan93.

Guide à l'intention des personnes âgées

[S.A.]
CODE. D7 ju92.

Guide des aînés : Médicaments et alcool

Aware press
CODE. D21 ju93.

Guide des soignants à domicile auprès des aînés : Médicament et alcool

Aware Press
CODE. D22 ju93.

Habitat - consultations nationales sur le logement pour les gens âgés

[S.A.] 1989
CODE. C26 jan91.

Info échange pour les aîné(e)s

[S.A.]

CODE. F20 ju90.

Info échange

Secrétariat du troisième âge. Santé et Bien-être social Canada, 1992

CODE. F3 jan93.

Je joue à la pharmacienne

T.V.O.

CODE. B2.2 ju93.

L'éducation des adultes et les personnes âgées

Chevrier Doucet Lise, 1982

CODE. C66 jan93.

L'ethnicité et le vieillissement

[S.A.]

CODE. C82 ju90.

La femme dans une société vieillissante

[S.A.] 1989

CODE. C36 jan91.

La stratégie nationale d'alphabétisation pour les canadiens âgés

[S.A.], 1991

CODE. C52 jan92.

La Voix

Vol. 3, no 3, 1989

CODE. F26.1. ju90.

La Voix

Vol. 4, no 1, 1990

CODE. F26.2 ju90.

Le mauvais traitement des personnes âgées

[S.A.]

CODE. D3 ju92.

Le miracle de Mathilda

Arsenault Marie-Anne, 1990

CODE. D43 ju91.

Les projets éducatifs de femmes âgées

Grenier Pierre

CODE. C71 jan93.

Les personnes âgées et la santé, Ça va?

Adams Owen B; Lapierre Louise, 1989

CODE. C3 jan93.

Médicaments, prudence... Le Conseil sur le vieillissement Ottawa-Carleton

CODE. D35 ju93.

Notre place...Aujourd'hui pour demain, plan de développement global de la communauté franco-ontarienne

Association canadienne-française de l'Ontario, 1992-1993

CODE. C100 jan93.

Pour le plaisir d'apprendre!

Émissions 001, 002, 003 - L'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens

Tremblay Onésime; Centre FORA, 1993

CODE. B4.1 à B4.3 ju93.

Pour des activités bien réussies

[S.A.]

CODE. D6 ju92.

Pour mieux comprendre l'autonomie des aînés : Rapport no 2 - leurs stratégies de prise en charge, Conseil consultatif national sur le troisième âge

Gouvernement du Canada, 1990

CODE. C70 jan93.

Programme coup de main : Guide d'animation d'ateliers de soutien pour aidantes naturelles, Département de santé communautaire de l'Hôpital générale de Montréal; Département de santé communautaire du Centre hospitalier de Verdun, 1991

CODE. D51 jan93.

Psychologie du vieillissement

Hétu Jean-Luc, 1988

CODE. C41 jan93.

Remèdes anciens

Les résidents de la villa St-Albert, Centre Moi, j'apprends, 1991-1992
CODE. D65 jan93.

Round Table #1 - Recognition of learning in Adult Basic Education

Ministère de l'éducation, 1991
CODE. B7.1 ju93.

Régime de revenu annuel garanti pour les personnes âgées de l'Ontario (RRAG)

[S.A.] Ministère du revenu, 1989
CODE. D4 ju92.

Souvenirs

Centre d'alphabétisation Moi, j'apprends
CODE. D63 jan94.

Subventions fiscales aux personnes âgées de l'Ontario

[S.A.]
CODE. D5 ju92.

Un défi à relever

[S.A.], 1989
CODE. C32.2 jan91.

Un problème méconnu

[S.A.], 1989
CODE. C32.1 jan91.

Vers un nouvel équilibre des âges

Groupe d'experts sur les personnes âgées; Gouvernement du Québec; Ministère de la Santé et des Services Sociaux, Direction des communications, 1991
CODE. C48 jan93.

Vieillir et le Conseil consultatif national sur le troisième âge (CNTA)

Matthews Charlotte, Fletcher Susan, 1990
CODE. C85 jan92.

Vivre +

Journal mensuel
CODE. F9... jan92 à nov93.

À paraître

L'alphabétisation des personnes âgées

Une expérience dans le comté de Russell
Centre d'alphabétisation Moi, j'apprends.

La Voix des aînés

Centre d'alphabétisation Moi, j'apprends.

N.B. Les personnes qui désirent consulter ces documents ou obtenir des renseignements additionnels peuvent s'adresser au :

Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation
(Centre FORA)
533, rue Notre-Dame
Sudbury (Ontario)
P3C 5L1
Téléphone : (705) 673-7033
Télécopieur : (705) 673-5520



K — Émissions réalisées au cours du projet et disponibles sur vidéocassettes au Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA).

Série de trois (3) émissions de trente (30) minutes chacune intitulées
«**Pour le plaisir d'apprendre**»

1^{re} émission

La narratrice, Norma Robidoux, renseigne les téléspectateurs au sujet de l'analphabétisme chez les aînés franco-ontariens. Elle interviewe diverses personnes qui renseignent les téléspectateurs au sujet du projet de recherche. Parmi celles-ci, nous retrouvons les responsables du Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA) ainsi que les membres du Comité de coalition, responsables de l'orientation du projet.

2^e émission

Au cours de cette deuxième émission, la narratrice fait appel aux témoignages de cinq (5) aînés franco-ontariens qui font part de leurs expériences de vie. Comme ils n'ont pu compléter des études même élémentaires, ils parlent de leurs

frustrations, de leur manque d'autonomie, de leurs craintes, de leur désir de s'alphabétiser et de leur satisfaction découlant de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. Ils transmettent aux aînés un message : ne pas avoir peur, se prendre en main et faire les premiers pas car ils ne le regretteront pas.

3^e émission

Cette troisième émission est consacrée aux intervenants engagés dans le domaine de l'alphabétisation des aînés franco-ontariens. La narratrice s'entretient à tour de rôle avec la coordonnatrice d'un centre d'alphabétisation populaire, une alphabétiseuse au sein d'un conseil scolaire, ainsi qu'avec la responsable de l'alphabétisation au Centre d'études indépendantes du ministère de l'Éducation et de la Formation. Ces personnes renseignent les téléspectateurs au sujet du travail qu'elles accomplissent dans ce domaine.

Le producteur de ces trois émissions télévisées désire remercier la télévision communautaire - Cable 7, de la firme Northern Cable Holdings Ltd, qui a fourni gratuitement les services techniques de ses employés pour la réalisation de cette série de trois émissions. Ses remerciements s'adressent aussi à tous les participants et particulièrement à Norma Robidoux qui a gracieusement animé les trois émissions à titre de bénévole.



BIBLIOGRAPHIE

- AITKENS, Andrew. *La stratégie nationale d'alphabétisation pour les canadiens âgés*, Ottawa, La Voix, 1991, 57 p.
- ASSOCIATION CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE.
Ethnicité et le vieillissement, Ottawa, 1988, 50 p.
- ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF). *Éducation et francophonie*, Vol. XVIII, no 2, Québec, 1989, 61 p.
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ONTARIO (ACFO) - Nipissing. *Étude du milieu*, North Bay, 1988, 12 p.
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ONTARIO (ACFO).
Notre place... aujourd'hui pour demain : Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne 1992-1993, Vanier.
- L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN. *Lire les lois : Justice et alphabétisation du Canada*, Ottawa, 1992, 67 p.
- BANQUE ROYALE DU CANADA. *Bulletin de la Banque Royale du Canada*, Volume 71, numéro 5, 1990.
- BARRETT, Mignonne; France BROCHU et Lorraine CASTONGUAY (et al).
Étude du milieu de Chatham 1990, Chatham, Centre d'alphabétisation, Alphana, 1990, 30 p.
- BERNARD, Roger. *Le déclin d'une culture - Livre I Vision d'avenir*, Fédération des jeunes Canadiens français Inc., Ottawa, 1990, 198 p.
- BÉRUBÉ, Ginette. *Étude du milieu, Centre d'alphabétisation La route du Savoir*, Kingston, 73 p.
- Les bibliothèques et l'alphabétisation*, L'imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1990, ISBN0-7729-7501-9.
- BISAILLON, Robert. *L'alphabétisation et l'éducation de base : une mission à assumer solidairement*, Québec, Conseil supérieur d'éducation, 11 p.

BOUCHER, Andrée. *En toutes lettres et en français*, Montréal, Institut canadien d'éducation des adultes et Fédération francophone hors Québec, 1989, 171 p.

BOUTIN, Suzanne. *Rapport concernant l'étude du milieu et l'analyse des besoins en alphabétisation des adultes pour les communautés de Geraldton, Longlac, Nakina*, Geraldton, Alpha Nord-Ouest, 1988, 66 p.

BRADLEY, Yvette; Donald DENNIE et Gaétanne GUÉRIN.
Étude du Milieu -Sudbury, Sudbury, Le Centre Alpha-Culturel, 1988, 23 p.

BUREAU INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION. *Un monde alphabétisé*, Genève, UNESCO, 1991, 31 p.

CAIRNS, John C. *L'analphabétisme chez les adultes au Canada*, Toronto, Conseil des ministres de l'éducation, 1988.

CENTRAIDE. *Intervenir en Para-alphabétisation*, Montréal.

CENTRE D'ALPHABÉTISATION FRANCOPHONE DE HAMILTON.
Étude du milieu et analyse des besoins en alphabétisation : Hamilton-Wentworth, Centre d'alphabétisation francophone de Hamilton, 1992, 61 p.

CENTRE CANADIEN DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA PRODUCTIVITÉ.
Position des dirigeants des milieux d'affaires et des syndicats sur la formation et l'éducation, Ottawa, 1990.

CENTRE DE DOCUMENTS SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE (CDEACF) et Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation (Centre FORA). *Catalogue francophone canadien de documents en alphabétisation*, Montréal, Groupe de ressources documentaires en français, 1992, 253 p.

CHENÉ, Adèle et Marie-Josée FLEURY. *La dimension relationnelle de la formation des personnes âgées*, Montréal, Faculté des sciences de l'Éducation, Université de Montréal, 1990, 108 p.

CHEVRIER-DOUCET, Lise. *L'éducation des adultes et les personnes âgées*, Laval, Commission scolaire des Milles Îles, Service de l'éducation des adultes 1982, 22 p.

CHURCHILL, Stacy. *Face au pluralisme ontarien*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1992, 11 p.

CHURCHILL, Stacy; Normand FRENETTE et Saeed QUAZI. *Le diagnostic d'un système d'éducation Vol. 2*, Toronto, Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne, 1985, 68 p.

CHURCHILL, Stacy; Normand FRENETTE et Saeed QUAZI. *Éducation et besoins des Franco-Ontariens : Le diagnostic d'un système d'éducation Vol. 1*, Toronto, Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne, 1985, 406 p.

COLLÈGE NORTHERN. *Programme d'alphabétisation en langue maternelle - Manuel du tuteur*, Collège Northern, 1983, 117 p.

COMEAU, Yvan. *Sensibilisation du milieu et recrutement des participants*, Toronto, Ministère de la formation professionnelle, 111 p.

COMEAU, Yvan. *La mise sur pied et l'organisation d'un projet d'alphabétisation communautaire - cahier 3 - Alpha communautaire chez les Franco-Ontariens*, Toronto, Ministère de la formation professionnelle, 114 p.

COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *AIA Chance à saisir*, Paris, Secrétariat de l'AIA, 1990, 46 p.

CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL SUR LE TROISIÈME ÂGE. *Pour mieux comprendre l'autonomie des aînés - rapport no 2 : Leurs stratégies de prise en charge*, Ottawa, 1990, 28 p.

CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL SUR LE TROISIÈME ÂGE. *1989 et après : Le défi d'une société canadienne vieillissante*, Ottawa, 1989, 19 p.

CONSEIL CONSULTATIF DE L'ONTARIO SUR L'ÂGE D'OR. *Des Racines Rurales - Le vieillissement dans les petites localités et les régions rurales de l'Ontario*, Toronto, 1992, 84 p.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION. *L'analphabétisme chez les adultes au Canada : définition et traitement de la question*, Toronto, 1988, 16 p.

CÔTÉ, Ethel. *Plein feux sur la vie!*, Ottawa, Union Culturelle des franco-ontariennes, 1992, 23 p.

CUMMINS, Jim. *Alphabétisation et analphabétisme : Les minorités de Langue officielle au Canada*, Toronto, Institut d'études pédagogique de l'Ontario, 29 p.

DAIGLE, Raymond. *Les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'alphabétisation*, Nouveau-Brunswick, Ministère de l'enseignement supérieur et de la formation, 11 p.

DALLAIRE, Hélène. *L'analphabétisme chez les francophones âgés du Canada : Un défi à relever - Rapport Sommaire*, Ottawa, La Voix, 1990, 11 p.

DAVID, Suzanne. *Étude du milieu de la région de Durham*; Alpha-Amicale, Oshawa, Alpha-Amicale, 1991, 90 p.

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE. *Revue québécoise de psychologie*, Montréal, Université de Montréal, 1989.

DÉRY, Lucie et Stan JONES. *Conception de développement du Test ontarien d'alphabétisation fonctionnelle des adultes - Rapport de projet*, Ottawa, Centre d'études en alphabétisation des adultes, 1987, 70 p.

DÉRY, Lucie et Stan JONES. *Test ontarien d'alphabétisation fonctionnelle des adultes - Guide de l'administrateur*, Ottawa, Centre d'études en alphabétisation des adultes, 1987, 74 p.

DÉRY, Lucie et Stan JONES. *Test ontarien d'alphabétisation fonctionnelle des adultes - Manuel de technique*, Ottawa, Centre d'études en alphabétisation des adultes, 1987, 42 p.

DÉRY, Lucie et Stan JONES. *Test ontarien d'alphabétisation fonctionnelle des adultes - Niveau 1 (27 p.), 2 (29 p.) et 3 (29 p.)*, Ottawa, Centre d'études en alphabétisation des adultes, 1987.

DOWNEY, James. *Nous accomplir - Apprendre pour L'avenir*, Montréal, Forum entreprises-universités, 1991, 29 p.

FÉDÉRATION FRANCOPHONE HORS QUÉBEC (FFHQ). *Analphabétisme chez les francophones hors Québec*, Ottawa, 1983, 51 p.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ). *Dossier spécial : L'alphabétisation et la Formation de base des travailleurs et travailleuses*, Montréal, FTQ, 1991.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ). *Les étapes de mise en place d'un projet de formation de base*, Montréal, FTQ, 1992, 8 p.

FORTIN-GAUTHIER, Carole; Suzanne RACETTE et Lucille VACHON. *Étude du milieu et analyse des besoins en alphabétisation des adultes pour la communauté de Wawa*, Wawa, Porte Ouverte, 34 p.

FREIRE, Paulo. *Dossier Freire 1*, France, INODEP.

GLADU, Nicole et Francine PELLETIER. *Alpha communautaire chez les Franco-Ontariens - Documentation, bibliographie cahier 8*, Toronto, Ministère de la Formation professionnelle.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Vers un nouvel équilibre des âges*, Québec, 1991, 99 p.

HARVEY, Jean-Pierre. *Étude du milieu - Kirkland Lake et région*, Kirkland Lake, La Clé à mots-Lettres, 8 p.

HOLMES, Gérard et Josée LAMARCHE. *Résultats du Sondage des besoins éducationnels des francophones dans la péninsule du Niagara*, Niagara, 1987, 38 p.

JOLY, Jean-Marie, Ph.D et Richard M.A. JOLY, LL.Th.. *FAFO 2001*, Ottawa, Fédération des aîné(e)s francophones de l'Ontario (FAFO), 1992, 87 p.

JONES, Stan. *Guide des niveaux d'alphabétisation de l'enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement*, 1990, 12 p.

LABONTÉ, Mariette et Denise BARIL. *Analphabétisme et difficultés scolaires au niveau primaire*, Montréal, CEQ, 1990, 169 p.

LABRIE, Vivian. *ABC trois constats d'alphabétisation de la culture*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, 246 p.

LAGANIÈRE-GUILBEAULT, Ginette, *Pour les femmes francophones, l'alphabétisation en milieu de travail?*, Ottawa, Réseau national d'action, éducation des femmes, 1992, 32 p.

LAPOINTE, Henriette. *L'approche par thèmes : conception et production de matériel didactique - cahier 5*, Rockland, Ministère de la formation professionnelle, 1990, 64 p.

LAPOINTE, Henriette. *L'écriture simple - écrire pour dire : Ateliers de vulgarisation et d'écriture simple*, Ottawa, F.C.A.F., 1992.

LA VOIX. *Apprendre, c'est la vie*, Ottawa, 1990, 50 p.

LA VOIX. *Habitat - Consultations nationales sur le logement pour les gens âgés*, Ottawa, 1989.

LA VOIX. *Rapport annuel 1989*, Ottawa, 1989, 22 p.

LEBLANC, Pierre. *Recherche sur la formation et l'accréditation des alphabétiseurs en Ontario français*, Toronto, Direction de l'alphabétisation; Ministère de l'Éducation et Gouvernement de l'Ontario, 1992, 106 p.

LEVASSEUR, Gilles J.L.. *Le Statut Juridique du Français en Ontario - Tome Premier; La législation et la jurisprudence provinciales*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, 272 p.

MARCEAU, Gordon. *Note de Service - Alerte aux enjeux*, Toronto, RGFAPQ, 1992, 4 p.

MARCHILDON, Daniel. *Alpha-Huronie : Des lettres à bâtir - L'étude des besoins en alphabétisation communautaire de langue française dans le comté de Simcoe*, Penetanguishene, Un stylo à votre service, 1988, 62 p.

MARCHILDON, Daniel. *Étude du Milieu économique de la francophonie du comté de Simcoe pour le programme de reconversion de la main-d'œuvre francophone*, Penetanguishene, Un stylo à votre service, 1992, 66 p.

MAYER, Claude. *Étude du Milieu économique : Le Centre d'alpha-en-Partage*, Noëlville, Sudbury, Centre Alpha-Culturel, 1992.

MAZUHELLI, Claire. *L'alphabétisation et les femmes francophones au Canada*, Ottawa, Réseau national d'action, éducation des femmes (AEF), 1990, 42 p.

MCKENZIE, Hélène. *L'analphabétisme au Canada*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 1988, 26 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES ET CULTURELLES. *Comment organiser un programme d'alphabétisation et de formation de base en milieu de travail*, 1989, 32 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES; OFFICE DES PERSONNES ÂGÉES. *À vous de jouer*, Toronto, 54 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES; OFFICE DES PERSONNES ÂGÉES. *Guide à l'intention des personnes âgées*, Services & Programmes du gouvernement de l'Ontario, Toronto, 1991, 104 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES; OFFICE DES PERSONNES ÂGÉES.
Pour des activités bien réussies, Toronto, 35 p.

MINISTÈRE DES COLIÈGES ET UNIVERSITÉS. *Rapport : pour adultes seulement*,
Toronto, 1986, 85 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Les bibliothèques et
l'alphabétisation*, Toronto, L'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1990, 212 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Année internationale de l'alphabétisation*,
Toronto, 1990.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION À L'ALPHABÉTISATION.
Rencontre de Barrie : les 28, 29 février et le 1^{er} mars 1992 - document synthèse, 1992, 59 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'éducation permanente - guide pédagogique*,
Toronto, 1987, 77 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'éducation permanente : Le troisième système*,
Toronto, 178 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE, DIRECTION DES COMMUNICATIONS. *Sentiers pour
apprenants : Stratégie d'alphabétisation pour les Manitobains; le rapport du groupe de
travail sur l'alphabétisation*, Winnipeg, 1989, 82 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La qualité en alphabétisation : sa signification et ses
enjeux pour l'alphabétisation des adultes en Ontario français «Les principes directeurs de
la qualité en alphabétisation - Projet de politique et d'évaluation des programmes
d'alphabétisation des adultes : Phase 11*, Toronto, 1992, 55 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Rétrospective - Année internationale de
l'alphabétisation*, Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1991, 36 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, UNITÉ DE L'ALPHABÉTISATION. *Report of
the Interministerial Subcommittee on Francophone Literacy*, Toronto, 1991, 28 p.

MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *L'alphabétisation -
Base de la croissance*, Toronto, 36 p.

MINISTÈRE DU REVENU. *Subventions fiscales aux personnes âgées de l'Ontario*,
Oshawa, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1990, 17 p.

MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX. *Répertoire des services offerts au public - 1991*, Toronto, 1991.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Guide de l'automobiliste de l'Ontario*, Toronto, 1990, 42 p.

MOREAU, Pierre et Louiselle MARCOUX. *Étude du Milieu - Projet Alpha*, Cornwall, J'aime apprendre, 1988, 36 p.

MOUVEMENT D'IMPLICATION FRANCOPHONE D'ORLÉANS, *Alphabétisation - Étude du Milieu et des besoins*, Orléans, 1991, 129 p.

NATIONAL WORKSHOP. *Women in Aging Society*, Halifax, 1988.

NOIZET, Pascale et Céline RIVEST. *Acte du colloque de l'Association des formatrices et formateurs d'adultes du Québec*, 1990, 113 p.

OUELLETTE, Bruno. *L'analphabétisme chez les Franco-Albertains*, Edmonton, Éducation permanente de la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, 1990, 157 p.

PARTICIPATION

À votre Santé! - Le guide d'un mode de vie sain et actif pour le troisième âge, Toronto, 1992.

POTVIN, Suzie. *Les Marges du Savoir*, Hawkesbury, Centre d'alphabétisation de Prescott, 1991, 97 p.

REGROUPEMENT DES GROUPES FRANCOPHONES D'ALPHABÉTISATION POPULAIRE DE L'ONTARIO (RGFAPO). *Ensemble bâtissons l'avenir*, Toronto, 1991, 74 p.

REGROUPEMENT DES GROUPES FRANCOPHONES D'ALPHABÉTISATION POPULAIRE DE L'ONTARIO (RGFAPO). *Programme de formation des animateurs et animatrices des ateliers d'alphabétisation*, Toronto, 40 p.

REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC (RGPAQ). *Formatrice - Perfectionnement - Alphabétisation populaire, État des besoins - résultats de l'enquête*, Québec, 1989, 85 p.

REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC (RGPAQ). *Le monde alphabétique; Où en est l'alphabétisation conscientisante au Québec?*, Montréal, 1992, 68 p.

ROCHON, Suzanne et Carole PERRON, *Étude du milieu et analyse des besoins en alphabétisation des adultes pour les communautés de : Bourget, Clarence Creek, Rockland, St-Pascal, Wendover, Rockland, Moi j'apprends*, 1988, 60 p.

ROUTHIER, Guy. *Étude du milieu et des besoins : Régions Orléans et canton Cumberland*, Orléans, Mouvement d'implication francophone d'Orléans, 1991, 128 p.

RUTHERFORD, Jane. *L'analphabétisme chez les Canadiens âgés : Un problème méconnu*, Ottawa, La Voix, 1989.

LA SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU CANADA. *Faire tomber la barrière de l'écrit - Guide à l'usage des organismes communautaires partie 2*, Ottawa, 1990, 51 p.

ST-AMAND, Réjeanne. *Étude du milieu : Projet Alpha - Comté de Glengarry*, Alexandria, À la page, 1988, 32 p.

ST-CYR, Micheline. *Étude du milieu et statistiques - Profil*, Toronto, Alpha-Toronto, 1988, 12 p.

STATISTIQUE CANADA. *L'alphabétisation des adultes au Canada : résultats d'une étude nationale*, Ottawa, 1991, 114 p.

STATISTIQUE CANADA. *L'enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement - Capacité de calcul*, Ottawa, 9 p.

STATISTIQUE CANADA. *L'enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement - Capacité de lecture*, Ottawa, 11 p.

STATISTIQUE CANADA. *Langue maternelle*, Recensement 1991, Ottawa, 1992, 299 p.

STATISTIQUE CANADA. *Langue parlée à la maison et langue maternelle*, Recensement 1991, Ottawa, 1993, 326 p.

STATISTIQUE CANADA. *Niveau de scolarité et fréquentation scolaire - Recensement 1991*, Ottawa, 1993, 236 p.

THE TORONTO BOARD OF EDUCATION AND THE CITY OF TORONTO, *Literacy is a Right - 1990 International Literacy Year : Conference Report*, Toronto, 1990, 36 p.

THOMAS, Audrey M. et John C. CAIRNS. *L'analphabétisme chez les adultes au Canada*, Ottawa, UNESCO, 1983, 152 p.

WAGNER, Serge. *Alphabétisation et assimilation des minorités : le cas des francophones du Canada*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1990, 30 p.

WAGNER, Serge. *L'alphabétisation communautaire chez les franco-ontariens - Éléments pour un plan d'action*, Toronto, Ministère des affaires civiques et culturelles, 1987, 64 p.

WAGNER, Serge. *Alphabétisme et alphabétisation des adultes en français en Ontario*, Toronto, Direction de l'alphabétisation, 1991, 74 p.

WAGNER, Serge. *Alpha-Partage, L'alphabétisation et nous les Franco-Ontariens*, Vanier, Association canadienne-française de l'Ontario, 1988, 317 p.

WAGNER, Serge. *Analphabétisme de minorité et alphabétisation d'affirmation nationale à propos de l'Ontario français*, Toronto, Ministère de l'éducation, 1990, 506 p.

WAGNER, Serge. *Étude du milieu et analyse des besoins en alphabétisation des adultes chez les Franco-Ontariens*, Toronto, Ministère des affaires civiques et culturelles, 1987, 121 p.